

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 21 AVRIL 2023 - 2,20 €

N°7020-7021

BORDEAUX
Eklo Hotels lève
35 millions d'euros

GIRONDE
Art contemporain :
le retour de BAD+

**LOT-ET-
GARONNE**
Fraise Label Rouge :
saison lancée

LA
NOUVELLE
ÈRE DE
L'EAU

LES TÉMOINS S'OCCUPENT DU STRIPTease, LES NOTAIRES DU CONTRAT.



Avant de vous unir, interrogez
les notaires girondins pour
choisir le bon régime.

Plus d'infos sur
chambre-gironde.notaires.fr



Chambre des notaires
de la Gironde

4

SOMMAIRE

22 CHRONIQUE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE
Couple et résidence principale : se protéger en cas de décès

RÉGION ACTU

28 ECHOS EN RÉGION

32 LOT-ET-GARONNE

Fraise Label Rouge : saison lancée

TENDANCES BUSINESS

34 FINANCES

Les banques européennes dans la tourmente

36 TERRITOIRES

La décentralisation, un échec ?

38 ENTREPRISES

Cybercriminalité : déposer plainte est essentiel

GIRONDE ACTU

4 FOCUS

La nouvelle ère de l'eau

10 ACTU / GIRONDE

Art contemporain : le retour de BAD+

12 ACTU / GIRONDE

Vignoble Chauvin, une affaire familiale

14 L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

20 LE COUP DE CŒUR DE PHILIPPE

Clairmont
Bouquet de Syrah 2022



CULTURE & SPECTACLES

40 CINÉMA

La vie pour de vrai

44 LIVRES

Petit manuel des gros mots de l'entreprise

46 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
IMMOBILIER

22



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlie **SANZ** & Raphaëlle **MOURET** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55



LA NOUVELLE ÈRE DE L'EAU

L'annonce d'un plan eau par Emmanuel Macron l'a montré : la raréfaction de la ressource en eau est au cœur des préoccupations. Pour y répondre, l'association bordelaise Cycl'eau organise des salons réunissant les acteurs de la filière dans les grands bassins hydrographiques. Son président, Jean-Claude Lasserre, nous décrit les freins et les solutions existants pour adapter la ressource au changement climatique.

Propos recueillis par Jennifer WUNSCH

Échos Judiciaires Girondins :
Vous présidez l'association
bordelaise Cycl'eau, qui organise
des salons réunissant les
acteurs de la filière eau dans
les grands bassins
hydrographiques français.
Que pensez-vous du plan
eau annoncé par le président
de la République Emmanuel
Macron le 30 mars dernier ?

Jean-Claude Lasserre : « L'idée d'un plan eau est une bonne chose. Mais il faut savoir concrètement comment vont être appliquées les 53 mesures évoquées. Comment ce plan va-t-il se traduire en termes d'efficacité sur le terrain ? Qui va le piloter ? Il manque un plan d'action concret. D'autre part, j'ai été surpris par le timing de cette annonce, car le mois dernier, le sénateur de Gironde, Hervé Gillé, a été nommé rapporteur d'une mission d'information sur l'eau. Il doit auditer le monde de l'eau : agences, collectivités, fédérations et associations pour pouvoir remettre un rapport en octobre-novembre au ministère. *Quid de cette mission ?* »

EJG : Justement, qui
compose le monde de l'eau en
France et sur le territoire ?

J.-C. L. : « La France est divisée en 6 grands bassins hydrographiques, délimités par les frontières des bassins versants (voir carte). Le nôtre correspond au bassin Adour-Garonne, qui couvre 70 % de la Nouvelle-Aquitaine (les 30 % restant appartenant au bassin Loire-Bretagne) et une partie de l'Occitanie. Notre bassin est placé sous l'autorité de l'agence de l'eau Adour-Garonne, dirigée par

« La gestion
de l'eau est
un sujet
éminemment
politique »

Guillaume Choisy. Cet établissement public est lui-même sous l'autorité directe du préfet de Nouvelle-Aquitaine, et sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Économie et des Finances. Chaque agence est doublée d'un comité de bassin, organisme politique collégial regroupant des élus, des associations et des représentants des citoyens, qui définit les orientations de son action. C'est un peu le Parlement de l'eau. Les Régions ont également une compétence sur la politique globale de la gestion de l'eau, en accompagnement des agences. Ensuite, chaque collectivité locale (commune, agglomération, métropole, intercommunalité ou département) peut avoir une ou plusieurs compétences (approvisionnement en eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, stations d'épuration pour le retraitement des eaux usées), généralement réunies dans un syndicat de l'eau. »

EJG : Comment est gérée
la ressource en eau à Bordeaux
Métropole ?

J.-C. L. : « Il existe deux types de gestion de l'eau pour les collectivités : la régie publique et la délégation de service public (DSP)

LE BASSIN ADOUR-GARONNE

2 milliards de mètres cubes d'eau tirés en moyenne par an

60 % pour l'agriculture (1,2 milliard de m³)

30 % pour la consommation humaine (environ 500 millions de m³)

10 % pour l'industrie

à des opérateurs spécialisés tels que Suez, Veolia, Saur ou Agur, originaire du Pays Basque. Avant 2023 et pendant 70 ans, il y avait une DSP à Bordeaux Métropole. Depuis le 1^{er} janvier 2023, suite au changement de majorité, c'est une régie : la collectivité a repris la compétence eau potable. La DSP concernant l'assainissement arrivera quant à elle à échéance le 31 décembre 2025. La suite dépendra des élections. La gestion de l'eau est un sujet éminemment politique : pour les uns, l'eau est un bien commun qui doit être géré par la collectivité, afin d'en garantir l'accès pour tous dans les conditions financières les plus acceptables. Pour les autres, elle est considérée de façon mercantile pour la manne financière colossale qu'elle représente. »

EJG : Quelles sont les problématiques spécifiques du bassin Adour-Garonne ?

J.-C. L. : « Aujourd'hui, chaque bassin est confronté aux mêmes sujets : la sécheresse et l'adaptation au changement climatique qui comprend les économies d'eau, la réutilisation des eaux usées traitées, la récupération des eaux pluviales... D'ici à 2050, tous les experts le confirment, notre territoire aura le climat de l'Andalousie, avec des étés très chauds et peu de pluie.

« Aujourd'hui, chaque bassin est confronté aux mêmes sujets : la sécheresse et l'adaptation au changement climatique »

Il faut nous adapter dès maintenant au fait que nous allons avoir de moins en moins de possibilités de capter l'eau des nappes phréatiques qui, en l'absence de pluie, ne se rechargeront pas. L'autre particularité de notre bassin est de disposer de nappes profondes (à plus de 700 mètres) très anciennes. »

EJG : La solution repose-t-elle sur un changement des usages ?

J.-C. L. : « L'agriculture consomme pratiquement 60 % de la ressource extraite ; la consommation humaine 30 % ; et l'industrie un peu moins de 10 %. Cette agriculture très consommatrice d'eau est d'un autre siècle : il va falloir imaginer autre chose. Tout le monde doit faire un effort et changer de comportement pour économiser l'eau. Une étude menée sur le territoire de la Métropole a d'ailleurs montré que si chaque habitant passait une minute de moins sous la douche, cela économiserait 3 millions de mètres cubes par an. C'est une goutte d'eau, mais aussi une économie

substantielle. Il faut sensibiliser le grand public. Du point de vue des collectivités enfin, il est anormal que certaines nettoient les trottoirs avec de l'eau potable, plutôt que de l'eau retraitée. »

EJG : Justement, Emmanuel Macron a évoqué l'augmentation de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Qu'est-ce qui bloque aujourd'hui ?

J.-C. L. : « La réutilisation des eaux usées traitées ou REUT, concerne les eaux usées, auxquelles peuvent se joindre les eaux de ruissellement, récupérées puis traitées. On y retire environ 85 % des substances à risques comme les pesticides et les micropolluants, tout en laissant les minéraux. Cependant, la législation française ne permet pas de réinjecter la REUT dans le réseau domestique et moins de 1 % des eaux usées traitées sont réutilisées. En Israël, 85 % de l'eau usée est récupérée, retraitée et réutilisée. En Espagne, la législation a été ouverte et cette part atteint pratiquement 20 %. En France, l'Agence de santé l'interdit, considérant le risque de consommation de REUT comme dangereux. Résultat, nous mettons de l'eau potable dans les toilettes. Or une chasse d'eau représente 4 litres à 7 litres d'eau. En revanche, la récupération de l'eau de pluie météorologique (qui n'a pas touché le sol, NDLR) peut être utilisée comme eau technique dans un double réseau. Il est d'ailleurs étonnant qu'en termes d'urbanisme, dans un pays comme le nôtre et dans une région comme la nôtre, il n'y ait pas plus de récupérateurs d'eau de pluie alimentant des doubles réseaux, pour les toilettes par exemple. »

JEAN-PIERRE LASSERRE : PARCOURS

Cofondateur en 2016 de l'association Cycl'eau, qu'il préside depuis 2019, Jean-Claude Lasserre a passé une trentaine d'années dans la prescription auprès des collectivités territoriales dans le secteur de l'environnement (gestion des déchets et économie circulaire). Il entre en 2014 chez France Bonhomme où il découvre le secteur de l'eau. Estimant qu'il manquait un événement dédié à l'eau à Bordeaux, il organise le premier salon Cycl'eau en 2017 : « un succès extraordinaire ! », se félicite-t-il. « Et comme nous avons six bassins hydrographiques en France, avec des problématiques et des solutions par rapport à l'existant complètement différentes, on a créé six déclinaisons », explique Jean-Claude Lasserre, qui a pris sa retraite en 2019 et se consacre à plein temps à Cycl'eau.

JEAN-CLAUDE
LASSERRE
président de Cycl'eau

EJG :
Quels sont
les autres
leviers d'économie
d'eau ?

J.-C. L. : « Emmanuel Macron l'a évoqué dans son plan eau : il faut réparer les fuites. La France compte environ 900 000 km de réseaux d'eau potable, qui datent principalement des années 70-80 et dont les matériaux sont obsolètes. À Bordeaux, nous avons un taux de rendement de 84 %, pour une moyenne nationale d'environ 80 %. Mais sur certains territoires, pour un mètre cube d'eau prélevé, il y a un mètre cube perdu ! La détection de fuites et le renouvellement des réseaux sont nécessaires, mais très coûteux. C'est pourquoi la Banque des territoires propose des prêts aux collectivités dédiés à la réparation des fuites, pour lesquels elle regrette une trop faible demande. Le renouvellement maîtrisé des réseaux est d'ailleurs l'un des axes d'innovation du secteur de l'eau. Il existe notamment des solutions de détection de fuites et des outils permettent d'analyser les matériaux et leur niveau potentiel de corrosion, afin de changer strictement le nécessaire. »

« Sur certains territoires, pour un mètre cube d'eau prélevé, il y a **un mètre cube perdu** ! »

« En raison de la législation française, **moins de 1 % des eaux usées traitées sont réutilisées**.
Contre 85 % en Israël ! »

EJG : L'innovation peut-elle être une solution à la pénurie d'eau ? Des entreprises y travaillent-elles sur le territoire ?

J.-C. L. : « En Gironde, les professionnels de l'eau sont plutôt concentrés sur les travaux publics et les canalisations. Nous sommes assez en retard par rapport à d'autres régions qui ont développé d'importantes capacités de réserve d'eau pluviale, des bassins d'incendie... Il existe quelques entreprises spécialisées dans la récupération des eaux pluviales comme Euri-Thik ou Kipoplue. Il y a aussi des start-ups comme Ilya, une entreprise toulousaine qui a breveté une douche intelligente en circuit fermé. En termes d'innovation industrielle, on voit également de plus en plus de solutions pour recy-

cler l'eau sous forme de vapeur, de chauffage, en circuits fermés. Pour l'agriculture, il existe des systèmes de goutte à goutte... Ailleurs, la fondation Bill Gates finance un projet primordial pour les personnes n'ayant accès ni à l'eau potable, ni à l'assainissement, ni à l'électricité : des toilettes qui permettent de séparer l'urine (retraitée en circuit fermé pour devenir de l'eau potable) des matières fécales (transformées en engrais), le tout grâce à l'énergie solaire. C'est absolument génial ! Plus de deux milliards de personnes sur terre n'ont pas accès à l'eau. Et avec sa raréfaction, elle va faire l'objet d'enjeux politico-stratégiques et économiques monstrueux. Ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle l'or bleu. »



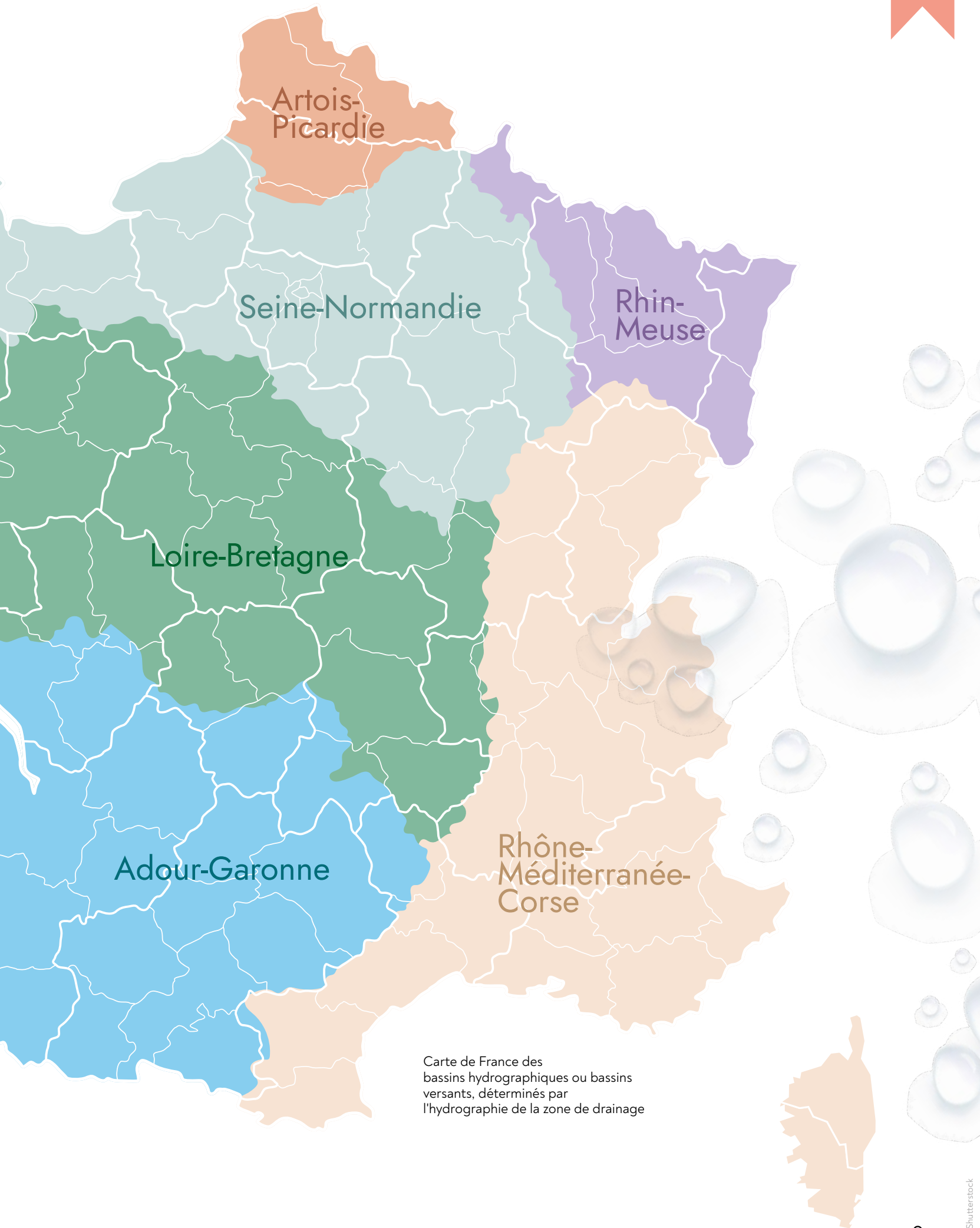
LES SALONS CYCL'EAU

Organisés par l'association bordelaise Cycl'eau, qui emploie 4 salariés et 2 prestataires informatiques, les six rendez-vous Cycl'eau ont lieu les années impaires à Bordeaux, Strasbourg et Aix-Marseille, et les années paires à Toulouse, Douai et Orléans.

Organisés sur 2 jours, ils réunissent entre 70 et 150 exposants : professionnels du secteur et institutionnels (fédérations nationales comme par exemple la FNCCR, collectivités, Banque des territoires, Caisse des dépôts, Région, syndicats...) avec l'objectif de créer du lien pour faire du business. « Il faut que ça reste à taille humaine », estime Jean-Claude Lasserre. En parallèle ont lieu des conférences coconstruites avec les agences de l'eau et les parties prenantes qui abordent les problématiques territoriales. Le reste de l'année, Cycl'eau organise également des journées techniques thématiques à la demande des collectivités locales.

La 5^e édition du salon Cycl'eau Bordeaux, qui s'est tenue les 25 et 26 mars a réuni 154 exposants et 2 320 visiteurs professionnels.

Organisé en parallèle, le premier Village de l'eau destiné au grand public et installé à Darwin a accueilli plus de 3 600 visiteurs.



Carte de France des bassins hydrographiques ou bassins versants, déterminés par l'hydrographie de la zone de drainage

ART CONTEMPORAIN LE RETOUR DE BAD+



La deuxième édition du salon BAD+ Art Fair se tiendra au Hangar 14 du 5 au 7 mai prochain. Pour l'occasion, une cinquantaine de galeries seront présentes et un parcours artistique sera proposé dans la ville.

Par Nathalie VALLEZ

Rendez-vous phare d'une semaine internationale célébrant l'art et le design à Bordeaux, le salon BAD+ Art Fair fait le lien entre l'art, le design et l'art de vivre. Fondé par Jean-Daniel Compain, organisateur de nombreux salons parisiens (dont la FIAC, Paris Photo, Salon Nautique, etc.) et Beam (Bordeaux Events and More), BAD+ Art Fair a connu une première édition contrariée par le choix des dates (juillet) et des grèves : « Un lancement est toujours compliqué »,

tempère-t-il, « ça a marché pour certains galeristes mais pas tous. » L'organisateur se satisfait tout de même des 5 000 visiteurs (sur les 15 000 attendus) et relativise : « On n'a pas gagné d'argent, on en a même perdu, mais c'est un investissement. » Cette deuxième édition est donc porteuse d'espoirs. La preuve, la moitié des galeries présentes en 2022 se sont réinscrites cette année. Elles seront donc une cinquantaine. « On en attend 52 contre 44 l'an dernier », précise Jean-Daniel Compain.

5 GALERIES GIRONDINES

Des galeries locales, nationales et internationales. Plusieurs girondines seront présentes pour l'occasion : La Mauvaise Réputation, BAG (Bakery Art Gallery), les Art'Gentiers (notamment avec une série de sculptures réalisées par Esteban Ricard) pour Bordeaux, Laurence Pustetto installée à Libourne, ainsi que la Galeria Modernista fondée en 2018 à Rio de Janeiro et installée à Bordeaux qui propose du mobilier de collection de grands designers brésiliens.

PABLO PICASSO ET JOAN MIRO

« Il y aura des galeries confirmées tout comme la création émergente, ou encore une sélection de design contemporain de collection », remarque Jean-Daniel Compain. Parmi les figures françaises majeures on notera la présence des galeries parisiennes Loeve & Co, Inger, Sarto, ETC ou encore Esther Woerdehoff, ainsi que la galerie Christian Berst qui présente plusieurs artistes japonais.

L'édition 2023 propose également un focus inédit sur la scène artistique ibérique, avec la présence de la galerie barcelonaise Joan Gaspar qui présente des œuvres de Pablo Picasso et Joan Miro ainsi que d'autres artistes contemporains. D'autres galeries ibériques seront présentes à cette occasion : Pigment Gallery, Rafael Pérez Hernando ou encore Alvaro Alcazar.

L'ART DANS LES VIGNES

Avec « L'art dans la ville et dans les vignes » Bad+ Art Fair s'ouvre également à l'ensemble de la production artistique dans la métropole et le vignoble. Ce sera l'occasion de découvrir les collections d'une sélection de châteaux : Smith Haut Lafitte, Chasse-Spleen, Arsac, Lynch-Bages, Malengin, Fleur de Lisse et Pape Clément lors de visites en demi-journée.

Un parcours dans la ville réunit également tout le tissu culturel bordelais. Un appel à projets avait été lancé en fin d'année dernière et a permis de sélectionner des projets « d'une grande qualité » se réjouit Jean-Daniel Compain. Et de continuer : « cela montre le potentiel culturel et l'engouement des Bordelais pour l'art. Ça confirme qu'il y a une véritable attente. J'aimerais que ça suscite des vocations. »

« Il y aura des galeries confirmées tout comme la création émergente, ou encore une sélection de design contemporain de collection »

Enfin pour favoriser les échanges et rencontres entre professionnels et amateurs d'art, le LAB+ proposera des tables rondes thématiques, des petits déjeuners avec des acteurs économiques et financiers, animés par des partenaires tels qu'Alienor Capital ou encore Barnett Avocats.

JEAN-DANIEL
COMPAIN



VIGNOBLE CHAUVIN, UNE AFFAIRE FAMILIALE

Après avoir racheté en 2014 le château Chauvin, grand cru classé de Saint-Émilion, Sylvie Cazes a entamé une restructuration du vignoble. Elle est épaulée par ses enfants Julie et François Régimbeau qui dirige également le restaurant *le Chapon Fin*.

Par Nathalie VALLEZ

Sylvie Cazes avait à cœur de construire un projet familial. Désormais, deux de ses trois enfants, Julie et François Régimbeau, l'accompagnent dans le développement de ses activités. Très investie dans le vignoble bordelais, elle a été, entre autres, présidente de l'Union des Grands Crus de Bordeaux, conseillère municipale à Bordeaux. Elle préside toujours le conseil de surveillance du groupe familial JMC, propriétaire notamment des châteaux Lynch-Bages et Cordeillan-Bages, et la Fondation

qui exploite la Cité du vin. Sylvie Cazes s'investit maintenant dans son projet personnel.

17,5 HECTARES DE VIGNOBLE

En rachetant, en 2014, le château Chauvin, qui a appartenu pendant plusieurs générations à la famille Ondet, elle a mis son savoir-faire à l'œuvre, rachetant ensuite des parcelles pour atteindre une superficie de 17,5 ha. Elles sont plantées majoritairement en merlot (70 %), cabernet franc (25 % à développer) et cabernet-sauvignon (5 %). Un important programme de restructuration du vignoble, des méthodes viticoles et de l'élaboration de son vin a été initié. « Je souhaite finaliser la reconstruction du vignoble et acquérir quelques parcelles mitoyennes pour le compléter », commente Sylvie Cazes.

Des travaux de rénovation ont également été menés en 2021. L'architecte Philippe Ducos a créé un nouveau cuvier innovant, complémentaire de l'existant, des chais à barriques et une nouvelle salle de dégustation avec vue sur les vignes.

CERTIFIÉ HVE 3

Le château s'inscrit également dans une démarche environnementale en s'engageant dans le Système de Management Environnemental du Vin de Bordeaux (SME) certifié ISO 14001. Cette démarche a également engagé le château dans la certification Haute Valeur Environnementale (certification de niveau 3, la plus qualifiée). Cela s'assortit de l'élaboration d'une nouvelle identité visuelle, sous l'impulsion de Julie Régimbeau qui a pris la tête de la direction commerciale et marketing du château.

« Un important programme de restructuration du vignoble, des méthodes viticoles et de l'élaboration de son vin a été initié »

LA RESTRUCTURATION DU CHAPON FIN

Il faut dire que, chez les Cazes-Regimbeau, les affaires se font en famille. Si Julie Regimbeau a rejoint les équipes du château Chauvin en 2016 pour seconder sa mère et assurer son développement, c'est au tour de son fils François Regimbeau de rejoindre le groupe. Celui-ci a pris la direction du restaurant *le Chapon Fin*, qui appartient à Sylvie Cazes, et s'implique désormais dans sa restructuration. « Avec notre chef Cédric Bobinet », remarque François Regimbeau, « nous proposons une cuisine gastronomique et généreuse. » Autres projets en vue : réinvestir la partie bar pour dynamiser le restaurant et végétaliser la roche comme elle l'était dans les années 80 !

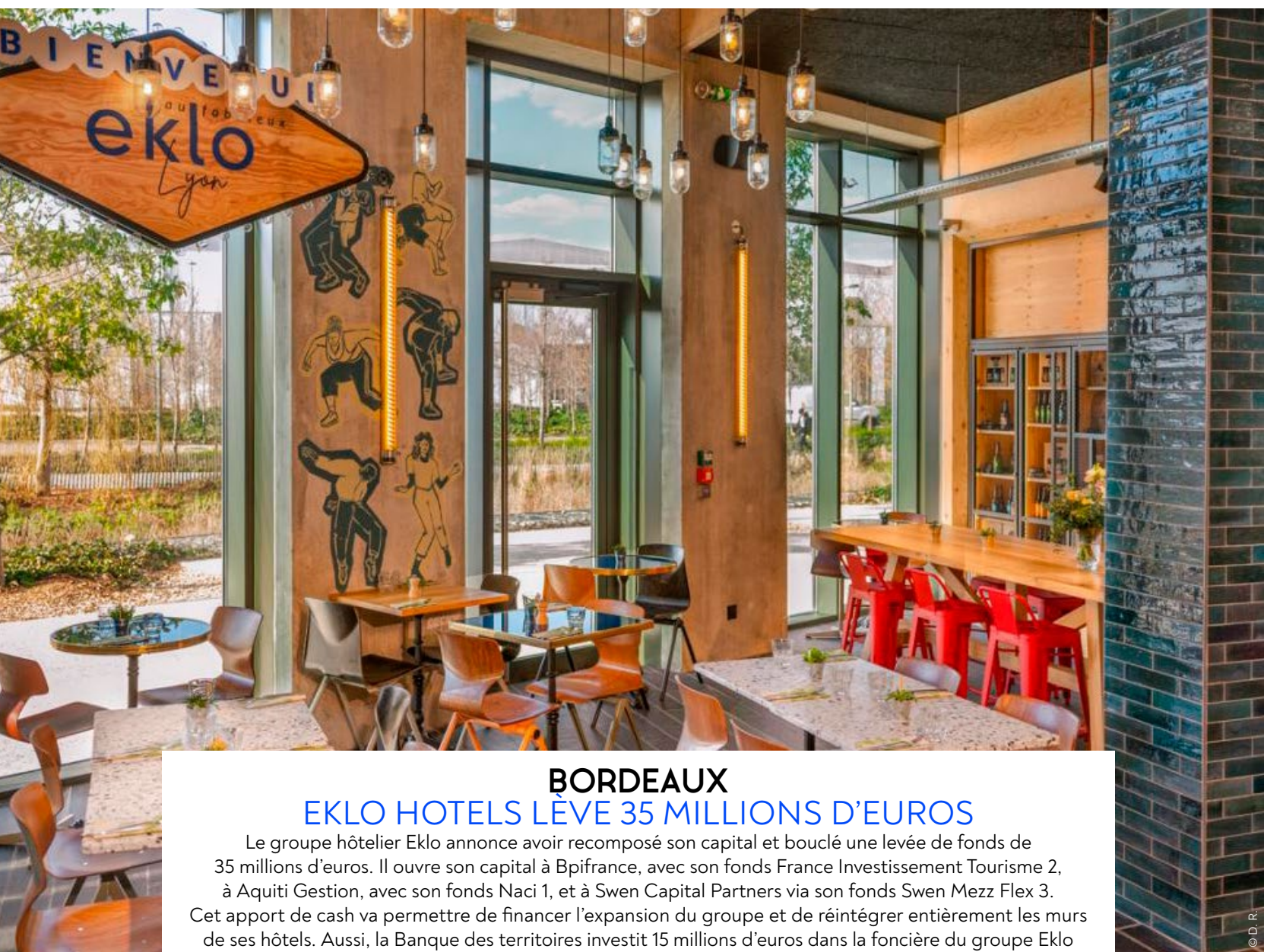
Sylvie Cazes dirige aussi l'agence réceptive Bordeaux Saveurs, créée il y a une quinzaine d'années. « Nous organisons des séjours et des événements sur mesure dans les vignobles, à la fois pour les particuliers et pour le tourisme d'affaire », souligne Audrey Pujol, responsable de l'agence bordelaise. « Il faut que le château vive, que les gens s'y arrêtent », remarque Sylvie Cazes qui a pour projet de proposer aux beaux jours des repas dans les vignes en collaboration avec Bordeaux Saveurs.



Sylvie Cazes et ses enfants
François et Julie Regimbeau



L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



BORDEAUX EKLO HOTELS LÈVE 35 MILLIONS D'EUROS

Le groupe hôtelier Eklo annonce avoir recomposé son capital et bouclé une levée de fonds de 35 millions d'euros. Il ouvre son capital à Bpifrance, avec son fonds France Investissement Tourisme 2, à Aquiti Gestion, avec son fonds Naci 1, et à Swen Capital Partners via son fonds Swen Mezz Flex 3. Cet apport de cash va permettre de financer l'expansion du groupe et de réintégrer entièrement les murs de ses hôtels. Aussi, la Banque des territoires investit 15 millions d'euros dans la foncière du groupe Eklo afin d'apporter les fonds propres nécessaires à la construction des futurs hôtels en développement. Le groupe prévoit d'ouvrir 12 nouvelles adresses en France dans les cinq prochaines années. Il compte aujourd'hui 9 établissements, 1 000 chambres et 150 collaborateurs. Eklo prévoit de doubler ses effectifs d'ici un an avec deux ouvertures à venir : une à Montpellier en septembre prochain, et l'autre à Paris, Porte de Versailles, en février 2024. Emmanuel Petit a fondé Eklo, avec pour objectif de bousculer les codes de l'hôtellerie économique, la réhumaniser, lui apporter de la convivialité et du design, à des prix compétitifs, et tout ça dans le respect de l'environnement. Son concept : une offre hybride et atypique avec une grande mixité d'hébergements et des espaces communs animés, répondant aux besoins d'une large clientèle.



MÉRIGNAC UNE ACQUISITION AU CANADA POUR PHOTONIS

L'entreprise de haute technologie, spécialiste de la détection et de l'imagerie, notamment pour l'industrie et la défense, a signé un accord définitif en vue de l'acquisition de Telops. Cette société canadienne, qui emploie 100 personnes, développe et fabrique des caméras infrarouges et des systèmes d'imagerie hyperspectrale de haute performance. L'entreprise mérignacaise renforce ainsi son expertise en dehors de la défense et met un pied sur le marché nord-américain de détection de méthane. Photonis, qui emploie 1 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 210 M€, avait été rachetée à Ardian par le groupe d'investissement HLD en 2021. Cette opération s'inscrit dans la lignée stratégique définie par HLD au moment du rachat : « accélérer la croissance de Photonis par l'acquisition et le développement de technologies additionnelles pour étendre l'offre existante notamment vers les applications civiles ». Fin 2022, Photonis avait déjà fait tomber dans son escarcelle le belge Xenics, leader des solutions d'imagerie infrarouge.

© Photonis

CARNET

David ASSEO a intégré le comité de direction du Crédit Agricole Aquitaine le 3 avril dernier, en tant que directeur général adjoint. Il succède à **Alain ELEGOET** qui rejoint Crédit Agricole Technologies & Services en tant que directeur général adjoint. David Asseo a débuté sa carrière en 1993 au Crédit Lyonnais. Après avoir exercé en tant que directeur administratif et financier de plusieurs start-ups, il revient dans le groupe Crédit Agricole en 2007. En 2011, il rejoint la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France à Lille. Puis en 2020, il rejoint le comité exécutif de LCL à Paris comme directeur général adjoint en charge du fonctionnement (bancaire, immobilier).

DAVID
ASSEO

© D.R.

GIRONDE UN PLAN POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

Avec 72 000 ha brûlés (dont 25 000 en Gironde), l'année 2022 est l'année la plus marquante, voire la plus dramatique, en termes d'incendies. Pour éviter qu'une telle tragédie ne se répète, le gouvernement a annoncé son plan de lutte contre les incendies.

La principale attente est satisfaite avec des moyens aériens accrus : 2 Dash supplémentaires (soit 9 en tout), 3 hélicoptères bombardiers d'eau (10 en tout) et 4 Air Tractor. Concernant les moyens humains, 7 colonnes (soit près de 500 sapeurs-pompiers) seront en renfort, chacune équipée d'un véhicule de commandement et de 3 groupes d'intervention.

Un hélicoptère bombardier d'eau sera positionné dans la zone Sud-Ouest à compter du 1^{er} juin, un Dash et 4 avions bombardiers à partir du 1^{er} juillet. Deux Dash et 2 Canadairs sont également mobilisables en fonction des risques depuis la mi-mars. Un important plan de prévention est également mis en place avec un dispositif Fonds Vert, des mesures pour limiter les risques et une campagne de débroussaillage. Enfin, 1 milliard d'arbres doivent être replantés d'ici à 2030 dans le plan de reboisement.



© Shutterstock

FRÉDÉRIC SIMON
Fondateur de Keymex

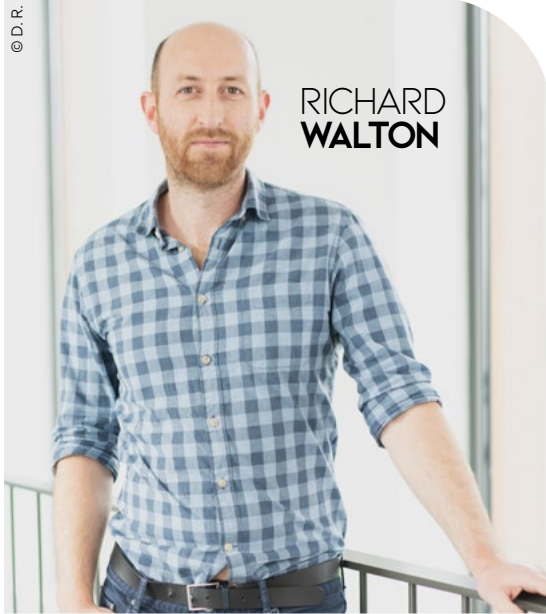
STÉPHANE MOQUET
Directeur général
de Keymex

BENJAMIN SALAH
PDG de Human
Immobilier

© Groupe Human

BORDEAUX LE GROUPE HUMAN PREND LE CONTRÔLE DE KEYMEX

Le groupe immobilier a pris une participation majoritaire dans le réseau Keymex, créé en 2016. Avec son modèle hybride, entre agence immobilière traditionnelle et réseau de mandataires, Keymex compte 700 agents commerciaux, et 24 centres d'affaires répartis en France. L'objectif affiché est de doubler le nombre de centres d'affaires d'ici à 2025, puis d'atteindre le cap des 100 centres en 2028. Le groupe Human, dirigé par Benjamin Salah, avait déjà mis la main en juillet dernier sur Côté Particuliers et ses 120 agences en licence de marque. Les trois enseignes conservent leur identité respective mais « forment un nouveau collectif qui entend bien devenir le n° 1 de l'immobilier de services en France », indique le groupe dans un communiqué.



RICHARD
WALTON

CARNET

Le Dr Richard WALTON a été nommé directeur scientifique de l'Institut hospitalo-universitaire Liryc, spécialisé dans les maladies du rythme cardiaque, à l'origine de nombreuses maladies cardiovasculaires, représentant près d'un tiers des décès dans le monde. Le nouveau directeur scientifique aura pour mission de favoriser le développement de l'institut pessacais et de contribuer au rayonnement national et international de ses activités de recherche. Le Dr Walton dirige un programme de recherche collaboratif à l'échelle européenne afin de développer de nouveaux outils pour aider à comprendre les maladies cardiaques au niveau microscopique et à fournir de nouvelles informations pour guider le traitement. Il succède au professeur Olivier BERNUS.

POMPIGNAC

AQUITAINE VERRE DÉCOR CHANGE DE MAINS

Le groupe de distribution d'emballages SC Pack a finalisé le rachat de la PME girondine Aquitaine Verre Décor, ex-Sobodec. Fondée en 1960 et basée à Pompignac, l'entreprise est spécialisée dans la décoration de bouteilles et verre (coating, satinage, décors spéciaux). En janvier dernier, SC Pack avait déjà amorcé un mouvement dans la filière vin et spiritueux en faisant l'acquisition de l'entreprise Concept Emballage, basée en Provence, dans la vallée du Rhône et en Gironde, à Saint Loubès. Une deuxième prise de position dans le Bordelais pour SC Pack.



BORDEAUX LE SITE D'ESSAIS HYDROLIEN SENEOH REJOINT OPEN-C

Seeneoh et ses infrastructures dédiées au test de démonstrateurs d'hydroliennes à échelle intermédiaire ont été sélectionnés pour devenir l'un des 5 sites d'essais de la fondation OPEN-C. Infrastructure de recherche dédiée à la coordination, au développement et au pilotage des essais en mer des démonstrateurs éolien flottant, hydrolien, houlomoteur et photovoltaïque flottant, la fondation a été officiellement créée le 21 mars 2023. Elle reprend l'exploitation du site Seeneoh, basé sur l'estuaire de la Gironde, en s'appuyant sur les équipes opérationnelles constituées des actionnaires de la SAS Seeneoh qui font vivre le site depuis sa création en 2015 : la SEML Route des Lasers, Cerenis, Valorem et Énergie de la lune, ces deux derniers figurant parmi les fondateurs d'OPEN-C.



© D.R.

© D.R.



NOUVELLE-AQUITAINE SEIZE NOUVEAUX LAURÉATS DU PLAN FRANCE 2030

Le plan France 2030 du gouvernement, qui vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir, intègre neuf nouvelles entités du territoire. Au total, ces entreprises, organismes de recherche et établissements publics recevront un soutien de l'État de 61 millions d'euros « au service de la recherche, de l'innovation, de la souveraineté industrielle et de la formation ». Le centre régional de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), les entreprises Nutridry et Simorep, ainsi que l'Université de Bordeaux, l'institut polytechnique de Bordeaux, Bordeaux Science Agro et FieldBox.ai sont les lauréats girondins. Au total, depuis le lancement du plan France 2030, 144 projets ont été soutenus par l'État en Nouvelle-Aquitaine, pour un montant total d'aides atteignant 340 millions d'euros.

FRANCE 2030

© Shutterstock

SAINT-JULIEN- BEYCHEVELLE

UNE ÉTIQUETTE POUR LES 300 ANS DU CHÂTEAU DUCRU-BEAUCAILLOU

Depuis 1720, six familles de propriétaires se sont succédées au château Ducru-Beaucaillou.

Afin de célébrer son tricentenaire, Ducru-Beaucaillou pare son millésime 2020 d'un nouvel habillage exclusif. « Pour nous, la création d'une étiquette « éphémère », dédiée au seul millésime du tricentenaire de Ducru-Beaucaillou, devait être envisagée comme un « happening » », explique Bruno-Eugène Borie, l'actuel propriétaire du château. « Dès lors, l'inspiration se trouvait nécessairement dans une démarche de recyclage poétique de l'étiquette mythique de Ducru-Beaucaillou, demeurée inchangée depuis sa création par les Johnston en 1870, au travers des prismes des grands mouvements artistiques du siècle dernier : l'abstraction, les collages, la déstructuration, le nouveau réalisme. » Sur l'épaule du flacon, juste au-dessus de l'étiquette, tout en épure et modernité, apparaît, en caractères émaillés orange, le logotype du tricentenaire. Un habillage d'exception pour ce millésime particulier, élaboré avec 81 % de cabernet-sauvignon et 19 % de merlot noir élevé pendant 18 mois entièrement en fûts de chêne neufs, à déguster avec modération.



© D.R.



CHRISTOPHE
HUAU

© D.R.

CARNET

Christophe HUAU vient d'être nommé à la direction de la nouvelle Agence du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) de SNCF Réseau. Elle a pour vocation d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. Âgé de 53 ans, Christophe Huau est ingénieur de formation, diplômé de l'École nationale de travaux publics de l'État et de l'ESCP. Il était auparavant directeur territorial de SNCF Réseau en Bretagne et Pays de la Loire. Il fut également directeur du projet de LGV Sud Europe Atlantique (ligne nouvelle Tours-Bordeaux) de 2011 à 2018.



Le printemps pointe son nez et avec lui le ballet des rosés entame sa danse sur les terrasses et sur les bords des piscines. Il est donc temps de faire ses réserves de quelques bonnes cuvées pour aborder la saison. Loin des habitudes provençales, le rosé s'exprime formidablement dans bien d'autres régions viticoles. Prenons l'exemple de la vallée du Rhône bien connue pour son cépage emblématique qu'est la syrah. Si ce cépage fait des merveilles en rouge, il s'exprime avec beaucoup de personnalité en rosé.

Cette cuvée Caprice de Syrah produit par Clairmont est l'exemple le plus parlant de mes récentes dégustations. Cette confidentielle cave coopérative sur l'appellation Crozes-Hermitage bénéficie d'un capital de terroir de haute volée avec des sols de galets donnant des profils chaleureux et identitaires. Cette cuvée porte idéalement son nom... C'est en effet un bouquet extraordinaire d'épices, de griottes et de notes de violette que vous livrent les arômes au nez comme en bouche. Sa fraîcheur et sa gourmandise lui confèrent

CLAIRMONT BOUQUET DE SYRAH 2022



aussi un style très universel pouvant s'inviter à bien des accords, qu'ils soient à l'apéritif, à table, et même, pourquoi pas jusqu'au dessert. De simples charcuteries, des grillades de viandes et de poissons, une salade de fruits rouges feront d'excellents compagnons de ce rosé de syrah qui par sa robe rose pâle est déjà une invitation à la gourmandise. Ajoutons à cela que cette cuvée se présente comme une excellente affaire, raison de plus pour en profiter !

© Atelier Gallien - E.J.G

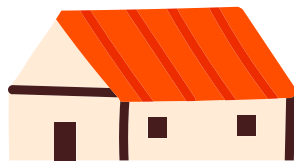


Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX

www.clairmont.fr



FLORIANE
LATESTERE



COUPLE ET RÉSIDENCE PRINCIPALE: **SE PROTÉGER EN CAS DE DÉCÈS**

Pour la majorité des Français, la résidence principale représente l'essentiel des biens du ménage. Dès lors, protéger le survivant du couple dans son cadre de vie demeure la préoccupation première, indépendamment de tout mode de conjugalité. Voici quelques clés afin d'éviter des situations complexes.

Par M^e Floriane LATESTERE,
notaire à Langon

Outre les soucis que génèrent le règlement d'une succession, la détresse du survivant se trouve bien souvent aggravée lorsque le décès de l'un conduit à bouleverser ses conditions de vie. De plus, l'ignorance des conséquences juridiques du choix de son union en cas de décès ne facilite pas un règlement apaisé de la succession. Il est ainsi primordial d'appréhender

toutes les facettes de son union, afin d'écarter toute situation complexe voire dramatique au moment du décès de son compagnon/compagne.

À ce jour dans notre pays, trois modes de conjugalité se partagent la scène: le mariage, le pacte civil de solidarité (PACS) et le concubinage, avec un degré de protection décroissant. Alors que naguère la seule façon de vivre en couple reposait sur des liens du mariage,

la société a évolué et l'union hors mariage n'est plus illégitime si bien que les couples se voient offrir le choix du mode de leur union. Le recul de l'institution du mariage s'explique par l'instauration le 15 novembre 1999 du pacte civil de solidarité (PACS), venant concurrencer, sur certains points, le régime protecteur offert par le mariage. Quant au concubinage, il est librement choisi par les couples même s'il n'emporte guère d'effets juridiques.

○○○

Lorsque le choix du mode de conjugalité se présente aux couples, il est conseillé de solliciter son notaire pour que ce dernier puisse dispenser tous les conseils requis à la configuration familiale des tourtereaux. Ainsi, lorsque la porte d'un office notarial n'est pas franchie de manière anticipée, seules les règles légales tendent à s'appliquer, parfois au grand tumulte de l'entente familiale. Une protection anticipée et adaptée aux différents intérêts en présence, ne sera que moins douloureuse qu'une protection réduite à une peau de chagrin, notamment en cas de concubinage. En effet, en l'absence de volonté, la protection légale du survivant varie en fonction du mode de conjugalité adopté par les couples.

RÈGLES LÉGALES EN L'ABSENCE DE VOLONTÉ : CONCUBINAGE

Aucune protection spécifique du lieu de vie partagé par les concubins n'est insérée dans le Code civil. De plus, le concubin n'étant pas héritier, il n'a pas vocation à rester dans le logement du défunt. Le législateur a seulement prévu, en cas de concubinage notoire, le bénéfice au survivant, du droit au maintien dans les lieux avec continuation ou transfert du bail en cas de décès du titulaire du bail. Le bénéfice de cette mesure a été élargi au cours de l'année 2009 aux concubins de même sexe.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Au plan civil, la situation du partenaire est un tout petit peu plus confortable que le concubin survivant. En effet, similairement à ce dernier, le partenaire survivant n'a pas la qualité d'héritier. En revanche, au plan fiscal, depuis le 22 août 2007, la loi TEPA les a exemptés de droits de succession, au même titre qu'un conjoint survivant. Le législateur a également accordé au partenaire survivant un degré de protection supplémentaire de son cadre de vie en lui



octroyant certains droits sur son logement. Outre la continuation ou transfert du bail d'habitation, le bénéfice du droit temporaire au logement du couple lui est accordé.

Initialement réservé aux couples unis par les liens du mariage, le droit de jouissance gratuite pendant douze mois a été étendu au partenaire de Pacs. Ce droit temporaire de jouissance s'exerce au profit du partenaire survivant dans les mêmes conditions que pour le conjoint, à l'exception près que ce droit n'est pas d'ordre public pour les partenaires. Le défunt peut l'en avoir privé par testament. Ce droit de jouissance gratuite permet ainsi de préserver dans les meilleures conditions le cadre de vie habituel du survivant. Cette jouissance s'applique que le logement ait été acquis en indivision par les deux partenaires, qu'il appartienne exclusivement au défunt ou soit indivis entre lui et un tiers, ou bien encore qu'il soit loué. Dans les deux cas, propriétaire ou locataire, et sauf s'il en a été privé par testament, le partenaire a droit au rem-

boursement des loyers pendant un an par la succession. Droit temporaire au logement ou simple droit au bail, l'institution du mariage tire son épingle du jeu en accordant au conjoint survivant une protection optimale du logement de la famille.

MARIAGE

La suprématie du mariage au Pacs et concubinage s'explique par la qualité de conjoint survivant accordée par le législateur au survivant marié. Personne intime au défunt, bénéficiant d'un ordre à lui tout seul, il domine le banquet successoral aux côtés notamment des héritiers légaux, soit les descendants ou père et mère. En l'absence d'enfant et d'ascendant, le conjoint survivant évince même les frères et sœurs. Il peut ainsi appréhender l'intégralité de la succession, en ce compris le logement familial en dépendant, c'est dire la place qui est la sienne. Cette promotion dont le conjoint survivant a bénéficié, est issue de la loi du 3 décembre 2001, qui, tout en augmentant sa vocation légale, lui a accordé une protection spéciale de son logement. Désormais, en pré-

« L'ignorance des conséquences juridiques du choix de son union en cas de décès ne facilite pas un règlement apaisé de la succession »

sence d'enfant commun du couple, et sauf volonté contraire, le conjoint survivant recueille à son choix, toute la succession en usufruit ou le quart en pleine propriété. L'universalité de la succession en usufruit lui permet notamment de conserver la jouissance de la maison, sans qu'aucun enfant puisse s'y opposer. Le conjoint est par conséquent assuré de rester chez lui en cas de décès de son époux(se).

Rappelons-nous que l'usufruit est le droit d'utiliser un bien et d'en percevoir les fruits. Ce qui s'apparente en matière immobilière, au droit d'usage et d'habitation d'un logement, dont la propriété appartient à un autre, soit le nu-propriétaire. En revanche, en présence d'enfant non commun, la loi lui refuse des droits en usufruit. Seul le quart de la succession en pleine propriété lui est accordé. Dès lors, malgré cette privation de jouissance, en présence de famille recomposée, le législateur a veillé à la protection du cadre de vie du survivant du couple. Cette protection est effectivement accordée à tous les conjoints survivants, peu importe leur régime matrimonial (régime communautaire ou séparatiste), et leur configuration familiale (présence ou non d'enfants communs).

Ainsi, le conjoint survivant, non divorcé, dispose de deux droits successifs destinés à lui assurer la jouissance de son logement. Dans un premier temps, il a le droit de rester gratuitement dans les lieux pendant un an à compter du décès, et de bénéficier pendant la même durée de la jouissance du mobilier. La loi lui accorde ensuite le bénéfice jusqu'à sa mort du droit d'habitation assorti d'un droit d'usage sur le mobilier le garnis-

sant. Ce droit viager au logement n'est réservé qu'au seul membre d'un couple uni par les liens du mariage. Il convient alors de souligner que le droit temporaire au logement n'assure au conjoint ou partenaire successible, qu'une simple jouissance gratuite limitée dans le temps, contrairement au droit viager du logement conférant au conjoint survivant un droit d'habitation sur le logement et un droit d'usage sur le mobilier sa vie durant. Certes de moindre portée que le droit d'usufruit, ce droit viager participe de la promotion dont a pu bénéficier l'époux(se) survivant(e) au cours du XXI^e siècle. En outre, la loi a permis au conjoint survivant et aux héritiers, en présence d'accord, de convertir ce droit d'habitation et d'usage en une rente viagère ou en capital. Voici une modalité d'extinction du droit viager d'habitation, mais qui ne pourra être imposée au survivant, dès lors qu'un accord unanime est nécessaire. La souplesse de ce dispositif permet au survivant du couple de pallier les éventuels inconvénients résultant de son maintien dans un logement devenu dans le temps inadapté à ses besoins.

Pour conclure le volet du mariage, il convient également de rappeler

que le conjoint survivant bénéficie du droit de se voir attribuer en priorité, et ce même en présence de demandes multiples, la propriété ou le droit au bail du bien lui servant de résidence principale ainsi que du mobilier le garnissant. Cette attribution préférentielle est de droit au conjoint, ce qui veut dire qu'en présence de demandes multiples d'attribution, il se trouvera alloué par préférence à tout autre héritier. De plus, il peut bénéficier de délais spéciaux pour le paiement de la soulte qui serait notamment due aux héritiers réservataires. Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'attribution préférentielle de la propriété du logement et de son mobilier est également de droit pour les partenaires survivants, à la condition que le défunt l'ait expressément prévu par testament. En revanche, le partenaire ne peut pas exiger de délai de paiement de la soulte. Nous l'avons compris, ni le concubin, ni le partenaire ne peuvent rivaliser avec le régime légal de protection du cadre de vie du conjoint survivant. En revanche, en présence de manifestation de volonté, ces minimas légaux peuvent être surpassés, *a contrario*, réduits de manière drastique.

ANTICIPATION SUCCESSORALE :

Divers procédés sont susceptibles d'être employés pour garantir la protection du survivant dans le logement familial. Ces procédés supposent d'avoir été en amont discutés et étudiés avec son notaire.

CONCUBINAGE

Partant des attentes des couples non mariés qui ne souhaitent pas s'engager dans un Pacs, la pratique notariale préconise certains types de contrats, assortis de clauses et



de montages juridiques permettant de répondre aux attentes des concubins. Achat en indivision, constitution d'une société, recours à la tontine, achats croisés, le rôle du notaire est alors d'être très attentif à la situation familiale des concubins afin de délivrer des conseils pertinents au cas par cas. Aussi, malgré l'absence de protection légale, les concubins peuvent anticiper et chercher à assurer l'avenir du survivant, grâce également à des libéralités, donation ou testament. Toutefois, hormis les restrictions civiles notamment en présence d'enfants réservataires, en matière fiscale les concubins demeurent pour l'heure toujours taxés à 60 % de la valeur des biens légués. Au plan civil, la présence d'enfants (communs ou non) réputés héritiers réservataires perturbera inévitablement l'application des dernières volontés du défunt. En effet, dans la mesure où le concubin n'a pas la qualité d'héritier, il ne peut être gratifié que grâce à une donation ou un legs. Pour autant, ces libéralités sont limitées par la réserve héréditaire accordée à tout enfant du défunt. La réserve héréditaire s'entend d'une partie de son patrimoine que le défunt ne peut pas librement donner à titre gratuit. Cette portion se trouve « réservée » à ses héritiers que l'on dit réservataires. Par conséquent si la personne outrepassait cette quotité, ses héritiers réservataires pourraient à son décès demander la réduction des donations ou legs excessifs.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Rappelons ici l'exonération fiscale dont bénéficie le partenaire survivant contrairement au concubin. Il est au point de vue fiscal traité comme un conjoint survivant qui recueille la succession en franchise d'impôt. C'est ainsi que depuis la loi TEPA, le notaire propose au partenaire qui ont soit de protection la formule « Pacs + testament », l'un n'allant pas sans l'autre. Ainsi

« La protection du survivant peut aussi s'anticiper dès l'achat du logement familial, grâce au recours à des stipulations dans l'acte, qui permettra des proportions d'acquisition différentes de la réalité du financement »

la transmission en usufruit de ses droits détenus au sein du logement du couple s'effectue le plus souvent par testament.

En revanche, contrairement aux couples mariés, les legs en usufruit ne peuvent s'imputer que sur la quotité disponible ordinaire, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent venir grignoter la réserve des enfants même en usufruit. Ce legs de l'usufruit de la résidence principale, bien qui pour la majorité des français représente l'essentiel de leur patrimoine, est souvent excessif et par conséquent, se verra sanctionné, soit par le biais de la réduction, soit par une sanction plus originale qu'est la substitution du disponible ordinaire à la libéralité en usufruit de l'article 917 du Code Civil.

Ainsi dès lors que les conditions de l'article 917 du Code civil sont réunies, en cas d'atteinte à leur réserve, les héritiers réservataires auront le choix :

- soit laisser la libéralité excessive s'exercer sans demander la réduction. Le partenaire peut ainsi demeurer dans les lieux sa vie durant. Le démembrement de propriété perdure ainsi ;
- soit demander la reconstitution de sa réserve en pleine propriété en abandonnant en contrepartie le disponible ordinaire en propriété. Dans ce cas, le démembrement prend fin laissant place au régime de l'indivision.

La méthode d'imputation en assiette rappelée dernièrement par la jurisprudence ainsi que les sanctions de l'excès, sont très souvent mal vécues par le partenaire survivant, qui par le biais d'un testament se pense protégé dans son cadre de vie au même titre qu'un époux. Pour anticiper ces situations, le notaire dispensera tous les conseils requis à la rédaction du testament. Plusieurs pistes de réflexion pourront être ainsi discutées en cas de libéralité excessive qui porterait atteinte à la réserve des enfants, comme notamment de proposer au testateur en cas de legs de l'usufruit du logement d'écarter les dispositions de l'article 917 du code civil et d'imposer des délais de paiement de l'indemnité de réduction. De même, dans ces situations le recours au contrat d'assurance vie pourrait être bénéfique.

La protection du survivant peut aussi s'anticiper dès l'achat du logement familial, grâce au recours à des stipulations dans l'acte, qui permettra des proportions d'acquisition différentes de la réalité du financement. Cette protection peut également résulter du choix du régime. En effet, les partenaires ayant opté pour le régime de l'indivision sont dans une situation plus confortable, propriétaires pour moitié chacun indépendamment d'un financement inégal. En revanche, malgré ces divers montages juridiques organisés par les partenaires, nous l'avons compris,

rien ne peut égaler la protection accordée au conjoint survivant lié par les liens du mariage.

MARIAGE

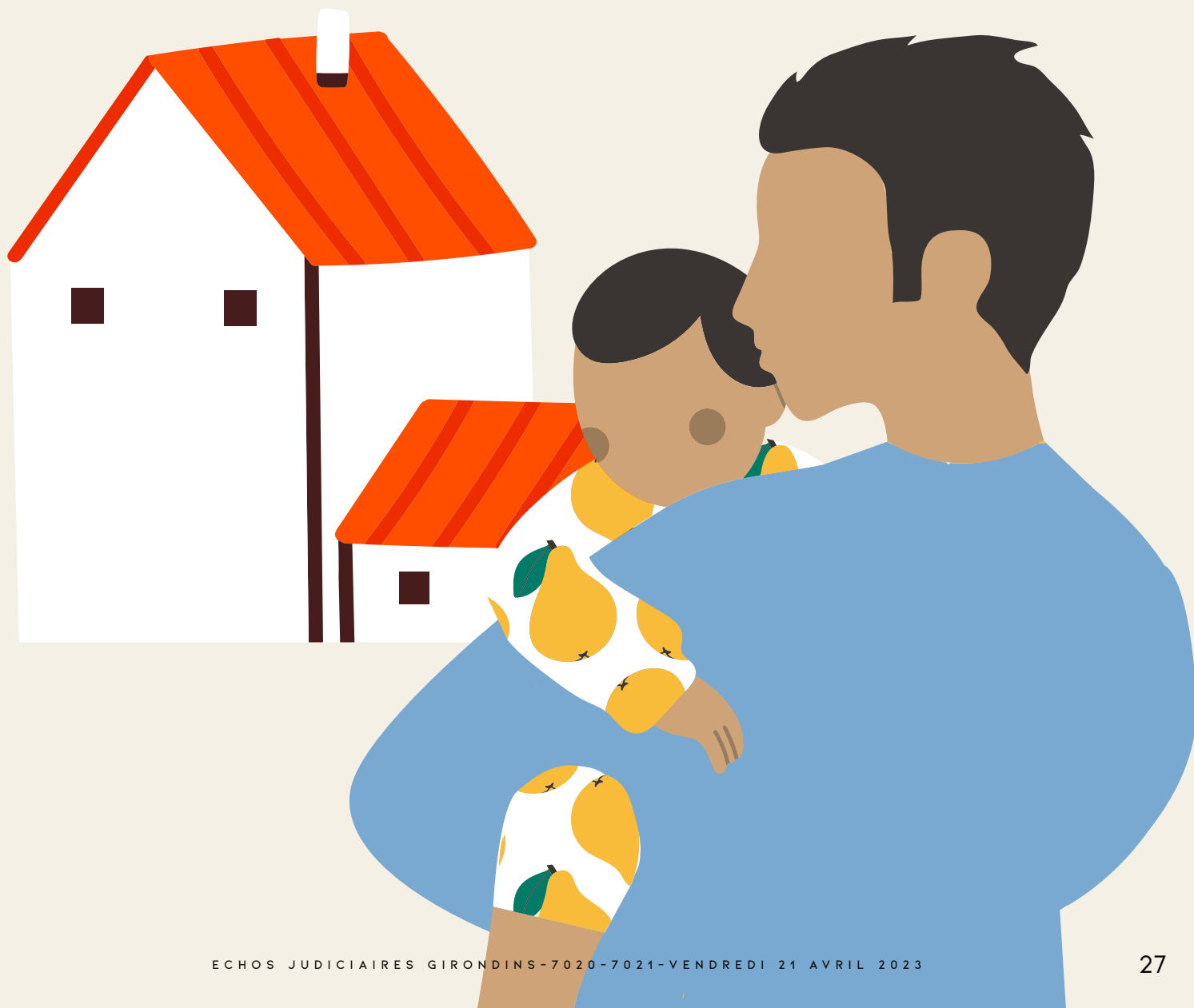
Bénéficiant d'un régime légal très protecteur, la loi permet de surcroît au conjoint survivant d'organiser une protection sur mesure. Une importante palette d'outil s'offre aux couples mariés, allant d'avantages matrimoniaux comme le prélèvement avant tout partage du logement familial, apport à la communauté de biens du logement propre de l'un du couple, à la très connue donation entre époux, communément nommée « donation au dernier vivant ». Cette donation est très appréciée notamment des familles recomposées à qui le législateur a écarté l'option

« Une importante palette d'outil s'offre aux couples mariés, allant d'avantages matrimoniaux à la très connue donation entre époux »

légale en usufruit. Afin d'assurer aux couples mariés le respect de leur volonté, tout en préservant la réserve des enfants, ils bénéficient d'un régime spécial quant à l'imputation de leurs libéralités. En effet, seules les couples mariés peuvent disposer de l'usufruit de la réserve. Le conjoint survivant est par conséquent certain qu'il pourra rester dans le logement du couple en cas de décès de l'un, sans être inquiet de la présence d'enfant, héritier

réservataire. Pour finir, n'oublions pas qu'une volonté peut défaire d'une main ce qu'elle a accordé de l'autre. Il peut être également utile, en fonction de la configuration familiale, de recourir au testament pour réduire, voire supprimer les droits de son conjoint survivant.

Ainsi, pour une protection sur mesure, n'hésitez pas à consulter votre notaire, fidèle allié des familles.



LES ECHOS EN RÉGION



LOT-ET-GARONNE

UN VILLAGE D'ARTISANS SORT DE TERRE

La société Beehome a racheté une friche industrielle à Marmande pour proposer des locaux à destination des PME artisanales du territoire. Le projet intitulé « Village des Artisans » contient 15 boxes allant de 189 m² à 380 m² pour un prix de vente entre 320 000 et 570 000 €. De plus, une grande importance a été donnée aux économies d'énergies, assurant aux occupants une maîtrise de leur consommation. Un système solaire photovoltaïque est d'ailleurs proposé en option. Le bâtiment, qui abritait un grossiste en fruits et légumes, va donc retrouver une nouvelle vie.



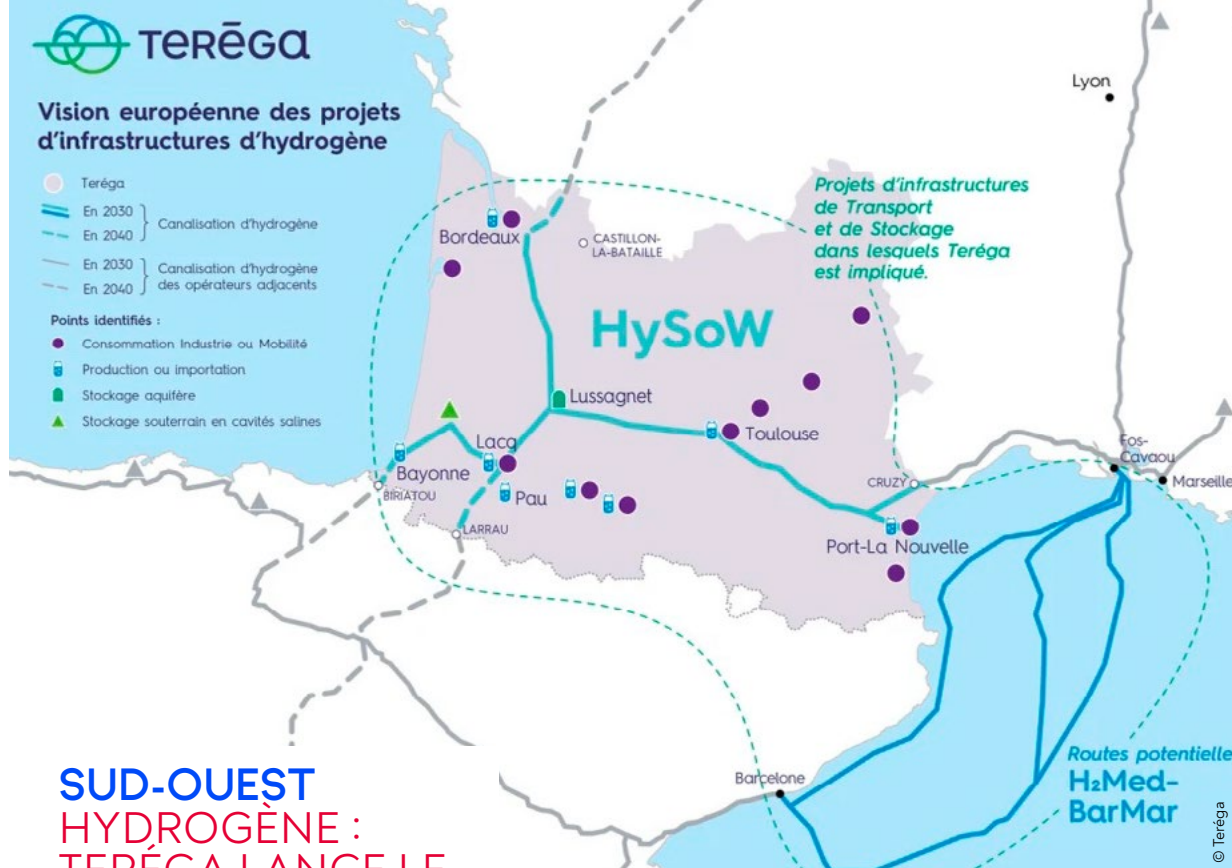
GIRONDE / LOT-ET-GARONNE BIOPRESS RACHETÉ PAR BERKEM

Biopress, créée en 1987 et installée à Tonneins en 1991, est historiquement la plus grande huilerie 100 % biologique de France. Les principales activités de la société s'articulent autour de la production et du conditionnement d'une gamme d'huiles destinées aux industriels et aux transformateurs. La société est en mesure de conditionner environ un million de litres d'huile par an, celle-ci étant composée à 80 % de matières premières originaires du Sud-Ouest. Fort d'un effectif de 11 collaborateurs, Biopress distribue également une large

variété de coproduits de l'huilerie, tels que les tourteaux destinés à l'alimentation animale, les lécithines ou encore les protéines végétales. En 2014, Aiglou a repris la société Biopress en redressement judiciaire avec comme objectifs de développer le savoir-faire d'Aiglou dans les produits d'origine végétale. Aujourd'hui, l'entreprise Biopress, s'est développée essentiellement dans l'agroalimentaire et l'alimentation humaine. Aiglou a donc décidé de céder la société Biopress au groupe Berkem, coté en bourse et spécialiste de la chimie du végétal dont le siège est à Blanquefort (33). L'objectif est d'augmenter les capacités d'extraction et de traitement des végétaux du groupe Berkem à plus de 8 000 tonnes par an.

Vision européenne des projets d'infrastructures d'hydrogène

- Teréga
- En 2030 } Canalisations d'hydrogène
- En 2040 } Canalisations d'hydrogène des opérateurs adjacents
- Points identifiés :
- Consommation Industrie ou Mobilité
- 🚗 Production ou importation
- 🌱 Stockage aquifère
- ▲ Stockage souterrain en cavités salines



SUD-OUEST HYDROGÈNE : TERÉGA LANCE LE PROJET HYSOW

Dominique Mockly, PDG de Teréga, dont le siège est situé à Pau, a annoncé le lancement du projet HySoW (Hydrogen South West), une infrastructure de stockage et de transport d'hydrogène renouvelable et bas-carbone connectée au projet de pipeline H2Med. Ce projet qui s'installe dans le paysage énergétique d'un Sud-Ouest décarboné permettra, d'ici 2030, d'interconnecter les pôles industriels et de mobilité majeurs des territoires d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine aux flux d'hydrogène produits localement comme à ceux en provenance du Sud de l'Europe, de la Méditerranée et de la façade Atlantique. Il a également pour objectif de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble du système énergétique. Ce corridor sera composé d'environ 600 kilomètres de canalisations, dont 40 % pourront être convertis du gaz naturel vers l'hydrogène, permettant le transport de 16 TWh/an d'hydrogène décarboné à travers tout le Sud-Ouest.



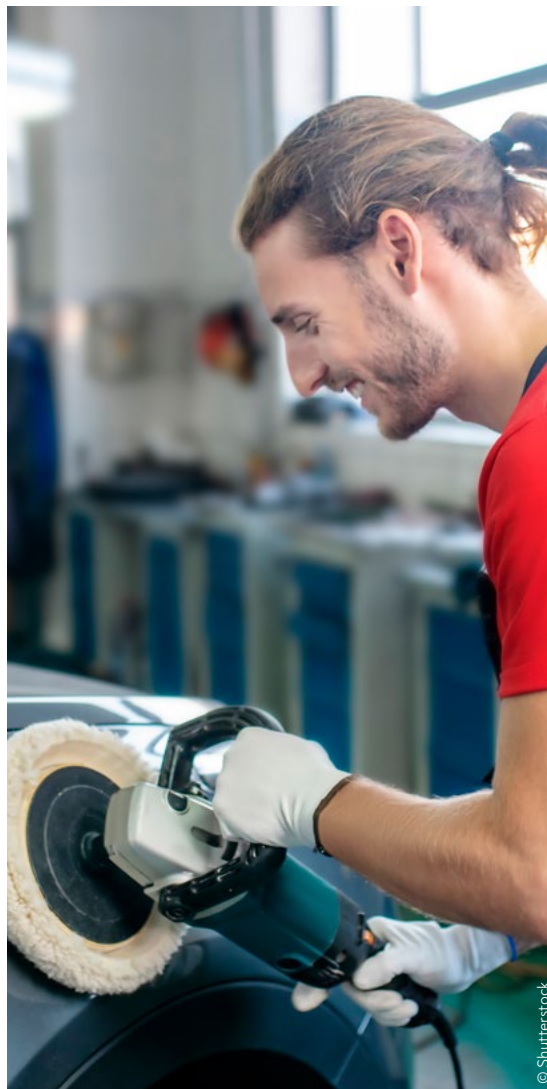
De gauche à droite : Patrice REY, coordinateur de la chaire ; Eléonore ATTARD, co-coordinatrice ; Ilias ILIOPOULOS, président-référent du comité « Chaires industrielles » de l'ANR ; Mathilde BOISSEAU, directrice vigne et vin de Jas Hennessy & Co ; Ryszard LOBINSKI, directeur de l'IPREM ; Jean-Yves BERTHON, directeur général de GreenCell.

PAU UNE CHAIRE POUR LUTTER CONTRE L'ESCA

Une nouvelle chaire de recherche industrielle pour lutter contre l'esca, une maladie du bois de la vigne, a été lancée ce 5 avril à Pau. L'objectif de WinEsca, unique chaire industrielle dans le domaine agronomique en France, est de fournir à la filière viticole des solutions de protection agroécologique pour lutter contre l'esca, une maladie du bois de la vigne. Cofinancée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) à hauteur de 1,2 M €, elle renforce la collaboration initiée entre le leader mondial du cognac Jas Hennessy & Co, l'IPREM (CNRS/ Université de Pau et des Pays de l'Adour), la société GreenCell ainsi que d'autres partenaires scientifiques et universitaires. Elle fait suite à une première chaire, « GTDfree », lancée en 2016.

LANDES LE CFA DE MONT-DE-MARSAN S'AGRANDIT

Pour faire face à l'augmentation de son effectif en CAP de réparation de carrosserie, passé de 26 à 36 apprenants en contrat d'apprentissage entre 2022 et 2023, la chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine (CMA NA) 40 vient d'inaugurer l'extension de son centre de formation des apprentis (CFA). L'espace de 120 m², situé dans les anciens locaux du CFA de Mont-de-Marsan, comprend une salle de cours et 12 postes de travail équipés en établis, étaux, postes à souder, meuleuses, perceuses et ponceuses pour varier les activités pratiques. Un investissement de 50 000 euros, cofinancé par la CMA NA, l'Opérateur de compétences des métiers de la mobilité et l'Association nationale pour la formation automobile (Anfa), qui permettra d'assurer la première année de formation. Ce nouvel équipement est destiné à répondre à une forte attente des professionnels du secteur, confrontés à une pénurie de main-d'œuvre dans un métier en pleine mutation. « L'évolution des matériaux (plastiques, composites) et des systèmes d'aide à la conduite des véhicules qui impliquent un recalibrage des éléments techniques après intervention sur la carrosserie, exige une véritable montée en compétences des carrossiers », observe Frédéric Bouyssi, directeur du CFA des Landes qui propose également des cursus de formation initiale et continue en peinture de carrosserie et en maintenance mécanique.



© Shutterstock



© Shutterstock

LANDES RECYCLER SON MATÉRIEL INFORMATIQUE

Ordinateur portable, unité centrale, écran, clavier, souris, copieur, imprimante, serveur... « Ne stockez plus, donnez une seconde vie aux équipements informatiques », préconise le Comptoir de l'électroménager solidaire. La recyclerie saint-pauloise, en partenariat avec l'Agence landaise pour l'informatique (Alpi), propose désormais aux collectivités territoriales landaises d'assurer gratuitement la collecte, l'enlèvement et l'effacement des données, avec la remise d'un Cerfa de don à la clé.

05 58 77 72 91 – 06 17 06 29 16
accueil.cem@orange.fr



CARNET

Euphrasie LUPI vient de rejoindre le cabinet d'avocats d'affaires Fidal à Dax. Auprès de David BRIVOIS, elle accompagne en droit social les groupes d'envergure nationale comme les PME et TPE landaises. À 30 ans, cette amoureuse des Landes et de surf arrive de Marseille où elle exerçait, depuis sa prestation de serment en 2020, au sein du cabinet Else Avocats. Avec un effectif de 13 personnes, l'antenne landaise de Fidal compte désormais huit avocats, dont cinq associés, en droit des sociétés, droit fiscal, droit social et règlement des contentieux.

LANDES

L'UCPA LANCE LE CONTRAT DE TRAVAIL INTERMITTENT

Pour répondre aux nouvelles aspirations des saisonniers, le groupe associatif UCPA, présent dans les Landes à Soustons, Seignosse et Capbreton, lance le contrat de travail intermittent (CD2I) dans ses villages sportifs situés sur le littoral et en montagne. Il permet d'alterner des périodes travaillées et non travaillées, tout en offrant un nombre de semaines d'emploi garanti (jusqu'à 42 semaines) ainsi qu'une rémunération mensuelle régulière.

Tout en étant sous contrat avec l'UCPA, les saisonniers ont ainsi la possibilité de travailler pour un autre employeur, d'être travailleur indépendant ou simplement de ne pas avoir d'activité professionnelle durant les semaines non travaillées au sein du groupe.



Fraise Label Rouge

SAISON LANCÉE



SYLVIE
DELAURIER

© D.R.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À L'AIFLG

L'Association Interprofessionnelle des Fruits et légumes du Lot-et-Garonne (AIFLG) était jusqu'à présent présidée par Éric Bazile, producteur à Aiguillon, qui a cédé sa place à Sylvie Delaurier-Zanuttigh, installée sur une exploitation de 20 hectares avec son mari Philippe à Damazan. Agée de 55 ans, elle produit également des framboises, kiwis verts, jaunes et des prunes de table. Pour ce lancement de saison, la fraiseultrice avait le sourire après un salon de l'agriculture réussi et des fraises en pleine forme grâce à l'hiver ensoleillé et sec qui s'achève. Soucieuse de la qualité de la fraise et concernée par les messages vindicatifs vis-à-vis des agriculteurs, elle souhaite continuer de faire évoluer le Label Rouge qualitativement et ouvre les portes de sa ferme à celles et ceux qui veulent découvrir ses méthodes de culture.

La fraise Label Rouge a démarré sa saison 2023 sous de bons augures comme nous l'explique la nouvelle présidente de l'Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes du Lot-et-Garonne (AIFLG), Sylvie Delaurier-Zanuttigh, qui succède à Éric Bazile.

Par Jonathan BITEAU

Le Label Rouge porte bien son nom. Ce précieux label est effectivement le fruit d'une lutte. Celle des producteurs de fruits et légumes qui ont vu débarquer au début des années 90 les fruits espagnols dans les grandes surfaces et surtout, la fameuse fraise de la discorde. Une période douloureuse qui a parfois donné lieu à des affrontements violents : « J'avais peur que mon mari finisse en garde en vue ! », se souvient Sylvie Delaurier-Zanuttigh, nouvelle présidente de l'AIFLG. Heureusement, ces temps sont révolus grâce à une stratégie collective qui a démarré en 1998 avec la création de l'AIFLG. Les producteurs se rassemblent, la filière se structure et les démarches de labellisation démarrent dès 2005. En 2009, la ciflorette et la gariguette décrochent le sésame, suivies en 2010 par la charlotte. La dernière venue, la mariguette a été labellisée en 2021 (voir encadré).

LA FRAISE LABEL ROUGE EN CHIFFRES

510 tonnes produites par an (3 à 5 % sur les 18 000 tonnes produites par les adhérents)
75 millions d'euros de chiffre d'affaires
3 000 emplois directs et indirects
500 hectares
 Environ **100** producteurs
95 % de culture suspendue et **5 %** en pleine terre
0 fraise label rouge exportée

Avec le soleil que nous avons eu cet hiver, **nous avons de très beaux fruits, gustativement très bons**

Le Label Rouge est un gage de qualité qui impose un cahier des charges strict : le ramassage à la main, des barquettes plus petites, une seule couche de fraises en plateau, pas de défaut sur le fruit, un calibrage et une couleur uniformes. Le résultat se retrouve sur les étals avec des fraises 25 % plus chères qui trouvent leur clientèle sur un segment supérieur. Et même si ce label ne représente que 3 à 5 % de la production annuelle, cette reconnaissance tire toute la production vers le haut et identifie clairement la fraise française qualitativement par rapport à ses voisines espagnoles notamment.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres est une maxime qui s'applique parfaitement à l'agriculture. Si le déficit hydrique hivernal inquiète de nombreux agriculteurs pour la saison à venir, notamment les céréaliers, l'hiver ensoleillé et sec promet de très belles fraises : « La fraise s'arrose en goutte à goutte et ce n'est pas un sujet d'inquiétude pour nous. Avec le soleil que nous avons eu cet hiver, nous avons de très beaux fruits, gustativement très bons. Nous touchons encore du bois pour qu'il n'y ait pas de grosses gelées tardives », indique Sylvie Delaurier-Zanuttigh. La saison qui s'étale de mars à octobre s'annonce donc prometteuse pour le fruit préféré des Français. ■

LA TOMATE DE MARMANDE BIENTÔT LABEL ROUGE ?

Outre la fraise Label Rouge, l'AIFLG rassemble également les acteurs de la filière tomate de Marmande, producteurs, coopératives et transformateurs. Depuis 2017, une démarche de qualité a été lancée afin de promouvoir cette production et une marque territoriale « Tomate de Marmande » a été créée en 2020. Cependant, c'est bien le précieux Label Rouge qui est attendu et il nous a été précisé que celui-ci devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Quelques démarches administratives doivent encore être effectuées avant une officialisation, qui ne saurait tarder.

UN LABEL, 4 VARIÉTÉS

Gariguette

Obtention du Label en 2009
85 % des volumes

Cette variété de saison annonce le printemps et le début de la campagne Fraise Label Rouge. Fine et allongée, sa chair est juteuse, fondante et extrêmement aromatique. Signes particuliers : son goût sucré-acidulé, sa collerette, son pédoncule relevé et sa couleur rouge vermillon brillant.

Ciflorette

Obtention du Label en 2009
2 % du volume

Elle arrive peu après la gariguette sur les étals. Élégante et élancée, elle est très aromatique avec sa chair juteuse et très sucrée. Signe particulier : parée d'une belle robe rouge-orangée.

Charlotte

Obtention du Label en 2010
1 % du total

Avec son goût de fraise des bois, cette variété dite « remontante » est la préférée des enfants. Sa chair tendre est parée d'une robe rouge sang. La charlotte est très sucrée, extrêmement savoureuse et intensément parfumée. Signe particulier : sa rondeur qui évoque un cœur.

Mariguette

Obtention du Label en 2021
12 % de la production

Cette variété dite « remontante » est la petite dernière du cahier des charges. La mariguette est une variété à mi-chemin entre la mara des bois et la gariguette. Elle tient ses arômes sucrés de la mara avec un parfum plus doux. Signes particuliers : de forme allongée comme la gariguette, cette fraise se pare du rouge vif de la mara des bois.

LES BANQUES

Après les États-Unis, c'est désormais le secteur bancaire européen qui se trouve dans la tourmente avec la chute de Credit Suisse et les ennuis de Deutsche Bank... Décryptage.

Par Raphaël DIDIER

Faillite de SVB, faillite de Silvergate Bank qui fournissait des services aux utilisateurs de cryptoactifs, faillite de Signature Bank trop exposée aux cryptoactifs, chute du Credit Suisse, déboires de Deutsche Bank, perquisition dans cinq banques françaises dans le cadre d'une enquête pour fraude fiscale... Le mois de mars aura été éprouvant pour le secteur bancaire !

ACTE 1 : DU RALENTISSEMENT DE LA TECH AUX FAILLITES BANCAIRES

Acte 1, scène 1. Avec la fin de la pandémie de Covid-19, le chiffre d'affaires des géants de la Tech est revenu à un rythme de progression moins effréné, d'où des désillusions nombreuses sur le Nasdaq pour Amazon, Microsoft, Apple, Meta... Puis ce fut au tour des autres entreprises du secteur, cotées ou non, de réduire la voilure.

DANS LA

Les start-ups, en particulier, ont eu plus de mal à lever des fonds (avec désormais une exigence de rentabilité forte et rapide), les obligeant à tirer plus souvent sur leur compte en banque pour rembourser, entre autres, des crédits devenus plus chers avec la hausse des taux d'intérêt.

Chemin faisant, commence l'acte 1, scène 2. Une banque comme SVB, qui gérait notamment les énormes montants de trésorerie des jeunes pousses de la Silicon Valley, ne pouvait que se retrouver en difficulté, d'autant plus qu'elle plaçait ces fonds pour l'essentiel en titres obligataires à long terme, comme les bons du Trésor américain. Elle a dû, en effet, se résoudre à vendre des actifs mis en réserve afin de trouver des liquidités. Et ce, au plus mauvais moment, puisque ses portefeuilles de titres obligataires ont subi des moins-values liées au resserrement de la politique monétaire aux États-Unis. D'où des pertes colossales, qui ont sérieusement entamé la confiance des clients et des investisseurs, et débouché sur une ruée bancaire. Résultat : le 10 mars dernier, les autorités californiennes ont décidé de fer-



EUROPÉENNES

TOURMENTÉES

mer la banque. Et pour tenter d'éviter une panique, la FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation) a alors annoncé garantir les dépôts à hauteur de 250 000 dollars par déposant, d'autant que deux autres banques venaient également de faire défaut. Mais ce fut peine perdue. Encore une fois, l'État américain dut se résoudre à garantir la totalité des dépôts d'une banque en faillite (SVB), car de nombreuses start-ups étaient sur le point d'y laisser leur chemise ! La mauvaise gestion du risque par les institutions bancaires, conjuguée à un allègement de la réglementation bancaire sous Trump, aura eu raison des grands principes de non-renflouement.

ACTE 2 : TEMPÊTE SUR LES BANQUES EUROPÉENNES

L'onde de choc aux États-Unis a fait ressurgir les pires souvenirs de la crise des subprimes, même s'il ne s'agit absolument pas d'une crise systémique pour l'heure. Du côté européen, c'est le début de l'acte 2. Des doutes ont commencé à émerger sur la solidité du système bancaire du vieux continent, alors même qu'il n'y avait, *a priori*, aucune raison que les problèmes localisés de quelques banques régionales américaines se répercutent sur les banques européennes. Et si le Credit Suisse et la Deutsche Bank reviennent incessamment sur les radars, c'est avant tout en raison des coûteux scandales que ces deux banques traînent derrière elles, telles des casseroles faisant du bruit sur les marchés financiers à chaque ondée.

Dans le cas de Credit Suisse, il aura ainsi suffi d'une vague déclaration du président de la banque saoudienne Saudi National Bank, premier actionnaire (et sauveur) de Credit Suisse, pour que les investisseurs, déjà fébriles avec la faillite de SVB aux États-Unis, paniquent. Le cours de l'action Credit Suisse a dès lors dévié, entraînant dans son sillage tout le secteur bancaire européen !

Le problème est que Credit Suisse (à l'instar de Deutsche Bank) est qualifié de banque systémique, dans la mesure où sa faillite aurait des répercussions en cascade sur tout le système bancaire. De telles banques sont donc « too big to fail » (trop grosses pour faire faillite), ce qui a amené la Banque centrale suisse à accepter une ligne de crédit à hauteur de 50 milliards de francs suisses pour renforcer les liquidités de Credit Suisse. Et comme cela n'a pas suffi à faire

Il ne s'agit absolument pas d'une crise systémique pour l'heure

retomber la fièvre, les autorités suisses ont organisé son rachat par UBS dans des conditions extrêmement favorables, au risque de créer un autre mastodonte menaçant à la fois la concurrence sur le marché des activités bancaires et l'ensemble du système européen...

Face à cette situation tendue dans le secteur bancaire européen, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, s'est voulue rassurante : « en ce qui concerne la stabilité financière, la BCE dispose de tous les outils nécessaires pour fournir des liquidités au système financier de la zone euro, si nécessaire ». Dont acte ! Mais SVB aux États-Unis vient de prouver que les règles prudentielles de Bâle III (plus ou moins mal appliquées des deux côtés de l'Atlantique) ne peuvent empêcher les ruées bancaires. L'acte final de cette pièce reste donc encore à écrire...



LA DÉCENTRALISATION UN ÉCHEC ?

Les réformes de décentralisation réalisées depuis 2009 n'ont pas vraiment rempli les objectifs du projet originel, d'après la Cour des comptes. Dans son rapport annuel, elle décrit un enchevêtrement institutionnel peu efficace, peu lisible et... éloigné du citoyen.

Par Anne DAUBRÉE

Renforcer la démocratie locale, rapprocher la décision politique et administrative du citoyen, améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion publique : tels étaient les trois objectifs de la décentralisation initiée par la loi Defferre du 2 mars 1982. Ont-ils été remplis ? Non, « Les objectifs ne sont pas atteints », répond Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes. Le 10 mars dernier, à Paris, il présentait le rapport annuel de l'institution. Ce dernier est essentiellement consacré à une évaluation des étapes de la décentralisation réalisées depuis 2009, date du précédent bilan. Globalement, « les réformes menées depuis 2010 n'ont pas permis de remédier aux défauts alors constatés », d'après le rapport. Ces réformes

ont certes tenté de rationaliser l'organisation territoriale existante, mais « sans succès ». En cause : le « manque de méthode », une « succession de priorités fluctuantes et, sur certains points, contradictoires », écrivent les magistrats de la rue Cambon. Exemple, les mouvements de balanciers contradictoires favorisant successivement les intercommunalités, puis les communes, en 2021 et 2022. Au total, cette démarche erratique a même fini par dessiner « un paysage institutionnel brouillé », fait de « brouillages de compétences », pointe Pierre Moscovici. L'imbrication des compétences entre les diverses collectivités locales, trop complexe, induit la nécessité d'une coordination permanente. Cela nuit à l'efficacité des dispositifs et à leur lisibilité. Dans le même sens, plusieurs constats de la Cour illustrent combien les mesures prises n'ont pas permis d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique. « Contrairement à l'Allemagne et à l'Italie, la France n'est jamais parvenue à régler la question des petites communes. (...) Or, nous savons qu'en matière d'action publique une taille critique est nécessaire, mais très peu de communes se sont regroupées », relève

Pierre Moscovici. En revanche, le renforcement des intercommunalités s'est traduit par une extension de leur périmètre de compétences et du nombre de leurs agents, sans que les effectifs des communes diminuent...

L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ « À L'OS », VU COMME UN ABANDON

Autre constat du président de la Cour des comptes, qui va à l'encontre de l'efficacité de l'action publique : « L'État déconcentré est à l'os ». Sur le plan financier, le rapport constate que l'élargissement des compétences des collectivités territoriales s'est traduite par une augmentation importante des dépenses locales : la dépense publique locale par habitant a doublé entre 1985 et 2020, en euros constants. Pour autant, « il n'est toujours pas possible de distinguer la part de cette augmentation résultant d'une amélioration des services rendus ou de facteurs exogènes, tels que le vieillissement de la population ou la complexité croissante des normes techniques, de celle qui pourrait résulter d'une attention insuffisante à la maîtrise des coûts de ces services », nuancent les magistrats.

Les mesures prises n'ont pas permis d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique

RATIONALISATION

Par ailleurs, tout n'est pas absolument négatif. Le rapport signale que dans certains domaines, la répartition plutôt équilibrée des compétences entre l'État et les collectivités territoriales a favorisé l'efficacité de l'action publique. « La décentralisation scolaire a ainsi indéniablement permis d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des élèves dans les collèges », notent les rapporteurs. Autres objectifs officiellement visés par la décentralisation, ceux du rapprochement de la décision politique et administrative du citoyen, et de renforcement de la démocratie locale. Là aussi, le constat est négatif. Par exemple, les magistrats financiers constatent la complexification de l'architecture du financement des collectivités locales, assortie de la disparition de certains impôts locaux. Elle contribue à distendre le lien avec les populations. Autre sujet dolent, la réduction de l'État déconcentré, « il est vécu comme un désengagement, voire un abandon par les populations », pointe Pierre Moscovici.

À DÉFAUT DE GRANDE RÉFORME

Bref, au global, l'organisation territoriale « marquée par une grande complexité, manque de lisibilité pour les citoyens et ne favorise pas l'amélioration du service rendu aux ménages et aux entreprises, ni la recherche d'une plus grande efficacité de l'action publique », tranche la Cour. Sur la base de ce constat, elle délivre plusieurs préconisations. « Nous savons qu'une réforme globale n'est pas réaliste à court terme, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire du *statu quo* », déclare Pierre Moscovici. Il propose

donc des mesures qui pourraient préparer la voie d'une rationalisation majeure du dispositif. Il s'agirait de se fixer un premier objectif de simplification des partages des compétences, et une responsabilisation des acteurs. Par exemple, pour l'économie, le rôle des régions pourrait être renforcé. À court terme, d'autres mesures pourraient être prises : l'approfondissement et la simplification de la coopération intercommunale, la poursuite de la réduction du nombre de petites communes, le renforcement du rôle des collectivités cheffes de file pour les politiques partagées, une pratique plus large de l'expérimentation.

Par ailleurs, à rebours de la posture usuelle de gardien de la rigueur budgétaire de président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici propose de « réarmer l'État déconcentré ». Au-delà de l'évaluation de l'efficacité des réformes, la Cour note aussi le caractère limité de leur profondeur. Le poids des dépenses locales dans le PIB demeure inférieur à la moyenne européenne (17,9 % du PIB), ce qui fait de la France un pays peu décentralisé par rapport à ses principaux partenaires européens. « La France reste la France », commente Pierre Moscovici.





CYBERCRIMINALITÉ DÉPOSER PLAINTE EST ESSENTIEL

Trop peu de plaintes sont déposées en France à la suite de cyberattaques alors que ces déclarations permettent à la justice et aux services de police et de gendarmerie de recueillir de précieuses informations pour leurs enquêtes.

Par Miren LARTIGUE

« Le dépôt de plaintes, c'est essentiel pour nous », a déclaré Johanna Brousse, vice-procureure en charge de la cybercriminalité au Tribunal judiciaire de Paris, lors de la journée consacrée à la sécurité numérique, organisée le 28 mars dernier par le Medef. « Plus nous avons de plaintes, plus nous avons de données, plus on va réussir à interpeller des cybercriminels, et cela signifie moins d'attaques ensuite », a expliqué la magistrate, qui regrette qu'il y ait aujourd'hui trop peu de dépôts de plaintes après des cyberattaques.

DES MESURES POUR FACILITER LE DÉPÔT DE PLAINTES

Plusieurs initiatives ont été prises pour faciliter le dépôt de plaintes. Ainsi, « la gendarmerie a beaucoup travaillé sur l'accueil des victimes afin qu'elles puissent être reçues par des agents au fait de cette délinquance », a-t-elle poursuivi. Et « pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer au commissariat ou à la gendarmerie parce qu'ils sont trop pris par la gestion de la crise, nous avons mis en place, pour les rançongiciels, un système de plainte papier ». Il suffit alors d'envoyer une lettre sur

Préserver les traces numériques pour ne pas entraver le travail des cyberenquêteurs

papier libre au procureur de la République du tribunal du lieu de l'infraction, en précisant certains éléments (récit détaillé des faits, description et estimation du préjudice...). « Il y a un référent cyber dans chaque parquet de France », et un modèle de lettre est proposé sur le site service-public.fr.

« Nous arrêtons de plus en plus de cybercriminels », a poursuivi la vice-procureure, cheffe de la section du parquet de Paris dédiée à la lutte contre la cybercriminalité, qui compte trois magistrats et des assistants spécialisés et dispose d'une compétence nationale pour les affaires les plus importantes, en plus de celles relevant du ressort du tribunal judiciaire de Paris. « Des procès ont lieu souvent à Paris », mais aussi à l'étranger : « beaucoup de filières criminelles ne sont pas extradées parce que des pays n'extradent pas leurs nationaux, mais ils sont jugés dans leur pays ». Ainsi, des cybercriminels ayant fait un grand nombre de victimes en France vont prochainement être jugés en Roumanie, « et les victimes françaises sont tenues au courant ». Face à ces crimes qui ne connaissent pas les frontières, « la coopération [judiciaire] internationale est pour nous essentielle ».

SAISIE DES AVOIRS CRIMINELS ET DÉCHIFFREURS DE RANÇONGIERS

Outre le fait que ces poursuites peuvent permettre d'identifier et de sanctionner les coupables, ces magistrats spécialisés et leurs équipes ont d'autres atouts à faire valoir pour inciter les entreprises à déposer plainte. « Nous sommes très centrés sur la saisie des avoirs criminels », ce qui permet, notamment, d'indemniser les victimes. Ainsi, « dans un dossier de la gendarmerie, ils ont réussi à récupérer 1,4 million d'euros qui va être directement rendu à l'entreprise victime de la cyberattaque ». Autre avantage : « nous avons des déchiffreurs pour certains rançongiciels et nous avons pu aider techniquement certaines entreprises et collectivités qui avaient déposé plainte. La gestion de la crise passe alors de plusieurs mois à quelques jours. »

« Au-delà du dépôt de plainte, qui permet de retrouver un certain nombre d'auteurs, l'alerte immédiate des forces de sécurité intérieure (la gendarmerie et la police nationales) nous permet d'intervenir très vite et de préserver les traces numériques pour pouvoir faire nos investigations dans les meilleures conditions », a expliqué le général Christophe Husson, adjoint au commandant de la gendarmerie dans le cyberspace. Or, bien souvent, la première réaction de l'entreprise attaquée est d'essayer de rétablir son système d'infor-

mation, en demandant l'aide d'un opérateur spécialisé, dont l'intervention va contribuer à « détruire une partie des traces numériques ».

La capacité d'action de la gendarmerie s'appuie aujourd'hui sur 8 700 cybergendarmes sur tout le territoire, et l'objectif est d'atteindre « 10 000 cyberenquêteurs dans la gendarmerie, d'ici 2024 ». Des équipes qui sont également très impliquées sur le volet prévention. Début 2022, la gendarmerie a testé, dans une dizaine de départements, un « prédiagnostic cyber », destiné aux collectivités territoriales, accompagnées dans cet exercice par un ou deux gendarmes spécialisés. « Ce dispositif a été déployé sur tout le territoire national depuis octobre 2022 et nous allons élargir le périmètre aux PME et ETI, et à d'autres entités telles que les hôpitaux. »

L'INDEMNISATION DES CYBERRANÇONS CONDITIONNÉE AU DÉPÔT D'UNE PLAINTE

Une disposition de la Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (Lopmi), adoptée le 24 janvier 2023, devrait contribuer à faire augmenter le nombre des dépôts de plainte liés à une cyberattaque. Longuement débattue lors de l'examen du texte par les parlementaires, la question de l'assurabilité des risques cyber a été tranchée de façon à assurer une meilleure information de la police et de la justice. La loi prévoit, en effet, que le remboursement des cyberrançons par les assurances sera désormais conditionné au dépôt d'une plainte de la victime, dans les 72 heures après la constatation de l'infraction. Une obligation qui s'applique aux professionnels, et non aux particuliers, et qui va entrer en vigueur fin avril (trois mois après la promulgation de la loi).



La vie pour de vrai

UNE GENTILLE COMÉDIE

À cinquante ans, Tridan Lagache, gentil animateur dans un Club Med au Mexique, n'a jamais vécu ailleurs que dans ce lieu où ses parents se sont rencontrés. Il décide soudain de démissionner pour aller voir ailleurs avec l'espoir, même s'il n'y croit pas vraiment, de retrouver Violette dont il était tombé amoureux à l'âge de huit ans, qu'il n'a jamais revue depuis, sans parvenir à l'oublier. En arrivant dans le studio parisien hérité de son père, il se découvre un demi-frère qui occupe les lieux. Louis, inquiet de perdre ce logement sur lequel il n'a aucun droit, demande à Roxane, une de ses partenaires sur un site de rencontres, de se faire passer pour Violette... Retrouvailles de Dany Boon et Kad Merad après *Bienvenue chez les ch'tis* et *Supercondriaque* pour une nouvelle fantaisie lunaire où brille aussi le talent comique de Charlotte Gainsbourg. Dany Boon s'est inspiré de plusieurs rencontres inattendues :

« Lors de vacances au Club Med avec mes enfants, j'ai discuté avec le directeur des restaurants. Il était d'origine française mais n'avait jamais vécu en France. Ses parents s'étaient rencontrés au Club, sa mère était tombée enceinte et avait continué à travailler avec son père après sa naissance. À son tour, il avait poursuivi dans cette voie. Pour blaguer, je lui dis « mais en fait, vous ne connaissez pas la vie dehors ? ». Évidemment, ce n'était pas le cas mais j'ai tout de suite pensé que ça serait un bon point de départ pour un scénario. Il fallait trouver pourquoi Tridan n'avait quasiment jamais quitté le Club durant cinquante ans et ensuite pourquoi soudainement il franchissait le pas. J'ai pensé qu'il pouvait se lancer à la recherche de son amour d'enfance, une petite fille qu'il a croisé une semaine pendant un été mais qui a marqué sa vie à tout jamais. Pendant le tournage de *La Ch'tite Famille*, ma mère est arrivée un jour sur le plateau avec mon amour d'enfance et un petit sourire en coin. Ils s'avèrent qu'elles sont voisines !

J'étais content de la revoir mais c'était quand même un peu particulier ! Ça a beaucoup fait rire ma mère ! »

Au départ, ce GA qui n'a connu que ce lieu de vacances comme cadre de vie et de travail s'avère inadapté au monde extérieur, ce qui lui cause quelques tracasseries à son arrivée à Paris. S'il sait dérider les gens à la moindre opportunité, Tridan est trop crédule et plutôt déconnecté de la vie réelle telle qu'elle existe en 2023. On ne croit pas toujours à sa naïveté excessive des premières minutes mais, heureusement, ce trait de caractère est vite minimisé, ce qui en ressort en premier lieu, au final, c'est une très grande générosité.

« Ce qui m'intéressait avant tout, c'était l'humanité de mon personnage. Il a un rapport social très convivial avec les autres mais en sortant du Club, il est confronté à une société plus dure que le vase clos d'un village de vacances. Il dit naturellement bonjour à tous ceux qu'il croise. Je le faisais quand j'étais gamin mais le monde était sans doute moins agressif et moins inquiétant. »

Dany Boon sait faire des films « gentils » mais est plus drôle lorsqu'il s'éloigne de ce côté naïf et qu'il exploite la part de roublardise de ses protagonistes. Il sait manier astucieusement l'absurde et la mélancolie, comme avec ce gag récurrent où Tridan pleure dès qu'il voit passer des bus qui lui rappellent ce qu'il ressentait à chaque fois que ceux qui étaient ses amis le temps d'une semaine partaient pour ne jamais revenir.

« Lorsque j'ai rencontré des GO en préparant le film, ils m'ont confié qu'il peut être difficile pour eux de revenir à la réalité d'une ville, des transports en commun, des rapports humains plus anonymes. »

Kad Merad est parfait de médiocrité en frère calculateur, mais on comprend son cheminement :



**En salle depuis
le 19 avril**

Un film de Dany Boon
Avec Dany Boon, Charlotte
Gainsbourg, Kad Merad

Comédie

« Louis s'est endurci, croyant se protéger alors qu'il s'enfonce chaque jour un peu plus. Chacun va apporter quelque chose à l'autre : Louis fait entrer Tridan dans le monde, Tridan l'aide à être plus empathique. Avec Kad, nous avons une grande complicité, c'est même de l'alchimie, ce qui nous permet d'inventer pendant le tournage. La scène où je lui crache mon dentifrice sur la nuque n'était pas prévue. J'avais mis un cachet d'aspirine et du Sprite dans ma bouche pour que ça mousse beaucoup et quand j'ai vu Kad se pencher au-dessus du lavabo, je n'ai pas pu résister ! »

Charlotte Gainsbourg est hilarante en célibataire un peu fofolle, prête à tout pour faire plaisir à Louis qui

n'hésite pas à se servir de son affection pour lui à ses propres fins. À travers elle, Dany Boon se veut plus sérieux aussi :

« Charlotte est solaire, douce et timide, et d'un coup, elle peut partir vers quelque chose d'irrésistiblement drôle. Sa Roxane a peur de finir seule dans une grande ville comme Paris, à cause de la manière dont la société considère ce genre de femmes aujourd'hui. C'était important pour moi d'aborder cette thématique dans une comédie. »

Une comédie qui aurait gagné à être encore plus mordante et à avoir plus de finesse dans l'écriture mais qui amuse et touche juste ce qu'il faut.

LA PLUS BELLE POUR ALLER DANSER Fille ou garçon ?

Marie-Luce Bison, 14 ans, vit avec son père qui ne la voit pas grandir au sein d'une pension de famille pour seniors dont il est le directeur. La rentrée au collège ne se déroule pas bien, tant elle est au mieux invisible, au pire moquée. L'autre nouveau de la classe, le rapidement populaire Émile, est invité à une soirée déguisée à laquelle elle n'est pas conviée. Elle décide de s'y incuster, aidée par son meilleur ami, Albert, un pensionnaire de 80 ans qui lui suggère de se déguiser en homme. À sa grande surprise, tout le monde la prend pour un vrai garçon, sexy en plus ! Elle décide de pérenniser sa nouvelle identité pour apprendre à connaître Émile. Pour tous, elle sera aussi Léo... Victoria Bedos, coscénariste de *La Famille Bélier* réussit un teen movie plutôt sympathique malgré des prémices familières. Brune Moulin est toujours juste lorsqu'elle exprime son malaise dans son corps et son esprit d'adolescente, à l'aise autant dans le registre féminin que masculin. Ce marivaudage moderne revisite la notion de genre avec humour et ce qu'il faut de sérieux, avec les soutiens précieux de Pierre Richard en mentor pas sage et de Philippe Katerine en papa maladroit.



SUR L'ADAMANT Être... et avoir un Ours d'or

Depuis 2010, une péniche sur un quai de Paris accueille un centre de jour psychiatrique. Patients et soignants se mêlent dans un cadre inattendu qui protège tout en favorisant une forme de liberté. La structure est étonnante dans son organisation et dans son dispositif technique, avec ces volets en bois qui se replient le soir et se déploient au petit matin. Ces adultes souffrant de troubles lourds ont ainsi toute latitude pour communiquer avec les autres et eux-mêmes... Le regard humaniste du père d'*Être et avoir* lui a permis de remporter l'Ours d'or à Berlin, la présidente du jury Kirsten Stewart ayant déclaré avoir été bouleversée par ce documentaire qui met en valeur « la nécessité vitale de l'expression humaine ». Durant plus de six mois, il a suivi ces êtres heurtés, avec une approche non didactique. C'est à travers des réunions administratives ou autour de la culture que se dessinent le but de ce lieu et les méthodes employées. Le manque d'explications poussées est parfois frustrant mais Philibert parvient à faire ressentir ce qui se déroule sur ce navire immobile qui permet à ceux qui s'y trouvent de voyager ailleurs que dans leur tête et nous voguons avec eux.

EN BREF

VIN DIESEL reprendra son rôle d'aventurier dans *Riddick 4: Furya*, toujours sous la direction de David Twohy qui a écrit et réalisé les trois premiers volets entre 2000 (*Pitch Black*) et 2013 (*Riddick*) et supervisé d'autres productions dérivées, comme des jeux vidéo et des versions animées ou en BD. Au programme : retour sur le monde natal du héros et ses origines.

ARIANE ASCARIDE va paniquer gravement dans *Sous le tapis*, le premier long métrage réalisé par la comédienne Camille Japy. Odile attend ses enfants et petits-enfants qui viennent fêter son anniversaire mais son mari décède inopinément ! Incapable de faire face à la réalité, elle le cache sous le lit ! Bérénice Bejo et Thomas Scimeca trouveront-ils leur cher papa ?

UMA THURMAN et **SAMUEL L. JACKSON**, partenaires du film culte *Pulp Fiction* de Quentin Tarantino, se retrouveront presque trente ans plus tard dans le thriller décalé *The Kill Room* de Nicol Paone. À la faveur d'une magouille pour blanchir de l'argent, un tueur à gages deviendra, par accident, une sensation dans le monde de l'art contemporain ! Samuel L. Jackson sera son patron et Uma Thurman la galeriste à l'origine de sa découverte.

À DÉCOUVRIR : BLUE JEAN DE GEORGIA OAKLEY

En 1988, Margaret Thatcher fait voter une loi, la Section 28, interdisant la promotion de l'homosexualité dans des institutions publiques. Elle est restée en vigueur jusqu'en 2003, dans une coupable discrétion. Ce drame délicat rappelle cette vérité oubliée qu'il ne faisait pas bon être homosexuel dans l'Angleterre de la Dame de Fer. Jean, professeure d'éducation physique gay, garde sa vie privée secrète, craignant de perdre son emploi si la vérité était découverte. Très discrète sur son lieu de travail, elle est plus libérée en compagnie de sa petite amie mais leur relation souffre de sa peur. Être en contact de si près avec des adolescentes est un facteur aggravant d'inquiétude et une nouvelle élève menace son équilibre précaire. Avec une inquiétude fiévreuse, Rosy McEwen parvient à faire partager les souffrances d'une jeune femme malmenée par une identité qu'elle n'a pas le droit d'assumer. Un film politique mais aussi très intime.

LE RETOUR DE LA FEMME JEDI

Star Wars fera bientôt son retour sur grand écran, une annonce faite lors de la convention Star Wars Celebration qui s'est déroulée récemment à Londres. Daisy Ridley *alias* la Jedi Rey dans les trois derniers épisodes sera la tête d'affiche d'une nouvelle trilogie dont l'action se déroulera quinze ans après *Star Wars : L'Ascension de Skywalker* où elle apprenait qu'elle était une descendante du sinistre Empereur qui avait détourné Anakin Skywalker du droit chemin et était responsable de sa transformation en Dark Vador. Le film sera réalisé par Sharmeen Obaid-Chinoy qui a réalisé des épisodes de la série *Miss Marvel* pour Disney+ . Rey devrait avoir pour mission de former un nouvel ordre Jedi dans ces nouveaux films. On ne sait pas encore si ses partenaires John Boyega et Oscar Isaac reviendront, entre autres amis de lutte...

NATALIE PORTMAN DANS LES PAS DE JULIANNE MOORE

Natalie Portman sera une actrice prenant pour modèle Julianne Moore dans *May December* de Todd Haynes (*Dark Waters*). Elle devra en effet incarner une femme ayant défrayé la chronique vingt ans plus tôt en épousant un homme de 23 ans son cadet. Afin de mieux la comprendre, elle est invitée à passer du temps chez le couple alors que leurs jumeaux s'apprêtent à rentrer au lycée. Sa présence n'est pas sans conséquence sur l'équilibre familial. Les deux femmes étudient ce qui les rassemble et les sépare, le mari se demande s'il est peut-être passé à côté de sa jeunesse...

DEUX STARS ET LEURS ENFANTS

Dustin Hoffman et Sissy Spacek viennent de tourner ensemble pour la première fois dans le drame familial *Sam & Kate*, où apparaîtront aussi le fils du premier, Jake Hoffman et la fille de la seconde, Schuyler Fisk ! Signe supplémentaire du côté intimiste, Amy Adams jouera dans ce film réalisé par son mari, Darren Le Gallo. L'histoire d'un jeune homme de retour dans sa ville natale pour s'occuper de son père veuf dont la santé décline. Pendant son séjour, il tombe amoureux d'une libraire de la région et son père commence lui à ressentir des sentiments pour sa mère à elle. Henry Thomas (l'ex petit Elliot de *E.T.*) joue un collègue de la jeune femme.

PETIT MANUEL DES GROS MOTS DE L'ENTREPRISE



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les expressions et raccourcis régulièrement utilisés en entreprise sans oser le demander : cet ouvrage donne la possibilité de rattraper le retard accumulé.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

Cet ouvrage est en fait la mise à jour d'une édition d'origine, ce vocabulaire évoluant tout comme notre langage courant. Il est bien sûr composé de nombreux anglicismes et acronymes à décoder.

Qu'on ouvre le livre au hasard pour jouer à se poser des questions ou qu'on potasse l'ensemble pour être incollable au prochain rendez-vous d'affaire ou de recrutement, les 200 pages se veulent résolument utiles. Elles permettent de mieux se comprendre au sein même de l'entreprise, chaque service jargonnant sur ce

qu'il considère comme des évidences en oubliant que l'essentiel de la sphère marketing n'a sûrement rien à voir avec celle de la maintenance informatique.

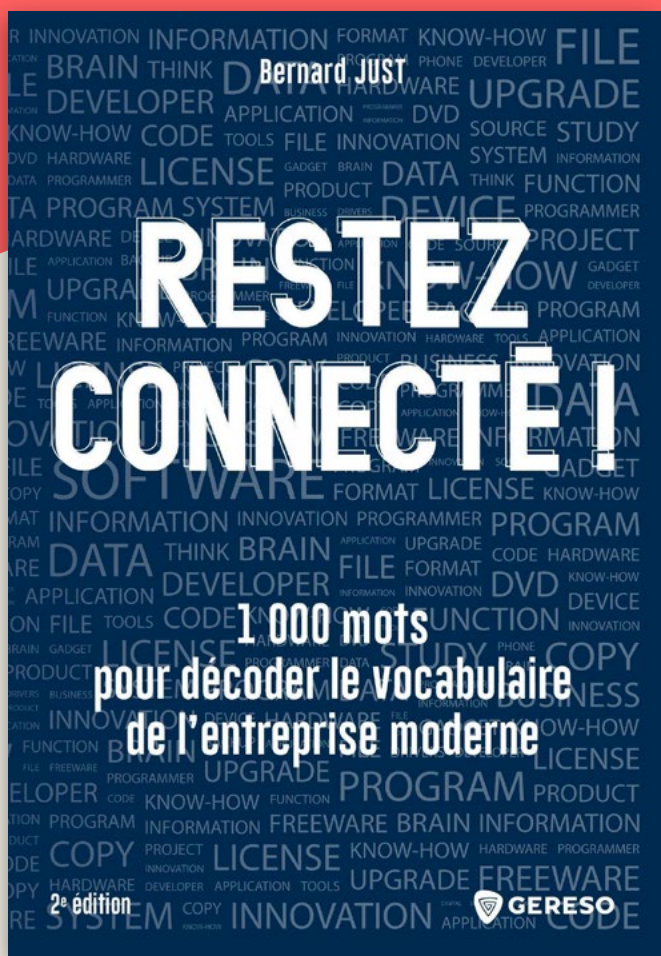
NOUVELLES GÉNÉRATIONS BRANCHÉES

Aux bouleversements technologiques et numériques, qui perdent dans les dédales de l'évolution leurs propres spécialistes, s'ajoute l'arrivée de nouvelles générations branchées sur d'autres acquis lexicaux, si bien que certains « piliers » de l'encadrement peuvent se sentir dépassés.

Ce manuel comblera les peurs et les doutes, tel un super joker caché dans un tiroir pour affronter les transformations qui pourraient échapper à la vigilance ou la curiosité, néologismes ou sigles que l'on croit connaître et nous surprennent pourtant dès lors qu'on se penche sur leur définition précise et approfondie.

LICORNE ET NEWBIE

Une levée de fonds ? Oui mais à réserver aux start-ups une fois le business model validé et pas moins qu'en millions d'euros, s'il vous plaît.



© D. R.



Une licorne ? Oui mais une pépite valorisée à plus d'un milliard de dollars. FIFO ? En français c'est plutôt PEPS pour « premier entré premier sorti » dans la gestion des stocks. Et maintenant, une petite contraction pour vous décontracter : Nétiquette, croisement des mot « net » et « éthique » pour désigner l'ensemble des règles de bon usage sur internet.

Un newbie ? Un bleu qui débute dans un domaine et doit donc le rester le moins longtemps possible... Mais laissons au commun des Captcha le soin de découvrir ce bon millier d'entrées alphabétiques, réunies pour faire grandir en compétences la communauté économique : reengineering, shrinkflation, torrent, vuca (issu du champ militaire), flowchart, sans oublier tous les « e » (electronical) quelque chose ... On vous a perdu ? Alors l'auteur a gagné un lecteur !

Restez connecté ! 1 000 mots pour décoder le vocabulaire de l'entreprise moderne. Bernard Just, Gereso

BORDEAUX VENTES DU 11 MAI 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
21/22	EJG 17-03-2023	Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON	PARCELLES DE VIGNE EN ZONE « AOC PAUILLAC GRAVES TYPE 3 », MAISON D'HABITATION EN PIERRE ET GRANGE	PAUILLAC	9 route Lazaret	800 000 €
23/13	EJG 24-03-2023	Cabinet Lexia - SCP d'Avocats Albin TASTE - Jean-Philippe RUFFIE - Anne JOURDAIN - Victoire DEFOS du RAU - Benjamin LAJUNCOMME	MAISON D'HABITATION OCCUPÉE	CESTAS	87 avenue Saint-Jacques-de-Compostelle	180 000 €

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

VENTES AUX ENCHÈRES

Maître Gwendal LE COLLETER,
membre de la SARL AHBL AVOCATS
Avocat au barreau de BORDEAUX,
56 Avenue de la République à BORDEAUX (33000),
Tél : 05 56 48 54 66 - Fax : 05 56 48 95 21

VENTE AUX ENCHERES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX, SALLE B
30 Rue des Frères Bonies 33000 BORDEAUX

MAISON MITOYENNE DE PLAIN-PIED

située à LANTON (33138), 2, Avenue Jacques Offenbach

MISE A PRIX : 30.000 €

JEUDI 15 JUIN 2023 A 15H00

A LA REQUETE DE : La COMPAGNIES EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, société anonyme au capital de 160 995 996 €, inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 382 506 079, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 LA DEFENSE CEDEX, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

DESIGNATION : MAISON mitoyenne de plain-pied d'environ 48,64 m², en copropriété, divisée en deux logements, située à LANTON (33138), 2, Avenue Jacques Offenbach, avec séjour, cuisine, deux chambres, salle de bain, toilettes, avec jardin et garage, l'ensemble cadastré Section BR n°166, lot n°2, occupée à la date du procès-verbal descriptif.

MISE A PRIX : 30.000 €

IMPORTANT : Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX - R.G. N°22/00080 ou au cabinet de Maître LE COLLETER, SARL AHBL AVOCATS.

Avis rédigé par l'avocat poursuivant la vente lesquels comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourront être chargés d'encherir pour toute personne solvable. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BORDEAUX.

VISITES : 24 MAI 2023 de 09H00 à 11H00

31 MAI 2023 de 09H00 à 11H00

L23EJ17905



Maître Victoire DEFOS du RAU
Associée du CABINET LEXIA - SCP d'AVOCATS
36 rue de Belfort 33077 BORDEAUX CEDEX
TEL: 05 56.99.52.50 - FAX : 05.56.99.52.60
Courriel : cabinetlexia@cabinetlexia.com - Site Internet : www.cabinetlexia.com

VENTE IMMOBILIERE DEPENDANT D'UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE - EN UN LOT

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
PALAIS DE JUSTICE - 30 RUE DES FRERES BONIE

PROPRIETE ARBOREE AVEC ETANGS SITUEE EN DORDOGNE

A AGONAC («Berzac», «Les Carassonnes» et «La Forêt»)
A BIRAS («Du Riz », «L'Halie») - A CHATEAU LEVEQUE («Maine du Talus Ouest», «La Chabrierie», «Maine du Talus Est», «Marsalies», «Bucher», «Le Gros Chêne», «La Libaudie Est») comprenant une ancienne ferme à rénover - discothèques et restaurant - un centre hippique - diverses constructions - prairies

MISE A PRIX : 600 000 €.

ADJUDICATION LE 15 JUIN 2023 À 15H

POURSUIVANT : La SELARL PHILAE, anciennement dénommée MALMEZAT-PRAT -PRAT-LUCAS-DABADIE, liquidateur judiciaire, au capital de 8000,00 €, immatriculée au RCS BORDEAUX sous le N° 444 809 792, ayant son siège social 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX, ayant pour avocat Maître Victoire DEFOS du RAU ci-dessus désignée.

DESIGNATION : Superficie totale : 181 ha 70 a 58 ca. Propriété d'un seul tenant cadastrée sections G et H sur la commune d'AGONAC (23 parcelles) - section F sur la commune de BIRAS (7 parcelles) et section A sur la commune de CHATEAU L'VEQUE (122 parcelles)

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente est consultable au greffe du TJ de BORDEAUX et au cabinet d'avocats poursuivant. Avis rédigé par Maître Victoire DEFOS du RAU Avocat poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra être chargée d'encherir.

VISITES : 16 mai 2023 et 31 mai de 14h30 à 16h30

RG N° 23/00019.

L23EJ17179

MAITRE CONSTANCE DUVAL-VERON
DE L'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS
CABINET d'AVOCATS
92 RUE MONTESQUIEU - 33500 LIBOURNE
Tel : 05.57.55.30.50 - Mail : majale@majale.net

VENTE AUX ENCHERES AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE

Au Palais de Justice 22, Rue Thiers

MAISON D'HABITATION AVEC TERRAIN

Commune de COUTRAS (33230)

19 chemin des Genêts, lieudit Troquereau des Landes Est

L'immeuble est situé commune de COUTRAS cadastré section :

- ZN 113 pour une contenance de 50 ares et 45 centiares,

- ZN 119 pour une contenance de 16 ares et 85 centiares,

- ZN 120 pour une contenance de 3 hectares, 18 ares et 77 centiares.

Une maison individuelle comprenant au rez de chaussée :

hall distribuant une cuisine, un salon, une salle à manger, trois chambres, une salle

de douche, wc, une véranda.

A l'étage : dégagement, 2 chambres, une salle de bains avec wc, grenier.

Un garage attenant à 4 box à chevaux

Un garage remise non attenant

Une piscine hors sol

SUR UNE MISE A PRIX DE 50 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 2 JUIN 2023 À 14 HEURES**

A LA REQUETE DE : La Société INTRUM DEBT FINANCE AG, anciennement dénommée INTRUM JUSTITIA DEBT FINANCE AG, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés de Zug, Suisse, CHE 100.023.266 (précédemment n° CH-020.3.020.910-7), agissant aux poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au siège social sis Industriestrasse 13C, CH -6300 ZUG, Suisse ;

Venant aux droits de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL DU LITTORAL DU SUD-OUEST, Société Anonyme Coopérative à capital variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE sous le numéro SIREN 715 950 143, dont le siège social est Parc Technologique des Minimes - 54 -56, rue Albert Einstein - 17043 LA ROCHELLE CEDEX 01, Suivant acte de cession de créances en date du 27 novembre 2014, signifié le 4 mars 2015.

IMPORTANT Les charges, clauses et conditions de la vente sont stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE le 24 juin 2021, RG N° 21/00021 où il peut être consulté.

S'adresser pour de plus amples renseignements à Maître Constance DUVAL-VERON de L'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS avocat poursuivant la vente, inscrite au barreau de LIBOURNE domiciliée 92 Rue Montesquieu laquelle comme tous les avocats inscrits au barreau de LIBOURNE pourront être chargés d'encherir pour toutes personnes solvables.

VISITES : Se renseigner auprès Maître Marie GETTEN, Huissiers de justice, 23 Rue Thiers, 33500 LIBOURNE - Tel : 05.57.51.69.33

L23EJ17338

ECHOS

JUDICIAIRES-GIRONDINS

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

ELIGE
Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Epée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,
30 RUE DES FRERES BONIE 33077 BORDEAUX

MAISON D'HABITATION

A SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND (gironde) 33440, 70 avenue Victor Hugo

MISE A PRIX : 80.000 €

LE JEUDI 8 JUIN 2023 A 15 H00

A la requête de :

SA MY MONEY BANK (ANCIENNEMENT DENOMMEE GE MONEY BANK), Société anonyme au capital de 276 154 299,00 € immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 784 393 340, dont le siège social est Tour Europlaza - La Défense 4 20, Avenue André Prothin 92063 PARIS LA DEFENSE, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège

DESIGNATION ET DESCRIPTION

A SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND (gironde) 33440, 70 avenue Victor Hugo, une maison d'habitation cadastrée dite ville section AH 140 pour 16 a 79 ca d'une superficie de 175,83 m² comprenant séjour, cuisine, WC, 5 chambres, salle de bain, cellier, une dépendance de 37,67 m², garage de 30,93 m².

La maison est occupée par les propriétaires.

Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution ou au cabinet du poursuivant.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de BORDEAUX.

(Renseignements téléphoniques les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 15 h 00)

Visites : jeudi 25 mai 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 et 1^{er} juin 2023 de 9 h 00 à 11 h 00

REFERENCE DU GREFFE : 22/00107

L23EJ17993

Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON

Avocats à la Cour
89 Rue Judaique - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex
Tél. : 05.56.24.28.41. - Fax. : 05.56.96.27.37.

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux,
siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

MAISON D'HABITATION AVEC GARAGE ET TERRAIN

située commune LEGE-CAP-FERET (33970), 12 Bis Allée des Gourbets
(section LE, numéro 88 pour 5 a 32)

(Cuisine, salle de bains, séjour, 2 chambres, toilettes et garage)

MISE A PRIX : 700.000 EUROS

avec possibilité de baisse de mise à prix d'un tiers / un quart
puis de la moitié à défaut d'enchères.

AUDIENCE DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2023 À 15 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, Rue des Frères Bonie, 4^{ème} étage (n° 23/00031), au Cabinet de l'Avocat poursuivant et au Cabinet de Maître Thomas RIVIERE, Avocat, 3-5 Rue Vauban, 33000 BORDEAUX (05.56.79.66.66.)

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

VISITES : SUR PLACE

- Lundi 15 Mai 2023 de 10 heures à 12 heures

- Lundi 22 Mai 2023 de 10 heures à 12 heures

L23EJ15171

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM



ABR & ASSOCIES
(REDLINK NOUVELLE AQUITAINE)
SELARL d'Avocats
4 Quai Hubert Prom - 33300 BORDEAUX
TEL : 05.35.54.98.12

VENTE AUX ENCHERES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
au Palais de Justice - 30 rue des Frères Bonie

MAISON D'HABITATION

24 Lieudit CASTERA 33190 FONTET

MISE A PRIX 66.000 €

ADJUDICATION LE 08 JUIN 2023 À 15 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté auprès du greffe du juge de l'exécution -service des ventes- du Tribunal judiciaire de Bordeaux et au cabinet de la SELARL d'Avocats poursuivant la vente.

Référence Greffe : 22/00003

VISITES SUR PLACE :

- 11 mai 2023 de 9h30 à 11h30

- 17 mai 2023 de 9h30 à 11h30

L23EJ16740

Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON

Avocats à la Cour
89 Rue Judiciaire - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex
Tél. : 05.56.24.28.41.
Email : secretariat.sbm@sbmavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des créées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, siégeant dite ville,
au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

MAISON D'HABITATION DE PLAIN-PIED AVEC TERRAIN

Située commune de SAINT-LOUBES (33450),
106 Route des Palus (section B, numéro 1553 pour 23 a 32 ca)
(Entrée, pièce principale, cuisine, arrière cuisine, buanderie,
couloir, toilettes, salle de bains, 3 chambres, garage et cabanon)

MISE A PRIX : 150.000 EUROS

AUDIENGE DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2023 À 15 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, Rue des Frères Bonie, 4^{ème} étage (n° 23/00027) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

VISITES : SUR PLACE

- Mercredi 10 Mai 2023 de 10 h à 12 h

- Mercredi 17 Mai 2023 de 10 h à 12 h

L23EJ14850

**POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

ELIGE
Avocats à la Cour
70, rue de l'Abbé de l'Épée
33000 - BORDEAUX - TEL 05 56 00 82 33

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX,
30 rue des Frères Bonie CS 11403 33000 BORDEAUX CEDEX

MAISON À USAGE D'HABITATION

AMBARES ET LAGRAVE (Gironde) 37 B rue de Canterane

MISE A PRIX : 31.000 €

LE JEUDI 25 MAI 2023 A 15 H 00

DESIGNATION

Une maison à usage d'habitation située à AMBARES ET LAGRAVE (Gironde) 37 B rue de Canterane, élevée sur terre plein d'un simple rez-de-chaussée, comprenant : entrée, séjour, cuisine, buanderie, dégagement, salle de bains, salle d'eau, WC, 3 chambres, garage, atelier, appentis attenant, local piscine, cuisine d'été, WC, le tout cadastré dite ville section AT 52 pour 29 a 70 ca.

Le bien est occupé.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX et au Cabinet d'Avocat poursuivant la vente.

(Renseignements téléphoniques les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 15 h 00)

Visites : les jeudi 27 avril et 4 mai 2023 de 9 h 00 à 11 h 00

REFERENCE DU GREFFE : 22/00022

L23EJ1544

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**portant sur le projet de délimitation du domaine public maritime
sur une partie du littoral de la commune de Soulac-sur-Mer**

Une consultation du public est prescrite du mardi 9 mai 2023 au mercredi 7 juin 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur le projet de délimitation du domaine public maritime sur une partie du littoral de la commune de Soulac-sur-Mer.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du service de la délégation à la mer et au littoral, par voie électronique, à l'adresse suivante : ugdpm-ppv@girondede.gouv.fr.

Le dossier comprenant le rapport constatant la délimitation du domaine public maritime et le dossier de constatation de limites du rivage de la mer, des lais et des relais de la mer, ainsi que les avis des services consultés ; sera consultable sur le site internet des services de l'Etat en Gironde www.girondede.gouv.fr rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques, consultations du public» où les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@girondede.gouv.fr jusqu'au mercredi 7 juin 2023.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier sur support papier sera consultable, sur rendez-vous demandé par courriel à ddtm-spe2@girondede.gouv.fr dans les conditions prévues par décret, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde situés à l'adresse suivante : Cité administrative - 2 rue Jules Ferry - 33000 Bordeaux.

À la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.girondede.gouv.fr.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour constater les limites du domaine public maritime par arrêté préfectoral.

L23EJ17027



BORDEAUX METROPOLE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREMIER AVIS D'ENQUETE

11^{ème} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE BORDEAUX METROPOLE

Le public est informé, que par arrêté du président de Bordeaux Métropole, en application des dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, le projet 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole sera soumis à enquête publique pendant une période de 37 jours consécutifs du

MARDI 9 MAI 2023 au MERCREDI 14 JUIN 2023 inclus.

La 11^{ème} modification du PLUI vise à adapter le document d'urbanisme sur les 28 communes de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole, domiciliée esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, est l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique ainsi que le siège de l'enquête publique. Toute information relative à cette enquête publique et à son objet pourra être demandée auprès du service planification urbaine de la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole au 05 33 89 56 56 et à plu@bordeaux-metropole.fr.

Par décision du 3 mars 2023, madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a constitué la commission d'enquête composée de :

- Monsieur Philippe LEHEUP, Président de la commission d'enquête, Officier Général 2^{ème} section
- Monsieur Walter ACCHIARDI, Commissaire enquêteur, Urbaniste - Retraité
- Madame Laurie SOULARD, Commissaire enquêteur, Chef de projet
- Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, Commissaire enquêteur, Directeur de promotion immobilière - Retraité
- Monsieur Georges SEPTOURS, Commissaire enquêteur, Officier - Retraité

Le projet de 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée dans le rapport de présentation. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) est joint au dossier d'enquête publique. De même, le projet de 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole a fait l'objet d'une concertation préalable dont le bilan est joint au dossier d'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil de Bordeaux Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation de la 11^{ème} modification du PLUI de Bordeaux Métropole.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de Bordeaux Métropole situés bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux et dans les mairies des communes suivantes : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles (Pôle Stratégie Territoriale - 77 rue Calixte Camelle), Blanquefort, Bordeaux (Cité municipale - 4 rue Claude Bonnier), Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac (DSTU - 89 avenue Pasteur), Gradignan, Le Bouscat (DSTU - 9 rue Cou-dol), Le Haillan, Le Taillan-Médoc (Pôle Aménagement - 57 chemin de Mathiadeux), Lormont (PTRD - 1, rue Romain Rolland), Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pampuyre, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave d'Ornon.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier dans les lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que sur un poste informatique mis à sa disposition dans le bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin, 33000 Bordeaux.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet dans les locaux précités des 28 communes concernées et à Bordeaux Métropole (au sein du bâtiment Laure Gatet, 41 cours du maréchal Juin à Bordeaux), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et de façon dématérialisée sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr en activant le bouton «Donnez votre avis» du mardi 9 mai 2023 à partir de 9h jusqu'au mercredi 14 juin 2023 à 17h. Les observations et propositions transmises par voie dématérialisée seront consultables sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Les observations et propositions pourront être adressées par voie postale, avant clôture de l'enquête publique le mercredi 14 juin 2023, à monsieur le président de la commission d'enquête à l'adresse de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme), esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux cedex, pour être annexées au registre d'enquête publique disponible dans les locaux de Bordeaux Métropole où elles seront consultables.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Bordeaux Métropole (Direction de l'Urbanisme) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra le public dans les lieux d'enquête précités, pendant la durée de l'enquête, aux lieux, jours et heures énoncés ci-dessous :

Ambarès-et-Lagrave

15 mai 2023 de 9h à 12h - 22 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 5 juin 2023 de 9h à 12h

Ambès

15 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 22 mai 2023 de 9h30 à 12h30

Artigues-près-Bordeaux

9 mai 2023 de 14h à 17h - 26 mai 2023 de 14h à 17h - 12 juin 2023 de 14h à 17h

Bassens

11 mai 2023 de 9h30 à 12h00 - 25 mai 2023 de 9h30 à 12h00

Bègles

23 mai 2023 de 14h à 17h - 31 mai 2023 de 8h30 à 11h30 - 9 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Blanquefort

16 mai 2023 de 14h30 à 17h30 - 24 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 12 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Bordeaux

16 mai 2023 de 9h à 12h - 1^{er} juin 2023 de 14h à 17h - 14 juin 2023 de 9h à 12h

Bouliac

12 mai 2023 de 14h30 à 17h30 - 24 mai 2023 de 14h30 à 17h30 - 14 juin 2023 de 14h30 à 17h30

Bruges

10 mai 2023 de 14h à 17h - 23 mai 2023 de 14h à 17h - 13 juin 2023 de 14h à 17h

Carbon-Blanc

11 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 25 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Cenon

9 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 26 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 12 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Eysines

15 mai 2023 de 9h à 12h - 30 mai 2023 de 9h à 12h - 7 juin 2023 de 9h à 12h

Floirac

12 mai 2023 de 9h à 12h - 24 mai 2023 de 9h à 12h - 14 juin 2023 de 9h à 12h

Gradignan

10 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 22 mai 2023 de 13h à 16h - 12 juin 2023 de 14h à 17h

Le Bouscat

15 mai 2023 de 14h à 17h - 30 mai 2023 de 14h à 17h - 7 juin 2023 de 14h à 17h

Le Haillan

16 mai 2023 de 14h à 17h - 24 mai 2023 de 14h à 17h - 7 juin 2023 de 9h à 12h

Le Taillan-Médoc

10 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 8 juin 2023 de 14h à 17h

Lormont

10 mai 2023 de 14h à 17h - 23 mai 2023 de 14h à 17h - 13 juin 2023 de 14h à 17h

Martignas-sur-Jalle

11 mai 2023 de 14h à 17h - 22 mai 2023 de 9h à 12h

Mérignac

16 mai 2023 de 15h à 18h - 24 mai 2023 de 15h à 18h - 8 juin 2023 de 9h à 12h

Parempuyre

10 mai 2023 de 9h à 12h - 23 mai 2023 de 9h à 12h - 13 juin 2023 de 9h à 12h

Pessac

9 mai 2023 de 14h à 17h - 24 mai 2023 de 8h30 à 11h30 - 8 juin 2023 de 14h à 17h

Saint-Aubin de Médoc

12 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 23 mai 2023 de 14h30 à 17h30

Saint-Louis-de-Montferrand

16 mai 2023 de 9h à 12h - 1^{er} juin 2023 de 9h à 12h

Saint-Médard-en-Jalles

23 mai 2023 de 9h à 11h - 31 mai 2023 de 14h à 17h - 9 juin 2023 de 14h à 17h

Saint-Vincent-de-Paul 16 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 1^{er} juin 2023 de 13h30 à 16h30

Talence

11 mai 2023 de 13h30 à 16h30 - 30 mai 2023 de 14h à 17h - 7 juin 2023 de 14h à 17h

Villenave d'Ornon

12 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 31 mai 2023 de 13h45 à 16h45 - 8 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Bordeaux Métropole

9 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 25 mai 2023 de 9h30 à 12h30 - 1^{er} juin 2023 de 10h à 13h - 5 juin 2023 de 14h à 17h - 14 juin 2023 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à Bordeaux Métropole, dans toutes les mairies précitées et sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr pendant la durée d'un an.

L23EJ17362

CONSTITUTIONS

SELARL ARISTOTE société d'Avocats

18 avenue Edouard Herriot
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Aux termes d'un acte sous signature privé en date à BOULIAC (33) du 31.03.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associée unique

Dénomination : **ÇA PÉTILLE**

Siège : 2, Chemin de Laffue, 33270 BOULIAC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Le conseil en communication, réalisations, études, conseils en promotion, marketing direct, publicité et communication, le consulting, la représentation privée et l'événementiel notamment par la gestion du droit à l'image auprès de toutes entreprises publiques ou privées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification des cessions de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Cécile LECLERC demeurant 2, Chemin de Laffue, 33270 BOULIAC

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX (33).

L23EJ15727



CHANTECRIT
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 10 rue de Soissons
33000 BORDEAUX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 30/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS
Dénomination : CHANTECRIT
Siège : 10 rue de Soissons 33000 BORDEAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10 000 €
Objet : Toutes activités de marchands de biens sur tous biens meubles et immeubles, à savoir, l'aménagement et la rénovation de tous biens et droits immobiliers en vue de leur revente ; La fourniture de tous services ou prestations techniques incluant l'étude et le conseil en rapport avec les activités sus visées ; Toutes actions de promotion immobilières, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'ouvrage et de construction-vente ;
Président : M. Cédric COVILLE demeurant 10 rue de Soissons 33000 BORDEAUX.
La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.
POUR AVIS
Le Président
L23EJ16560

Aux termes d'un ASSP en date du 11/04/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **FAST PNEUS AUTO**
Objet social : Commerce de gros d'équipements automobiles,
L'achat, la vente, le montage, l'équilibrage de pneus et d'accessoire automobile
Siège social : 14 RUE DE PERIGUEUX, 33700 MERIGNAC
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX
Gérance : Monsieur TROSSIAN Sarkis, demeurant 14 RUE DE PERIGUEUX, 33700 MERIGNAC
Le Gérant
L23EJ16927

Suivant acte reçu par Me Patrick LAPYÈ, notaire à BRANNE, le 07 avril 2023, a été constituée la société civile dénommée «**SAT RUE DU PUIITS ARTESIAN**», siège social : BRANNE (33420), 4 bis chemin de la Tannerie. Capital social : TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €), divisé en 300 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 300, Constitué d'apports en numéraire. Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, - l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles, - la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, - la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination, - l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans

garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui, - et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. LIBOURNE. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés. Nommé(e) s premiers gérants de ladite société : - Madame Esméralda MEHILLI, secrétaire administrative, demeurant à BRANNE (33420), 4 bis chemin de la Tannerie, - Monsieur Genci TEFA, artisan dans le bâtiment, demeurant à BRANNE (33420), 4 bis chemin de la Tannerie.

L23EJ17048



TIPI INVESTISSEMENTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Lieu-Dit Robin Route Aliénor d'Aquitaine
33350 BELVES DE CASTILLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELVES DE CASTILLON du 12/04/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TIPI INVESTISSEMENTS
Siège : 1 Lieu-Dit Robin - Route Aliénor d'Aquitaine - 33350 BELVES DE CASTILLON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 euros
Objet : la prise de participations ou d'intérêts, directement ou indirectement, par voie d'acquisition de parts sociales ou d'actions, souscription, apport ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, agricoles, artisanales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, créées ou à créer ; la conservation, l'administration, la gestion, la cession ou l'apport de ces participations ainsi que de tous portefeuilles d'actions, de parts sociales, ou d'obligations ; la détermination de la politique générale du groupe constitué de la Société et de ses filiales, la définition de l'orientation stratégique des activités du groupe, et le contrôle des filiales, directes et indirectes, notamment en qualité de mandataire social
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associé Unique sont libres. Toutefois, en cas de pluralité d'associés, la cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers, y compris le conjoint, l'ascendant, le descendant ou héritiers d'un associé, ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Président : Madame Noémie THIENPONT née PELTIER, née le 26 juillet 1987 à NANTES (44), de nationalité française, demeurant 1 Lieu-Dit Robin - Route Aliénor d'Aquitaine 33350 BELVES DE CASTILLON
Directeur général : Monsieur Jan THIENPONT, né le 29 octobre 1978 à STRASBOURG (67), de nationalité française, demeurant 1 Lieu-Dit Robin - Route

Aliénor d'Aquitaine 33350 BELVES DE CASTILLON
La Société sera immatriculée au RCS de LIBOURNE.
POUR AVIS
La Présidente

L23EJ17067



BONNET ELEC ENERGY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 190 rue de Graney,
33450 IZON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à IZON du 14/04/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BONNET ELEC ENERGY
Siège : 190 rue de Graney, 33450 IZON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Tous travaux d'électricité générale, tous travaux de dépannage, d'installation et d'entretien de chauffages électriques, tous travaux d'installation et d'entretien de pompes à chaleur et de systèmes de climatisation
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Mathieu BONNET demeurant 190 rue de Graney 33450 IZON.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.
POUR AVIS
Le Président
L23EJ17169



Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX, dénommée **SARL 222** au capital de 1.000 euros, constituée par des apports en numéraire, dont le siège social est à Bassens (33530) 52 rue Maurice Toutaud, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'aliénation, la vente, l'exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles nus, bâtis ou non bâtis, meublés ou non meublés, biens et droits immobiliers, ainsi que la réalisation de tous travaux de construction, aménagement, rénovation, entretien ou réparation des immeubles ; la gestion du patrimoine social ; la mise à disposition gratuite des immeubles sociaux.

Le gérant est M. Thomas CHATEAU demeurant à Bassens (33530) 52 rue Maurice Toutaud.

Cession de parts : Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes y compris entre associés qu'avec l'agrément de la majorité des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

RCS Bordeaux

Pour avis

L23EJ17199

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **BOUCHERIE SAINT AUGUSTINE.**

Forme : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 32 rue Jenny Lépreux
33300 BORDEAUX, 33000 Bordeaux.

Objet : boucherie, charcuterie, épicerie fine, traiteur.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 3000 euros

Gérant : Monsieur Franck MARCEL, demeurant 15 rue des Vignobles Parc de Capeyron Sauternes C. 33700 Mégnac

Gérant : Madame Claire MARCEL, demeurant 15 rue des Vignobles Parc de Capeyron Sauternes C. 33700 Mégnac

La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

L23EJ17273

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une Société par Actions Simplifiée, qui sera immatriculée au RCS de Bordeaux, dénommée **IN PREMIUM** au capital de 1.000 €, dont le siège social est au 150 rue Georges Mandel 33000 Bordeaux et ayant pour objet : -Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers, d'immeubles, de fonds de commerce, de terrains ainsi que tous droits immobiliers en vue de leur revente en totalité ou partie ou de leur conservation en tout ou partie ; Toutes actions de promotion immobilière au sens de l'article 1831-1 et suivants du code civil ; Toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapprochant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ; la location, la gestion et l'administration des biens immobiliers ; le conseil auprès des particuliers et entreprises ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques et propriétés intellectuelles ; l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La présidente est Madame Isabelle NAM-HEE demeurant au 150 rue Georges Mandel 33000 Bordeaux.

Le transfert d'actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital s'opère par virement de compte à compte dans les livres de la société ou dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

L23EJ17291

ABONNEZ-VOUS !

PRÆDIUM GERMAIN
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
7 Chemin de la Mole de Braouet
33260 LA TESTE DE BUCH
RCS BORDEAUX

CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 13/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : PRÆDIUM GERMAIN Siège : 7 Chemin de la Mole de Braouet - 33260 LA TESTE DE BUCH Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros Objet : Marchand de biens Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Madame Laurence GERMAIN, demeurant 7 chemin de la Môle de Braouet, 33260 LA TESTE DE BUCH La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux. POUR AVIS LA Présidente
L23EJ17303

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/04/2023, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **PEINTURES D'AQUITAINE**

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Au capital de 100 000 euros

Siège social : Lieudit «les Pins de Jarry» - Route de Saucats à CESTAS (33610)

Objet social :

- Le négoce de peintures, papiers peints et produits accessoires, principalement à usage professionnels ;

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

En cas de collectivité d'associés, les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux.

Président : M. Thomas PESTOURIE, né le 6 Août 1989 à BORDEAUX, de nationalité Française, et demeurant 6 Chemin Martinot, 33370 POMPIGNAC

Directeur Général : M. Romain PESTOURIE, né le 24 Février 1988 à BORDEAUX, de nationalité Française et demeurant 17 Chemin du Petit Bordeaux, 33610 CANEJAN

Pour avis

L23EJ17322

A + SOLAIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 euros
Siège social : 6 avenue Parc de l'Actipôle
- Zone Actipôle
33470 GUJAN MESTRAS
RCS Bordeaux

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GUJAN MESTRAS du 13 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : A + SOLAIRE

Siège : 6 avenue Parc de l'Actipôle - Zone Actipôle - 33470 GUJAN MESTRAS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 200 euros
Objet : Pose et entretien de panneaux photovoltaïques

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société HOLDING PONS MICHEL, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 260 200 euros, siège social : 39 bis allée du Fin - 33470 GUJAN MESTRAS, immatriculée au 822 152 666 RCS BORDEAUX,

Directeurs généraux : La société HOLDING GREGZ, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros, dont le siège social est 1175 avenue du parc des Expositions, 33260 LA TESTE DE BUCH, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 914 455 514 RCS BORDEAUX,

Monsieur Maxime BATS, demeurant 171 rue Pierre de Ronsard, 40200 MIMI-ZAN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ17340

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 12 avril 2023, a été constituée la société civile immobilière dénommée «JM», siège social : TABANAC (33550), 425 côte de Manoubrey.

Capital social : CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,00 €), divisé en 125.000 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 125 000,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,

- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,

- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ;

- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,

- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui,

- et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. BORDEAUX.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société :

- Madame CHAPELLE Catherine Gisèle, Retraitée, demeurant à TABANAC (33550), 425 côte de Manoubrey.
L23EJ17392

Dénomination : **G.I.E FIRST TAXI BORDEAUX**

Forme sociale : G.I.E.

Siège Sociale: 59 RUE MOZART 33100 BORDEAUX

Objet : Mise à disposition des membres et adhérents d'une application pour les clients et les professionnels taxi aux fins de réserver, assurer et accompagner les passagers à la destination, localiser, facturer et payer toutes courses et déplacements.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000€

Président : Monsieur Jilali FAIDA, Demeurant, 59 rue Mozart 33100 BORDEAUX

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.
L23EJ17396



AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : **DINAMA**

SIÈGE SOCIAL : 8 Rue Lafayette 33000 BORDEAUX

OBJET : L'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, à toute personne physique ou morale, avec ou sans promesse de vente, quel que soit leur mode d'acquisition (achat, apport, échange, construction ou autrement), ou de financement (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles ou droits immobiliers, et le cas échéant, la mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 10 000 euros intégralement non libérés

GERANCE pour une durée illimitée :

Monsieur Jean-Marie LEWIN demeurant au 8 Rue Lafayette 33000 BORDEAUX

CESSION DE PARTS :

Les parts sociales ne peuvent être cédées à qui que ce soit, qu'avec l'agrément préalable des associés et/ou des titulaires des droits démembrés ayant droit de vote, par décision collective extraordinaire représentant les deux tiers du capital social.

IMMATRICULATION au RCS de BORDEAUX

Pour avis.

L23EJ17405

Aux termes d'un ASSP en date du 10/04/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RDO BOIS

Objet social : En France et à l'Étranger, la pause de parquets bois, la réalisation de terrasse en bois, ou en tout autre matériau, ainsi que la la pause de clôtures en bois, ou en tout autres matériaux

Siège social : 25, Allée de l'Engoulevent, 33127 SAINT JEAN D ILLAC

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX

Président : M. REIS DE JESUS Tiago, demeurant 25, Allée de l'Engoulevent, 33127 SAINT JEAN D ILLAC

Admission aux assemblées et droits de votes : tout actionnaire participe aux assemblées, et au vote proportionnellement aux actions qu'il détient

Pour avis
Tiago REIS DE JESUS

L23EJ17488

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 14 avril 2023, a été constituée une S.A.R.L. dénommée « IJA GLOBAL »,

Siège social : BORDEAUX (33000), 74 rue Georges Bonnac, Tour 4 - Les Jardins de Gambetta.

Capital : 1.000,00 € divisé en 100 parts sociales de 10,00 € chacune.

Objet social : - La prise de participation financière, dans toutes les sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou agricoles, en y assurant, indépendamment de son rôle financier, toute action de direction, de gestion, ainsi que de la fourniture de services

- La participation de la Société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance;

- La société a pour objet la formation professionnelle juridique fournissant un niveau équivalent à Bac + 2 et toutes autres formations juridiques selon différents programmes.

Et plus généralement, toutes les opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et de nature à en favoriser la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de : BORDEAUX

Gérance :

Madame BRELOT Géraldine Anne Bénédicte, demeurant à BORDEAUX (33000), 64 rue Guillaume Leblanc.

Madame CAILLERES Bénédicte Agnès Frédérique, demeurant à LE BOUSCAT (33110), 8 avenue de Tivoli.

L23EJ17498

SAS VERHYPRO

Société par actions Simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 41 Lotissement les Alouettes
33450 IZON
Société en cours de constitution

AVIS DE PUBLICITE

Suivant acte sous seing privé en date du 20 Avril 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SAS VERHYPRO

Forme juridique : SAS

Capital : 5.000 euros en numéraire

Siège social : 41 Lotissement les Alouettes - 33.450 IZON

Durée : 99 ans

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Nettoyage et entretien de tous types de bâtiments, locaux commerciaux, industriels et d'habitation ; Nettoyage de vitreries ; Entretien des espaces verts ; Gardiennage d'immeuble ; Gestion de containers ; Nettoyage de fins de chantiers ; Remise en état de tous types de sols ; Enlèvement des encombrants ; Remise en état

Président : M Bruno, Claude CHAISE

Demeurant 41 Lotissement Les Alouettes 33450 IZON

Né le 21 Juin 1968 à PALAISEAU (91)

De nationalité Française

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne

Pour avis, La Présidence

L23EJ17522



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 58 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 14 AVRIL 2023 à VILLENAVE D'ORNON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle - Dénomination : MARI AUTO SERVICES- Nom commercial : COVER PIMP EST 2023- Siège : 7 rue Florence Arthaud 33140 VILLENAVE D'ORNON- Durée : quatre-vingt dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 500 euros- Objet : la société a pour objet en France et à l'étranger : pose de covering et de ciels étoilés, pose de films de protection carrosserie, vitres teintées, pose de vinyle, marquage véhicule, vitrines, enseignes, signalétiques. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Actionnaire unique et président : Monsieur Liharibi MARI, demeurant 7 rue Florence Arthaud 33140 VILLENAVE D'ORNON. La Société sera immatriculée au R.C.S. de BORDEAUX.

L23EJ17633

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



T1
SCI au capital de 1 000€
Siège social : 32 Route des Ecoles,
33370 Fargues-Saint-Hilaire

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Fargues-Saint-Hilaire du 17/04/2023, il a été constitué T1, SCI au capital de 1 000€, dont le siège social est situé au 32 Route des Ecoles, 33370 Fargues-Saint-Hilaire. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion par voie de location meublée et équipée de biens immobiliers, appartements ou maisons, à usage d'habitation, et accessoirement de biens immobiliers à usage non résidentiel ou touristique ; et plus généralement l'achat, la vente, l'aliénation, l'échange, et l'exploitation sous forme de location meublée et équipée ou de location nue, de tous biens immobiliers bâtis ; l'achat de mobiliers meublants, équipements et accessoires ; la réalisation de travaux et d'aménagements sur les biens immobiliers de la Société ; l'exploitation, la distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'agrément des biens immobiliers loués, gérés ou cédés ; la souscription de tout emprunt et financement nécessaire à la réalisation de cet objet ; le cas échéant, et exceptionnellement la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ; et généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation, à condition de respecter le caractère civil de la Société. Gérant : Stéphanie TULLEAU, demeurant au 32 Route des Ecoles, 33370 Fargues-Saint-Hilaire.

POUR AVIS

L23EJ17638

SELARL Cabinet d'Avocats ORLHAC - PIALES
7 rue de la grange aux grains
33700 BELLERIVE SUR ALLIER

MURANO
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 rue François Marceau - 33200 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature électronique du 13/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MURANO
Siège social : 21 rue François Marceau, 33200 BORDEAUX

Objet social : L'acquisition, la cession, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immo-

bilères, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Jérôme EON, demeurant 21 rue François Marceau 33200 BORDEAUX
Madame Isabelle EON, demeurant 21 rue François Marceau 33200 BORDEAUX
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L23EJ17679



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CONSTITUTION

Suivant acte sous-seing privé signé le 15 mars 2023 à Bordeaux, il a été constitué la société suivante :

Forme : SASU
Dénomination sociale : **06 ANK**
Siège social : 12 Galerie des Tabernottes, 33370 YVRAC
Objet social : restaurant, débit de boissons
Capital : 1 000,00 €
Durée : 99 ans
Présidente : Madame Siham BAZZINE, 3 rue du Général Chanzy, 33400 TALENCE.
La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux.
Pour avis

L23EJ17758

SELARL GARDACH & Associés
10 rue de la Trinquette - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.07.98.08

MGL

Société de Participation Financière de Profession Libérale d'Avocats
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1000 euros
Siège social : 67, Rue Victor Billon
33110 LE BOUSCAT
RCS : En cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX du 16 Février

2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de participations financières de profession libérale d'avocats,

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : **MGL**

Siège : 67, Rue Victor Billon, 33110 LE BOUSCAT

Durée : Quatre-Vingt Dix-Neuf ans à compter de son immatriculation au Registre

du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : - La détention de titres de société d'exercice libéral ayant pour objet

l'exercice de la profession d'avocat ;

- La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession ;

- Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés

dans lesquelles elle détient des participations ;

- Et généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à

la réalisation de l'objet social.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession ou la mutation d'actions au profit de

tiers ou même d'une personne ayant déjà la qualité d'associé devra respecter les

conditions visées par la loi et le décret professionnel relatifs à la répartition du capital

d'une société de participations financières de profession libérale d'avocat.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises

à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Marjorie GARY épouse LAFOSSE, demeurant 67, Rue Victor Billon 33110 LE BOUSCAT.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS, Le Président

L23EJ17879

Par acte SSP en date du 01/02/2023, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAUVA

Forme : SCI. Capital : 600 euros. Objet : Achat, location, vente de biens immobiliers. Durée : 99 ans. Siège : 61 rue Croix Seguey, 33000 BORDEAUX. Est nommé Gerant : MR BLASQUEZ LAURENT 61 rue Croix Seguey 33000 BORDEAUX. Cession de parts : Soumise à agrément. Immatriculation au Greffe de Bordeaux.

L23EJ17937

Par acte SSP du 08/03/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

PC ELEC

Objet social : Électricité générale, dépannage divers, vente matériel, location de matériel divers

Siège social :

6 allée des Argillieres 33830 Belin-Béliet.

Capital : 1 €

Durée : 99 ans

Président : M. CHUPIN PIERRE, demeurant 6 allée des Argillieres 33830 Belin-Béliet

Admission aux assemblées et droits de votes : chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : libre

Immatriculation au RCS de Bordeaux

L23EJ17961

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

AUDENGE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
1 Av de Verdun (33980) AUDENGE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCACHON du 14/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : AUDENGE

Siège social : 1 Av de Verdun (33980) AUDENGE

Objet social : La Société a pour objet :

- l'acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Frédéric TESNIER-ROLAND demeurant 1 Allée Jacqueline Aurioi (33120) ARCACHON, nommé statutairement, pour une durée illimitée

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de BORDEAUX

L23EJ17963

SELARL Cabinet d'Avocats ORLHAC - PIALES
7 rue de la grange aux grains
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

L'AGENCE J

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros

Siège social : 21 rue François MARCEAU - 33200 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature électronique du 13/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : L'AGENCE J
Siège : 21 rue François MARCEAU 33200 BORDEAUX

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros
La Société a pour objet :

Travaux administratifs et de secrétariat tels que :

- Secrétariat de l'entreprise
- Gestion des factures fournisseurs
- Emission des devis et factures
- Gestion des relevés bancaires et des LCR

• Relation avec les banques, le service comptable et le service ressources humaines

• Envoi des bulletins de salaires aux employés...

• Rédaction de comptes-rendus de réunions

• Organisation des déplacements (réservations hôtel, avion, train...)

Activité de conciergerie :

• Gestion des comptes AirBNB et Abritel

• Gestion des prestations d'entretien (ménage, linge, achat de fournitures...)

• Entrées et Sorties des locataires

• Aménagement intérieur des maisons (achats linge, serviettes de toilette, tapis, chaises, nappes, etc...)

Poste de communication :

• Conception, création de marques
• Création des réseaux sociaux

• Conception création de supports de communication

• Animation des réseaux sociaux

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour ouvré de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Isabelle EON, demeurant 21 rue François Marceau, 33200 BORDEAUX

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

L23EJ17980

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALENCE du 31/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : **M2C Mobilité** - Siège : 1B, rue du Clos du Haut Carré, 33400 TALENCE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 1 000 euros - Objet : toutes activités de conseil, d'études, d'audit et d'appui d'ingénierie de réalisation, d'exploitation et de maintenance dans tous secteurs d'activités et plus particulièrement dans les secteurs de la mobilité, du transport public et des transactions automatiques par carte à puce - Exercice du droit de vote :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Matthieu CHAPUY, demeurant 1B Rue du Clos du Haut Carré - 33700 TALENCE - La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX. POUR AVIS - Le Président

L23EJ18004

SCI SOLEADA

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AU CAPITAL de 30 000 euros

SIÈGE SOCIAL : 5 Allée Stella - Quartier de la Ville d'Hiver - 33120 ARCACHON

Suivant acte sous seings privés en date à Arcachon du 1^{er} avril 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET : acquisition, propriété, jouissance, administration, gestion de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire, locataire ou usufruitière par bail, échange, apport ou donation ou sous quelque autre forme que ce soit ; obtention de tous emprunts, nécessaires à la réalisation de ces objets et la constitution de toutes garanties et sûretés y afférentes, telles qu'hypothèques et cautionnements y compris hypothécaires ou nantissements de parts sociales, nécessaires à l'octroi d'ouverture de crédits destinés au financement total ou partiel des acquisitions visées ci-dessus, ou à l'aménagement et à la réparation desdits immeubles ; construction, rénovation, réhabilitation et mise en location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire, locataire ou usufruitière par bail, échange, apport ou donation ou sous quelque autre forme que ce soit ; éventuellement aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société ; prise de tous intérêts et de toutes participations dans toutes sociétés ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué, ou à tous objets connexes ; DURÉE : elle a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Bordeaux ; DÉNOMINATION : SOLEADA ; SIÈGE SOCIAL : 5, Allée Stella-Quartier de la Ville d'Hiver-33120 Arcachon ; CO-GÉRANCE : elle est assurée par Monsieur Raymond ORTS-BROTONS et Madame Yvette MARQUER épouse ORTS-BROTONS, demeurant

ensemble à Bamako (Mali) Rue 15 n° 212 Quartier Badalabougou, tous deux nommés sans limitation particulière de durée ; CAPITAL SOCIAL : Il est fixé à la somme de 30 000 Euros, souscrit en numéraire et divisé en 30 000 parts de 1 euro de nominal chacune ; PARTS SOCIALES : elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la gérance ; IMMATRICULATION : elle sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.
L23EJ18013

MODIFICATIONS

SARL GALLEGO

Au capital de : 200 000 €
Siège social : 4 bis rue de la Moune.
33310 LORMONT.
391 009 248 R.C.S. BORDEAUX

Par Ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal de Commerce de BORDEAUX en date du 04/10/2022, la SELARL «ARVA Administrateurs Judiciaires Associés» a été nommée en qualité d'Administrateur Provisoire de la SARL GALLEGO, à compter de ladite Ordonnance.

C'est à l'adresse de la SELARL «ARVA Administrateurs Judiciaires Associés» située au 6 rue d'Enghien 33000 BORDEAUX, que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

L22EJ03923



Société d'Expertise Comptable
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac - Portais
www.a3caudit.com

MA FA 1000
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social : 275, Boulevard Albert 1er
BP 20008
33321 BEGLLES CEDEX
802 470 278 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} avril 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 275, Boulevard Albert 1er, BP 20008, 33321 BEGLLES CEDEX à Immeuble Cognitik 11 rue Ferdinand Buisson 33130 BEGLLES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ14478



Société d'Expertise Comptable
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac - Portais
www.a3caudit.com

SCI BL COMMERCES
SCI au capital de 500 euros
Siège social : 275 Boulevard Albert 1er
33130 BEGLLES
842 403 875 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} avril 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 275 Boulevard Albert 1er, 33130 BEGLLES à Immeuble Cognitik, 11 rue Ferdinand Buisson 33130 BEGLLES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article Quatrième des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ14531



Société d'Expertise Comptable
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac - Portais
www.a3caudit.com

LE STORY TELLER CORP
SAS au capital de 1 € porté à 20 000 €
Siège social : 21 Rue Gratialet
33000 BORDEAUX
833 868 532 RCS BORDEAUX

Par décision du 05/07/2022, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 05/07/2022 la dénomination sociale LE STORY TELLER CORP par **WAVE FORM STUDIO** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de l'organisation d'événements publics ou privés, liés aux secteurs de l'art, de la culture et des médias, la production de spectacles, l'organisation de tournées et la diffusion de spectacles, la production, l'édition et la distribution de phonogrammes, l'organisation d'expositions pour son propre compte ou pour le compte de tiers, l'organisation d'ateliers éducatifs et de masterclass, la location et la vente de matériel lié à l'activité et d'uvres d'art, la production de vidéos, le conseil en communication, la création de contenus promotionnels et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- D'une augmentation du capital social de 19 999 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1 (1 euro).
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros).

L23EJ14566



Société d'Expertise Comptable
Andemos - Cenon - Langon - Mérignac - Portais
www.a3caudit.com

SCI RMSINVEST - 33
SCI au capital de 500 euros
Siège social : 275 Boulevard Albert 1er
33130 BEGLLES
912 358 611 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} avril 2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 275 Boulevard Albert 1er, 33130 BEGLLES à Immeuble Cognitik, 11 rue Ferdinand Buisson 33130 BEGLLES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du TC de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance

L23EJ14580

24H/24H
PUBLICATION
DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE
EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME
INTERNET



Société d'Expertise Comptable
Ancernos - Cenon - Langon - Mérignac -
Porteils
www.a3caudit.com

JS COURTAGE CONSILIUM
SARL transformée en SAS
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 21, Avenue de Paris
33620 CAVIGNAC
838 020 501 RCS LIBOURNE

Aux termes de décisions constatées dans un PV du 31 mars 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Jérôme SCHRÖTER. Sous la forme de SAS, la Société est dirigée par son Pdt, M. Jérôme SCHRÖTER demeurant 73, Av de Paris 33620 CAVIGNAC.

Pour avis
La Gérance

L23EJ14892

EFFICIENCE Société à Responsabilité Limitée au capital de 101210 € Siège social : 107 BD DEGANNE 33120 ARCAÇON RCS de BORDEAUX 512013863
Par décision de l'associé unique du 01/04/2023, il a été décidé, à compter du 01/04/2023 de transformer la société en SAS à associé unique sans la création d'un être moral nouveau. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. A été nommé en qualité de président M. ANGER Jean-Christophe demeurant 107 boulevard Deganne 33120 ARCAÇON. Accès aux assemblées et votes : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à l'unanimité. Modification au RCS de BORDEAUX.

L23EJ15367



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LE COIN DES COPAINS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 6 580 euros
Siège social : 1 Quai de Bacalan, 33000
BORDEAUX
803 187 897 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 10 avril 2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social

de 1 580 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5 000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à SIX MILLE CINQ-CENT QUATRE-VINGT EUROS (6 580 euros)

Pour avis
La Gérance

L23EJ16532

SCI DES TRAHINES
SCI au capital de 253 000€
169 Route du Cap Ferret 33950 LE
CANON
494 925 472 RCS BORDEAUX

Par PV d'AGE du 27/02/2023, les associés décident de nommer Eva TOU-CHARD, née LEGUILLON, cogérante 27 Cours Louis Blanc 33120 LE BOUSCAT, suite au départ de Gérard LEGUILLON et de transférer le siège social au 3 Allée des Poètes 33950 LE GE-CAP-FERRET à compter de ce jour.

L23EJ16777

SCEA DE MONT PERAT

Au capital de 9.146,94 €
Siège social : Le Peyrat - 33550 CAPIAN
RCS BORDEAUX 388 401 630

DEMISSION DE GERANT

Suivant acte reçu par Me Patrick LATAPYE, notaire associé à BRANNE, le 17 février 2022, Monsieur Joël ELISSALDE, demeurant à TIZAC DE CURTON (33420), 12 lieudit Baleytrac a démissionné de ses fonctions de gérant de ladite société à compter du 17 février 2022.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour insertion - Me Patrick LATAPYE

L23EJ16905



SARL CC-DB
70 rue Croix de Seguey
33 000 Bordeaux

WSBLOOK
Société à responsabilité limitée au capital de 150 euros
Siège social : 175 Rue du Jardin Public 33300 BORDEAUX
829 039 536 RCS BORDEAUX

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WSBLOOK a décidé de transférer le siège social du 4 Rue Esprit des Lois, 33000 BORDEAUX au 175 Rue du Jardin Public à BORDEAUX (33300) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L23EJ16923

Suivant procès-verbal en date du 12 mars 2023, les associés de la SCI dénommée «**SCI WASCANA**», au capital de 2.000 €, RCS NANTERRE 825 106 834, ont décidé de transférer le siège social à compter du 12 mars 2023.

Ancien siège social : COURBEVOIE (92400) 2 rue Adolphe Lalre.

Nouveau siège social : MARTIGNAS SUR JALLES (33127) 11 allée des Lavandières.

Nouveau RCS BORDEAUX 825 106 834

La gérance de la société est assurée par Madame Hélène WILHELM et Monsieur Christophe WILHELM demeurant à MARTIGNAS SUR JALLES (33127) 11 allée des Lavandières.

L23EJ16961

SOCIETE D'ANALYSE DE RISQUES

SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 95B rue du Moulineau
33170 GRADIGNAN
RCS de BORDEAUX n°834 585 960

L'AGE du 05/04/2023 a décidé le transfert du siège social au 93 rue du Moulineau, 33170 GRADIGNAN à compter du 05/04/2023.

Pour avis
Le Président

L23EJ16965

SCI S A H

24 rue Edmond Michelet Appt 104
33000 BORDEAUX
421 097 890 RCS Bordeaux

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2023

Le gérant MR CHOUKROUN Armand est reconduit dans ses fonctions.

Deux cogérants ont été nommé :

MR CHOUKROUN Serge né le 21/09/1952 ORAN Algérie et demeurant 214 Rue Frédéric Sevene 33400 TALENCE

et

MR CHOUKROUN Henri né le 10/12/1956 ORAN Algérie et demeurant 49 Rue Guynemer 33200 BORDEAUX

L23EJ16967

Suivant procès-verbal en date du 25 février 2023, les associés de la SCI dénommée «**SCI SAGE Y TERRE**», au capital de 22.867,35 €, RCS BORDEAUX 434252953, ont décidé de transférer le siège social à compter du 25 février 2023.

Ancien siège social : PESSAC (33600) 16 avenue Beranger.

Nouveau siège social : MERIGNAC (33700) 12 avenue de l'Europe

La gérance de la société est assurée par Madame Tonny LECORNU et Monsieur Jean-Michel MAUREY, demeurant ensemble à MERIGNAC (33700) 12 avenue de l'Europe.

L23EJ16970

ORA

SASU au capital de 5 000 €
Siège social : 365 bis Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33200 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°882 496 730

L'AGO du 31/01/2023 a décidé le transfert du siège social au 40, Avenue de la Garonne, 33440 SAINT LOUIS DE MONT-FERRAND à compter du 31/01/2023.

Pour avis
Mickaël ANZILUTTI

L23EJ17018



SYSTEME ECO-ETHIQUE DE TECHNOLOGIE ET DE MANAGEMENT ALTERNATIFS ET D'INNOVATION

SEETMAI

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Avenue des 40 Journaux
- Bâtiment B1 208
33300 BORDEAUX
881.722.862 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 05/10/2021, l'associé unique, statuant

en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

L23EJ17104

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

TAXIS SERVICES CARTELÈGUE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 2 915,00 euros
Siège social : 40 Le Ripassou 33390 CARS
494 430 234 RCS LIBOURNE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2023, il résulte que l'objet social de la société a été modifié à compter de ce jour, la mention «transport de voyageurs avec ou sans bagages et/ou de colis à titre onéreux» étant supprimée. Le reste de l'article est sans changement. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS de LIBOURNE. Pour avis, la gérance.

L23EJ17118

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

SOCIÉTÉ MONTÉCRUCIENNE DE TAXI

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 40 Le Ripassou
33390 CARS
821 574 407 RCS LIBOURNE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2023, il résulte que l'objet social de la société a été modifié à compter de ce jour, la mention «transport de voyageurs avec ou sans bagages à titre onéreux» étant supprimée.

Le reste de l'article est sans changement. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de LIBOURNE. Pour avis, Le représentant légal.

L23EJ17121



GROUPE CAEC
COMPTES - ALIÉS - EXPERTISE COMPTABLES
ARTIFÈRES - BORDEAUX - LANGON - MÉRIGNAC

L2V

Société à Responsabilité Limitée
Au capital 364 398 euros
Siège Social : 27 avenue de l'Île de France
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
RCS BORDEAUX 812 573 939

AVIS DE MODIFICATION

L'AGE du 22/02/2023 a décidé d'étendre l'objet social de la Société L2V à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au R.C.S. de BORDEAUX

Pour avis, la Gérance

L23EJ17145

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

SUSHI DESIGN LE BOUSCAT

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
porté à 10 000 euros
Siège social : 245 Avenue de la Libération
Charles De Gaulle 33110 LE BOUSCAT
750 670 648 RCS BORDEAUX

AUGMENTATION DU CAPITAL

Du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique en date du 04 avril 2023, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 5 000 euros par émission de 100 actions nouvelles de numéraire, et porté de 5 000 euros à 10 000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à dix-mille euros (10 000 euros).

POUR AVIS, La Présidente.
L23EJ17152

CHRISEMWINE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 133 bis avenue de l'Hippodrome 33320 EYSINES
880959325 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} décembre 2022, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christophe SEHIER de ses fonctions de co-gérant à compter du 1^{er} décembre 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, la Gérance.

L23EJ17166


FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Fichaud
33000 Bordeaux

ARL COACH Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 5 Place du Château 62120 AIRE SUR LA LYS 831 927 967 RCS BOULOGNE SUR MER Aux termes des décisions en date du 31/03/2023, l'associé unique : - a décidé de transférer le siège social du 5 Place du Château, 62120 AIRE SUR LA LYS au 5 Impasse des Pêcheurs, 33950 LEGE CAP FERRET à compter du 01/04/2023, et de modifier l'article 4 des statuts, - a pris acte de la décision prise par Monsieur Francis ROLLAND de démissionner de ses fonctions de gérant à effet du 01/04/2023 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Geoffrey ROLLAND, demeurant 5 Impasse des Pêcheurs, 33950 LEGE CAP FERRET, à compter du 01/04/2023 pour une durée illimitée. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOULOGNE SUR MER sous le numéro 831 927 967 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de BORDEAUX. Gérance : Monsieur Geoffrey ROLLAND, demeurant 5 Impasse des Pêcheurs, 33950 LEGE CAP FERRET. Pour avis, La Gérance

L23EJ17167

PASSION TOITURE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Lieudit Ferron,
33860 DONNEZAC
849030523 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de DONNEZAC

(Gironde), 4 Lieudit Ferron, à REIGNAC (Gironde), 5 Lieudit Verdout à compter du 01/04/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, Le Président.

L23EJ17183


FIDUCIAIRE EXPERTS CONSEILS

SYSTEME ECO-ETHIQUE DE TECHNOLOGIE ET DE MANAGEMENT ALTERNATIFS ET D'INNOVATION

SEETMAI

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Avenue des 40 Journaux
- Bâtiment B1 208
33300 BORDEAUX
881.722.862 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 05/10/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
Le Président

L23EJ17185


Compagnie Fiduciaire

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LCS Investissement
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
116 Bis Rue Dejean Castaing
33470 GUJAN MESTRAS
837 835 875 RCS BORDEAUX

AVIS

L'AGE du 07/04/2023 décide d'étendre l'objet social à la réalisation de toutes opérations de promotion immobilière au sens des articles 1831-1 et suivants du Code Civil et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. POUR AVIS Le Président

L23EJ17272


BDM
WALTER FRANCE

4 PLACE DU MARCHÉ
47200 MARMANDE

RASSURIDEL

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 28 Rue de Chambéry,
33140 VILLENAVE D'ORNON
RCS de BORDEAUX n°831 841 226

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

En date du 13/04/2023, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de BORDEAUX
Pour avis
Le Président

L23EJ17276


Notaire

NOTMOS
Maître Yannick BEAUDEAU
1 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

SCI LES CRACKS
Société civile immobilière au capital de
100 €
Siège social : 1 Lavergne 33500 NEAC
909687865 RCS LIBOURNE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Yannick BEAUDEAU, notaire à LIBOURNE, le 12 avril 2023,

le capital a été augmenté de 163 750 euros par apport en nature, pour être porté à 163 850 euros, avec effet rétroactif au 1/01/2023. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention
Le capital social est de CENT EUROS (100,00 €)

Nouvelle mention
le capital social est d'un montant de CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (163 850,00 €)
Mention sera faite au RCS de LIBOURNE

Pour avis,

L23EJ17308


DUCASSE
NICOLAS
SICTET
AVOCATS
Société d'Avocats
68, Cours de Verdun
33000 BORDEAUX
www.dnsavocats.fr

MEAVAL
SAS au capital de 10.000 €
39 rue Ausone
33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 901 561 613

Par décision unanime du 22 mars 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Cyrille MEAU de ses fonctions de Directeur Général à compter du 15 février 2023.

Pour avis, le Président.

L23EJ17312


Compagnie Fiduciaire

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

MYPYLA
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 27 chemin du Mouleau
33260 LA TESTE DE BUCH
844 692 301 RCS BORDEAUX

L'AGE du 01/03/2023 décide d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition, de gestion en commun et de cession de valeurs mobilières, parts d'intérêts, droits mobiliers et tous placements financiers; d'exercice de tout mandat social, notamment au sein des filiales de la Société; d'animation, de conseil et de contrôle du groupe formé par la société et ses filiales, notamment par sa participation active à la politique du groupe, de fourniture de prestations de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commercial, logistiques, stratégiques, immobiliers, marketing, communication ; d'apport d'affaires ; et décide de transférer le siège social du 27 chemin du Mouleau 33260 LA TESTE DE BUCH au 71 boulevard Deganne 33120 ARCACHON à compter du 01/03/2023, et de modifier en conséquence les articles 2 et 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L23EJ17334



Société d'Expertise Comptable
Ancemos - Cenon - Langon - Mérignac -
Portets
www.a3caudit.com

HYGINET
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 22 Rue Voltaire Résidence
Jules Verne APP 239
33270 FLOIRAC
818 526 907 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 7 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL HYGINET a décidé de transférer le siège social du 22 Rue Voltaire - Résidence Jules Verne APP 239, 33270 FLOIRAC au 139 rue François Boulière 33560 STE EULALIE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2.2.0 des statuts.

L23EJ17335

MAP CLIM

SARL au capital de 100 000 €
1 Rue SIRAZAC 33370 Tresses
423 785 526 RCS BORDEAUX

Suivant PV de l'AGE en date du 06/04/2023, les associés décident de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée, son siège social, son capital et sa date de clôture de l'exercice en cours restent inchangés.

Les fonctions des cogérants prennent fin ce jour.

Les associés décident de nommer :

- en qualité de Président, et ce sans limitation de durée, M. Evrard de PONNAT demeurant à LE MESNIL LE ROI (78600), 1 Allée du Manège.

- en qualité de directeurs généraux de la société pour la durée du mandat du président :

M. Salvador RODRIGUEZ demeurant 55 Rue du Coutoum 33260 La Teste-de-Buch,

M. François TOJAGIC demeurant 5 Lou palem 33760 Montignac

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont confirmés dans leurs fonctions jusqu'au terme de leur mandat.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Mention en sera faite au RCS de BORDEAUX.

L23EJ17348


Cabinet Médocain
L'expertise comptable

Dénomination :

SCOP PUB ADHESIVE.

Forme : SASU.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 2 Route DE L'HOPITAL,
33340 SAINT GERMAIN D'ESTEUILL.
905238804 RCS de Bordeaux.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 janvier 2023, l'actionnaire unique a décidé, à compter du 1 janvier 2023, de transférer le siège social à 49 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, 33340 Lesparre Medoc.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ17400



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SOCUB

Société à responsabilité limitée
au capital de 114 000 euros
Siège social : 4, Allée de la Crabette
Bât 1 CS 50005
33615 PESSAC CEDEX
817 802 796 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 14 avril 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 4 Allée de la Crabette, Bât 1, CS 50005, 33615 PESSAC CEDEX au 1 rue Albert Einstein, Zone Commerciale, Parc Chemin Long, bâtiment 17, locaux 20B 33700 MERIGNAC, à compter du 14 avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L23EJ17403

SONIMMO SCI

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant AGE du 24/03/2023, la Société dénommée SONIMMO SCI, SCI au capital de

1 000 € ayant son siège social à SOU-LAC-SUR-MER (33780) 50, rue de Grèce, identifiée sous le numéro SIREN 449 024 603 et immatriculée au RCS de BORDEAUX

A décidé de transférer son siège social à PESSAC (33600) 168, avenue Jean Corcier à compter du 24/03/2023.

Pour avis et mention

Le Gérant

L23EJ17428



ALTEA FORMATION
SAS au capital de 40 000 Euros Siège social : 37 rue Labottière 33000 BORDEAUX
437 808 769 RCS BORDEAUX

L23EJ17489

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Par Procès-Verbal en date du 14.04.2023, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur Général : Monsieur Johan PRIE, demeurant : 116 Route des Palues 33450 SAINT LOUBES, pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 01.01.2022.

Le Président

L23EJ17435



NOTMOS
Maître Lætitia
VIGNES CYREN-DECOLY
1 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

GFA FAMILLE BLANCHET
Groupement foncier agricole au capital de
262 212 €
Siège social : 12 résidence Les Morens
33133 GALGON
RCS de LIBOURNE n°379 274 863

EXTENSION OBJET SOCIAL

L'AGE du 26/10/2021 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 OBJET SOCIAL les activités suivantes :

Et éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenues inutiles au groupement.

La décision sera effective à compter du 26/10/2021, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.

Modification au RCS de LIBOURNE.

L23EJ17447

CATRAVI
Société civile immobilière
en cours de transformation en Groupement Forestier
Au capital de 10 000 euros
Siège social : ARABE-SUD
33720 SAINT-MICHEL-DE-RIEFRET
532 666 666 RCS BORDEAUX

TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 16/02/2023, une décision unanime, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Groupement Forestier à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 10 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :
Ancienne mention : CATRAVI
Nouvelle mention : Groupement Forestier de Pater Bonus

Objet :
Ancienne mention : Acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, administration et gestion du patrimoine social, conclusion de baux.

Nouvelle mention : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tous autres terrains que le groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit

Dirigeants :
Ancienne mention :
Monsieur Xavier CALLEDE demeurant
1 Lieu-dit Le Pudac 33730 BALIZAC

Nouvelle mention :
Monsieur Xavier CALLEDE, demeurant
1 Lieu-dit Le Pudac 33730 BALIZAC,

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
La Gérance



Société d'Avocats
49 rue Camille Godard
33001 BORDEAUX CEDEX

Par décisions de l'associé unique du 14/04/2023 de la société **OSLO CAPITAL**, SASU, Capital : 1 000 €, Siège social : 5 rue de l'Hermitage - 33200 BORDEAUX, 922 679 121 RCS BORDEAUX, le capital social a été augmenté d'un montant de 503 250 €, pour être porté de 1 000 € à 504 250 €, par voie d'apport en nature.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis,

L23EJ17493



ACQUA FAUCON, LES COMBATTANTS, CHATEAU, PRES, DEBORDON
COMMERCE, FINANCE, RECHERCHE, JURIDIQUE, SECOURS, SECOURS

SCEA DES VIGNOBLES OUZOULIAS

Société civile d'exploitation agricole au capital de 240 000 euros
Siège social : Château Franc Pourret
1, La Gomerie
33330 SAINT EMILION
347687667 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une délibération en date du 10 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Château Franc Pourret, 1, La Gomerie, 33330 SAINT EMILION au 28 Avenue des Combattants en AFN -33500 LIBOURNE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L23EJ17536



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE L'OYAT

Société civile immobilière
au capital de 1 372,04 euros
Siège social : 26 rue Montaigne
33680 LACANAU
341 822 518 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} janvier 2023, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 26 Rue Montaigne, 33680 LACANAU au 10 lot la lisière des Greens, 33680 LACANAU à compter du 1^{er} janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

La Gérance.

L23EJ17665

ACADEMIE D'ART DENTAIRE

SAS au capital social de 27 127,50 euros
Siège social : 75 rue Chevalier
33000 BORDEAUX
389 185 778 RCS BORDEAUX

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 04/04/2023, il a été décidé de nommer en qualité de président la société NOVETUDE STRATEGIE, SAS sise 100 rue Martre - 92110 CLICLY, en remplacement de Mme Isabelle DUTEL, et de nommer en qualité de directeur général Mme Laura DUTEL ép. REGOUBY demeurant 41 place Jules Ferry - 92120 MONTRouGE, en remplacement de M. Bernard DUTEL.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BORDEAUX.

L23EJ17672



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
MOYAERT BARALE ET ASSOCIÉS
Société d'Avocats
27 Cours Evraud de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tel. 05 56 01 95 77

LA CATALANE

Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 27 rue de la République,
33290 BLANQUEFORT
400 422 994 RCS BORDEAUX

Aux termes des délibérations du 8.03.2023, la collectivité des associés a désigné M. Vincent BIDOU, demeurant 11, rue Judaïque 33000 BORDEAUX en qualité de Directeur Général, et Mme Laurence Favre-Bertin en qualité de Directeur Général délégué, à compter du 08.03.2023.

POUR AVIS- Le Président

L23EJ17747



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

PROBASSIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Quater Allée de Campes
33470 GUJAN MESTRAS
879 433 555 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décision du 29/03/2023, l'associé unique transfère le siège social du 18 Quater Allée de Campes 33470 GUJAN MESTRAS au 8 Impasse des Pins Zone Artisanale Actipôle 33470 GUJAN MESTRAS à compter du 29/03/2023, et modifie en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

L23EJ17756



Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac - Portes
www.a3caudit.com

MAT.IN.BAT

SAS au capital de 16 769,30 €
Siège social : 4 Avenue Gay Lussac,
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
402 788 913 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 mars 2023, il résulte que : le mandat de la société SCP CABINET LASSUS ET ASSOCIÉS, Commissaire aux Comptes titulaire est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes en remplacement.

L23EJ17761

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE
VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupect.com

Kbay

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7 allée de Chartres,
33000 BORDEAUX
922 714 829 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 9/03/2023, le capital social a été augmenté de 3.810.000 euros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 €).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE EUROS (3.820.000 €).

Mention sera faite au RCS de Bordeaux POUR AVIS
Le Président

L23EJ17781

VETERINAIRES DE CONQUES

SELARL DE VETERINAIRES DE CONQUES au capital de 200 000 €.
Siège social : Château de Conques
33420 SAINT AUBIN DE BRANNE
RCS de Libourne : 539 432 831

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 Janvier 2023, il a été décidé de la nomination au poste de co-gérante de Madame ECHEBERRIA Nerea demeurant 14 Lot le Moulin de Liret - 33420 BRANNE.

Pour avis

L23EJ17787

SCI LES MOUETTES

Société civile immobilière
Au capital social de 62 885 €
Siège social 18 AVENUE DE VERDUN LA-TESTE-DE-BUCH
RCS BORDEAUX - 402634521

Aux termes d'une assemblée du 03 avril 2023, les associés ont décidé :

- Désignation d'un nouveau gérant : Brigitte CHAVERLANGE née BOYE demeurant à LA-TESTE-DE-BUCH 18 Avenue de Verdun.

- Mis à jour répartition des parts sociales.

- Changement objet social : La société a pour objet : «l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.».

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ17830

EARL DOMAINE DE LACHAUD

Siège social :
33420 SAINT VINCENT DE PERTIGNAS
RCS LIBOURNE 392 496 402

Aux termes d'un acte donation de parts sociales en date du 15 février 2023, Madame Cloé MAURY, agent immobilier, demeurant à SAINT VINCENT DE PERTIGNAS (33420), 1 lieudit Lachaud, née à LIBOURNE (33500) le 31 mai 1996, a été nommée en qualité de gérant en lieu et place de Monsieur Michel MAURY, propriétaire viticulteur, demeurant à SAINT VINCENT DE PERTIGNAS (33420), 1 lieudit Lachaud, né à SAINT VINCENT DE PERTIGNAS (33420), le 13 juin 1960.

Sans limitation de pouvoir ni de durée, autre que statutaires.

Pour insertion - Maître CABARROUY
L23EJ17912



TAX TEAM ET CONSEILS
Société d'Avocats
61 rue du Pr.Lannelongue
BP 10062
33028 Bordeaux Cedex

CAP GOLF

Société par actions simplifiée
au capital de 1.062.000 €
Siège social : Domaine du Four Cidex 228
boite 5 - 33950 LEGE CAP FERRET
793 074 972 RCS BORDEAUX

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 4 avril 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante à compter du 4 avril 2023 :

- «Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, de l'activité de restauration, sur place ou à emporter.»

En conséquence, l'article 2 «OBJET» des statuts a été modifié

Mention en sera faite au RCS de Bordeaux

Le Président

L23EJ17955



EUROPOLE SPORT SANTE 1
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 30 ter rue Camille Goillot 33
700 MERIGNAC
513 291 864 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

De remplacer à compter du 31 mars 2023 la dénomination sociale «EUROPOLE SPORT SANTE 1» par «LE FIRST» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

De modifier l'objet social comme suit :
- Suppression des activités de promotion immobilière, aménagement, construction-vente immobilière, de marchand de biens,

- Extension de l'objet social aux opérations suivantes : L'Exploitation et la mise en valeur de tous immeubles non bâtis pour l'édification de toutes constructions et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions, la vente d'immeubles appartenant à la société,

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
Pour avis
La Gérance

L23EJ17972

BORDEAUX RIVER CRUISE
SAS au capital de 2 606 403 €
Siège social à BORDEAUX (33000)
19 rue Esprit des Lois
793 568 965 RCS BORDEAUX
Décisions du 17.04.2023 : Réduction du capital de 260 640 € pour le ramener à 2 345 763 € par rachat et annulation de 260 640 € de ses propres actions. Modification corrélatrice des statuts.

L23EJ17975



SOCIETE DE FABRICATION POUR LA STERILISATION - SOFAST

SAS au capital de 756.450 euros
Siège Social : Zone Industrielle - 54 rue
Jean Duvert - 33290 Blanquefort
332 801 620 RCS Bordeaux

Les associés ont décidé en date du 6.04.2023 et à compter du même jour, de prendre acte de la démission de Madame Nathalie de Stoutz de son mandat de Présidente et de nommer en remplacement, pour une durée indéterminée, la société ACTINI GROUP DEVELOPMENT - AGD, SAS au capital de 775.000 €, dont le siège social est situé 184 route de Balaigue - 74890 Bons-en-Chablais, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 949 478 770, représentée par sa Présidente, la société ACTICAM MANAGEMENT (949 057 996 RCS Thonon-les-Bains), elle-même représentée par son Gérant, Monsieur Yann PUPPIN.

Pour avis. RCS Bordeaux

L23EJ17977

ILIANE SUD OUEST

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 31, rue d'Armagnac
Ilot Quai 8.2 - Bâtiment E1
33800 BORDEAUX
898 468 525 R.C.S. BORDEAUX

Suivant acte unanime du 1^{er} mars 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 31, rue d'Armagnac - Ilot Quai 8.2 - Bâtiment E1 - 33800 BORDEAUX au 198, avenue du Haut Lévêque - Enora Park - Bâtiment 2 - 33600 PESSAC, à compter de cette même date.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

La Présidente,

L23EJ18006



LA CHEMINEE ROYALE

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : 56 rue Saint Rémi
33000 BORDEAUX
493.618.151 RCS BORDEAUX

Le 19 janvier 2023, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

L23EJ18016

THINKBLE

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 31, rue d'Armagnac
Ilot Quai 8.2 - Bâtiment E1
33800 BORDEAUX
898 468 319 R.C.S. BORDEAUX

Suivant acte unanime du 1^{er} mars 2023, les associés ont décidé de transférer le siège social du 31, rue d'Armagnac - Ilot Quai 8.2 - Bâtiment E1 - 33800 BORDEAUX au 198, avenue du Haut Lévêque - Enora Park - Bâtiment 2 - 33600 PESSAC, à compter de cette même date.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

La Présidente,

L23EJ18021

DISSOLUTIONS



Société d'Expertise Comptable
Andermos - Cenon - Langon - Mérignac - Portets
www.a3caudif.com

PHARMACIE LAGARDE-ANGULO
SNL en liquidation
Au capital de 1 525 euros
Siège social : 42, Avenue de la Marne
33700 MERIGNAC
Siège de liquidation : 47, Avenue de l'Europe
33520 BRUGES
341 404 671 RCS BORDEAUX

Par décisions de l'associée unique du 31 janvier 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Il a été nommé comme liquidateur Mme Sylvie LAGARDE, demeurant 47, Avenue de l'Europe 33520 BRUGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 47, Avenue de l'Europe 33520 BRUGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS.

Pour avis
Le Liquidateur

L23EJ11587

**POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER
DE NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !



Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

JORIS LAGORCE Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 10 000 euros Siège social et siège de liquidation : 56, cours des Fossés, 33210 LANGON 522 559 715 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour à 23h 59min 59s et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Carol LAGORCE, demeurant 25 Route de Cascoigne, 33490 SAINT-MAIXANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 56 cours des Fossés, 33210 LANGON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ15234



Expertise-Comptable / Audit / Conseil

3 rue Pierre et Marie Curie
33520 BRUGES
Tél. : 05 57 19 12 12
Site : www.actheos.com

MELADSKIA
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 15, Rue Hoche, 33200 BORDEAUX
Siège de liquidation : 15, Rue Hoche 33200 BORDEAUX

838 045 649 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Aldegonde Mélinda PONIA-TOWSKI, demeurant 15, Rue Hoche, 33200 BORDEAUX, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 15, Rue Hoche 33200 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L23EJ16464



**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com



SARL CC-DB
70 rue Croix de Seguey
33 000 Bordeaux

SOLEIL D'AUTOMNE
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 11 Allée Ganda
33200 BORDEAUX
Siège de liquidation : 17 Allée Ganda
33200 BORDEAUX
410 174 544 RCS BORDEAUX

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick BENEDETTO, demeurant à BORDEAUX (33200), 12 Allée Ganda, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 17 Allée Ganda, 33200 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L23EJ16946



AVOCATS

SERVOTEX

SAS en liquidation au capital de 15 000 €
Siège social : 3 rue Euclide
33700 Mérignac
508 492 774 RCS Bordeaux

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 20/03/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation.

Mme Isabelle FOUICART, demeurant 7 chemin de la Gravière 33185 Le Haillan, exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 7 chemin de la Gravière 33185 Le Haillan. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ17186

C.U.M.A. DES CITADELLES

Agrément n°10515
RCS LIBOURNE n° 510821382
Siège social : 23 Avenue de Tourneau
33710 SAMONAC

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 avril 2023, a décidé la

dissolution de la société à compter du 03/05/2023 et a désigné aux fonctions de liquidateur : M. CHAGNAUD Mathieu domicilié 7 bis lieu dit Les Cabanes 33710 BOURG SUR GIRONDE, lequel dispose de cet effet de tous pouvoirs.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à 23 avenue de Tourneau 33710 SAMONAC, siège de la liquidation.

le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Libourne.

Pour avis, CHAGNAUD Mathieu, liquidateur.

L23EJ17344

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE B.D.M.

Groupeement foncier agricole au capital de 340 000 €
Siège social : 16 Chemin de Barbidcaje
33610 CANEJAN RCS de BORDEAUX
n°492 099 932

L'assemblée générale extraordinaire du 25/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25/03/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. BELY Patrice, demeurant 19 rue Carruade résidence Veronese, 33000 BORDEAUX et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ17528



Guillaume HARPILLARD
Avocat à la Cour
26 rue de Raaf
33000 BORDEAUX
05-56-06-66-70

Par AGEX du 15 mars 2023, la société **AE 33**, SARL capital : 1.000 euros, siège social : 47 rue Bouthier 33100 BORDEAUX, RCS BORDEAUX 913 011 029, a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 15 mars 2023. Il a été mis fin à la fonction de gérant de Monsieur Tuncay KILIC, demeurant appt 1476 30 rue Résédas 33600 PESSAC, qui a été désigné comme liquidateur. Le siège social de la liquidation a été fixé au siège social. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

L23EJ17563

CHATEAU HOTEL DE NIEUIL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 50 000 euros
Siège : 7 Allée de Chartres,
33000 BORDEAUX

Siège de liquidation : 7 Allée de Chartres,
33000 BORDEAUX
305 233 793 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Michel BODINAUD, demeurant 2 bis Boulevard d'Auvergne, 16000 ANGOULEME, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Allée de Chartres, 33000 BORDEAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

L23EJ17642



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE DE LA COTE D'ARGENT CTACA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 5 000 euros
Siège social : 76 avenue de la Côte d'Argent 33470 GUJAN MESTRAS
Siège de liquidation : Chaumont
24160 ST JORY LAS BLOUX
491 234 118 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 11/04/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 11/04/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Bruno JOUSSAIN, demeurant Chaumont 24160 ST JORY LAS BLOUX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Les fonctions de la gérance ont pris fin à compter du 11/04/2023.

Le siège de la liquidation est fixé Chaumont 24160 ST JORY LAS BLOUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

L23EJ17767



34, Rue Victor Hugo
33500 Libourne
Tél : 09 72 30 20 40

GFA SAURE ET FILS

en liquidation
Groupeement foncier agricole
au capital de 743 188,96 €
Siège social : Léonard 33570 PUISSEGUIN
RCS LIBOURNE 411 306 715

DISSOLUTION ET DESIGNATION D'UN LIQUIDATEUR AMIABLE

Suite à l'ordonnance du tribunal judiciaire de Libourne du 26/01/2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés du 17/04/2023 a décidé la dissolution du GFA, et a confirmé la désignation de la Selarl FHB, société d'administrateurs judiciaires, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX, en qualité de liquidateur du GFA SAURE ET FILS. Le siège de liquidation est fixé en l'étude FHB, 34 rue Victor Hugo 33500 Libourne, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents liés à la liquidation notifiés.

Pour avis.

L23EJ17791

ABONNEZ-VOUS !

SARL JSS

Société à responsabilité limitée
au capital de 21 000,00 euros
Siège social : 80 AVENUE DE BRANNE
33370 TRESSÉS
514 713 551 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable conformément aux stipulations statutaires à compter du 30 mars 2023.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Josiane LAFON demeurant 10 C Avenue de Luzanne 33880 SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation, lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé au 10 C Avenue de Luzanne 33880 SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX.

Pour avis

L23EJ17804



HYDROCREA

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social et de liquidation : 53 rue Emile
Gentil - 33000 BORDEAUX
848 841 680 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Thomas PETRAULT, demeurant 53 Emile Gentil - 33000 BORDEAUX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social (adresse de correspondance et de notification).

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ17899

EGLANTINE ET DANIEL

SCI au capital de 250 000 €
Siège social : 21 Les Bureaux
33820 SAINT CIERS SUR GIRONDE
RCS de LIBOURNE n°502 817 497

L'Assemblée générale extraordinaire du 21/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21/03/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme FRADET Nicole, demeurant 21 Les Bureaux, 33820 SAINT CIERS SUR GIRONDE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.
L23EJ17917

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

CLÔTURES



Groupement
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LINKAVIA

Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 D Rue du Procurayre,
33290 PAREMPUYRE
Siège de liquidation : 36 D Rue du Procurayre,
33290 PAREMPUYRE
834 529 265 RCS BORDEAUX

Par décision du 31/03/2023 à PAREMPUYRE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel BALADON, demeurant 36 D Rue du Procurayre 33290 PAREMPUYRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ16636

LE BISTROT DE L'ART DOIZ

SAS en liquidation au capital de 20 000 €
Siège social : 11 Avenue de l'Europe
33680 LACANAU
Siège de la liquidation :
Chez Mme Sandrine IMBERT-LAURENT
31 Route du barrail de Bouey
33730 NOAILLAN
830 184 677 RCS BORDEAUX

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021, l'assemblée générale des associés a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 septembre 2021 ;

- donné quitus au Liquidateur Madame Sandrine IMBERT-LAURENT demeurant 31 Route du Barrail de Bouey 33730 NOAILLAN et l'a déchargé de son mandat ;

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 septembre 2021.

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX.

Pour avis,

L23EJ16909

AD2

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Chemin de Gassiot -
33480 AVENSAN
Siège de liquidation : 16 Chemin de Gassiot -
33480 AVENSAN
904 241 338 RCS BORDEAUX

L'Assemblée Générale réunie le 30 mars 2023 au 16 Chemin de Gassiot - 33480 AVENSAN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne DELENOTTE, demeurant 16 Chemin de Gassiot - 33480 AVENSAN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ16969

ETS LABASSE PATRICK

SARL au capital de 135.100 euros
Siège de liquidation : 28 route de Caillon
33240 SAINT-LAURENT D'ARCE
502 868 748 RCS LIBOURNE

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 31 mars 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Patrick LABASSE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

Pour avis.

L23EJ17043



ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 DECEMBRE 2022, l'assemblée générale de la société HOMEFOOD, société par actions simplifiée au capital de 3000 Euros, dont le siège social est 47 Chemin de Gassiot 33480 AVENSAN, immatriculée 850 963 141 RCS BORDEAUX a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jonathan SALVADOR de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23EJ17281

SOKHNA

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 7, Rue Winston Churchill
33700 MERIGNAC
RCS de BORDEAUX n°890 055 080

L'Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. FALL Ousmane de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2021.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Ousmanr FALL

L23EJ17484

AQUITAINE CREDITS MARION

EUURL au capital de 500 €
Siège de liquidation :
53 Rue Lafaurie de Monbadon
33000 BORDEAUX
491 160 743 RCS BORDEAUX

Par décision en date du 12 avril 2023, Marion SKAWINSKI, associée unique et liquidatrice, a approuvé le compte définitif de liquidation et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ17532

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
B.D.M.
Groupement foncier agricole au capital de
340 000 €
Siège social : 16 CHEMIN DE BARBIDCA-
JE 33610 CANEJAN
RCS de BORDEAUX n°492 099 932

L'Assemblée générale extraordinaire du 10/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. BELLY Patrice de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 10/04/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis.

L23EJ17556

BORDEAUX URBAN SHUTTLE SERVICES

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 487 AVENUE DE VERDUN
33000 BORDEAUX
RCS de BORDEAUX n°798 983 342

En date du 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. SAINT ANDRE Bernard de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Le liquidateur

L23EJ17712

RIVE DROITE RIVE GAUCHE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle

En cours de liquidation amiable

Capital : 2.400 €
Liquidateur : Jean François VINCENT
Siège social : 30, cours du Maréchal Foch - 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 791 888 050
Avis de clôture de liquidation

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique, en date du 18 avril 2023, l'associé unique a : approuvé les opérations de liquidation et les comptes définitifs de liquidation au 31 décembre 2022, constaté la fin des opérations de liquidation et prononcé la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31 décembre 2022.
RCS BORDEAUX Pour avis

L23EJ17871



HYDROCREA

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social et de liquidation : 53 rue Emile
Gentil - 33000 BORDEAUX
848 841 680 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2023, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thomas PETRAULT, demeurant 53 Emile Gentil 33000 BORDEAUX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23EJ17900

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

PG CONSULTING

Société par actions simplifiée en liquidation, au capital de 1 000 euros
Siège social: 32 Rue Frédéric Mistral,
33520 BRUGES
827521246 RCS BORDEAUX.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur a :

- approuvé le compte définitif de liquidation,

- déchargé Monsieur Patrick GRENIER, demeurant 32 Rue Frédéric Mistral 33520 BRUGES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au R.C.S de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur. L23EJ18012



Le 18.04.23, les associés de la société **JFB**, SCI en liquidation au capital de 70.693,93 euros, ayant son siège social 46 rue de la Croix de Seguey - 33000 BORDEAUX, 417 631 181 R.C.S. BORDEAUX, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M Jean-François VALLET DE PAYRAUD, de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la date assemblée.

Pour avis L23EJ18019

LOCATIONS GERANCES



LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date des 05 et 16 janvier 2023, la Société **LE SWAG**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège se situe 11 Bis rue Roland Dorgeles, LES-PARRE-MEDOC (33340), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 803 518 653,

a donné en location-gérance, pour une durée ayant commencé à courir rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023 pour s'achever le 31 décembre 2023, à la Société **L'ECUME**, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 010 Euros dont le siège se situe 51 rue Leybaudet - Bâtiment D - Appartement 416, à BORDEAUX (33300) immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 897 857 025, le fonds de commerce de café, restauration, pizzeria, traiteur, magasin multiservices y compris quincaillerie, décoration, produits régionaux, licence IV, situé 64 Route de l'Océan à GRAYAN-ET-L'HOPITAL (33590) pour lequel la Société **LE SWAG** est immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 803 518 653.

En vertu de ce contrat, la Société **L'ECUME** exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et la Société **LE SWAG** ne sera tenue d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le gérant et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire.

Pour avis, L23EJ17108

Selon acte SSP du 19.03.2023 **TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Île - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 31.03.2023 au 31.03.2026, sans tacite reconduction à la SARL **ESTEMATT** au capital de 8 000 euros avec siège social 127 AVENUE DE L'YSER - 33700 MERIGNAC, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 897 740 676, portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé **RELAIS TRESSES STAR** sis 80 AVENUE BRANNE - RD 936 - 33370 TRESSES.

L23EJ17116

Selon acte SSP du 26.01.2023 **TOTALENERGIE MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Île - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a convenu avec la SARL **ESTEMATT** au capital de 8 000 euros avec siège social 127 AVENUE DE L'YSER - 33700 MERIGNAC, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 897 740 676 portant sur le fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé **RELAIS DE PICHEY** sis à 127 AVENUE DE L'YSER - 33700 MERIGNAC, de résilier au 27.03.2023 le contrat de location-gérance à effet du 27.04.2021

L23EJ17119

Selon un acte SSP du 27.03.2023, **TOTALENERGIES MARKETING FRANCE**, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Île - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.04.2023 au 31.03.2026, sans tacite reconduction à la SARL **CAPSUD** au capital de 8000,00 euros, avec siège social 77 Avenue du Général Leclerc - 33600 PESSAC immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°794 634 998, portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé **RELAIS CAP DE BOS** sis 77 Avenue du Général Leclerc - 33600 PESSAC.

L23EJ17588

FONDS DE COMMERCE



JURI-LAWYERS CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date du 24/03/2023, enregistré au SIE BORDEAUX le 28/03/2023, sous la mention 2023 00012331 réf 3304P61 2023 A 02290, la SAS **LA P'TITE BOULANGERIE DU BASSIN**, 124 allée du Bois Doré, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC, 852 076 579 RCS BORDEAUX, a vendu à la SARL **PCG ROBIN**, 19 Avenue du Général de Gaulle, 33510 ANDERNOS LES BAINS, 949 158 018 RCS BORDEAUX, un fonds de commerce de pâtisserie, confiserie, glaces et salon de thé, sis à ANDERNOS LES BAINS (33510), 19 Avenue du Général de Gaulle, au prix de 213 670 €. Les oppositions seront reçues en la forme légale au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet **REDLINK Nouvelle Aquitaine, ABR & Associés**, 4 Quai Hubert Prom, BORDEAUX (33000), où domicile est élu.

L23EJ17360

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant actes sous-seings privés, en date du 30 septembre 2022, enregistrés au service de l'enregistrement de BORDEAUX, le 01/02/2023, dossiers 202300004071, et 202300004072, références 3304P61 2023 A 00861, et 3304P61 2023 A 00862, **Monsieur Abdelhakim AHDID**, entrepreneur, artisan individuel, dont le siège social est 13, Avenue Favarque 33130 BEGLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 451032585, a cédé à la SASU «**AUX 3 BOULANGERS**» Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1000 euros, dont le siège social est 13, Avenue Favarque 33130 BEGLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 918180266, trois fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, viennoiserie, traiteur, sis et exploités à titre principal, 13 Avenue Favarque 33130 BEGLES, et à titre secondaire 429, Route de Toulouse 33140 VILLENAVE D'ORNON, et 560, Route de Toulouse 33140 VILLENAVE D'ORNON, moyennant un prix de 300000 euros;

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01 octobre 2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et pour toutes correspondances, au siège de la SAS «**AUX 3 BOULANGERS**», 13, Avenue Favarque 33130 BEGLES

Pour avis L23EJ17598



Yves MOUNIER
Avocat à la Cour
6 bis, rue de la Croix de
Seguey 33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.74.60

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bordeaux des 27 mars et 3 avril 2023, enregistré au service des impôts de Bordeaux le 7 avril 2023, dossier 2023 00011894, réf. 3304P61 2023 A 02819,

La Société **SB**, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis 12 Galerie des Tabernottes, 33370 YVRAC, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 819 991 373, représentée par son Président Monsieur Bedirhan YILMAZ A CEDE A

Madame Siham BAZZINE, née le 13 mai 1976 à Ait Hassi (Maroc), de nationalité marocaine, demeurant 3 rue du Général Chanzy, 33400 TALENCE, célibataire, agissant tant à titre personnel que pour le compte d'une Société à constituer dénommée **06 ANK**, SAS dont le capital sera de 1 000,00 €, dont le siège sera situé 12 Galerie des Tabernottes, 33370 YVRAC,

LES ELEMENTS D'UN FONDS DE COMMERCE de restaurant, bar situé 12 Galerie des Tabernottes, 33370 YVRAC, moyennant le prix de DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €), s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels, pour la somme de 3 000,00 €
- aux éléments corporels, pour la somme de 1 000,00 €
- à la licence IV, pour la somme de 8 000,00 €

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 27.03.23.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, et toutes les correspondances, au cabinet de Maître Henri SEGUELA, 6 bis rue de la Croix de Seguey, 33000 BORDEAUX.

Pour avis L23EJ17755

REGIMES MATRIMONIAUX



Etude de
Maître Arnaud BRUN,
Notaire à LE TEICH
(Gironde)
43, Avenue de la Côte
d'Argent.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Arnaud BRUN, Notaire à LE TEICH (33470), 43, Avenue de la Côte d'Argent, le 11 avril 2023, Monsieur Rida **EL MASLOUMI**, ingénieur, et Madame Laetitia **DUBOURG**, chargée de clientèle, demeurant à VILLENAVE-D'ORNON (33140) 32 chemin de Camparian, nés Monsieur à BORDEAUX (33000) le 21 juin 1982 et Madame à LA TESTE-DE-BUCH (33260) le 17 septembre 1982, mariés à la mairie de BILGANOS (33380) le 26 juin 2010 sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil contenant société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Benoist BOUSSON, notaire à NANTES, le 16 juin 2010 ont adopté le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23EJ16974

AUTRES ANNONCES



AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 10 octobre 2016, **Madame Andrée Simone Raymond Monique VERGER**, née à BELLAC, le 10 juillet 1934, demeurant à PUJOLS (33350), 1 lieudit Lacoste, veuve de Monsieur Paul Septime Louis GORCEIX, décédée à LA TESTE DE BUCH, le 31 mars 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sandrine MARTY-LANAO, notaire à PUJOLS (33350) suivant procès-verbal en date du 07 avril 2023, dont une copie authentique a été adressée au Tribunal Judiciaire de LIBOURNE, le 11 avril 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Sandrine MARTY-LANAO, notaire à PUJOLS (33350), 1, Rue du Stade, notaire chargé du règlement de la succession;

L23EJ17494

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME INTERNET

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 décembre 2016,

Madame Geneviève Françoise Constance Marie Joseph PLANTIVE, en son vivant retraitée, demeurant à BUDOS (33720) 2 route de Virecoupe.

Née à SAINT-PAZANNE (44680), le 2 janvier 1938.

Veuve de Monsieur Robert Pierre Paul JAUNET et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PODENSAC (33720) (FRANCE), le 12 mars 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pascale DUBOST, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUBOST NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à LANGON (Gironde), 53, Cours Sadi Carnot, le 14 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pascale DUBOST, notaire à LANGON (33210) 53 Cours Sadi Carnot, référence CRPCEN : 33136, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ17661

RECTIFICATIFS

RECTIFICATIF à l'annonce L23EJ04520 du 10/02/2023 concernant la SARL **SERIOUEST** au capital de 100 000 € dont le siège social est 6 avenue Maurice Lévy ZI du Phare, 33700 MÉRIGNAC immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 390 260 727, il fallait lire : La durée de la société a été prorogée de 49 ans, soit jusqu'au 25/02/2092 et non pas : La durée de la société a été prorogée de 50 ans, soit jusqu'au 25/02/2093.

L23EJ17101

Rectificatif à l'annonce L23EJ15549 parue le 7.04.2023, concernant la société **PHARMABREDE** : il fallait lire qu'aux termes d'une AGE en date du 27.03.2023 les associés ont décidé de transférer le siège social A la Péruccade 33650 LA BREDE.

L23EJ17315

Rectificatif à l'annonce publiée dans Les Echos Judiciaires Girondins du 14/04/2023 concernant **CNOVA PAY**. Il fallait lire : CNOVA PAY Société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 € Siège social : 120/126 quai de Bacalan 33000 BORDEAUX 827 802 737 RCS BORDEAUX

L23EJ17794

ADDITIFS

Additif à l'annonce référence ALP00501009 parue dans Les Echos Judiciaires Girondins, le 12/08/2022 concernant **M PINTO RODRIGUES Alcides Manuel**, lire Lieu des oppositions : Cabinet de Me Christine SEVOLLE, avocat, 436 avenue de Verdun 33700 MÉRIGNAC.

L23EJ16937

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

PEKTAS Sami, 9 Rue de Condé, 33000 Bordeaux. Travaux De Revêtements Des Sols Et Des Murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646734

SARL EPDV, Rue du Courant, Domaine du Courant, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 504 897 000. Travaux de peinture, de vitrerie, de revêtement de mur et de tous sols, parquets. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2022, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646659

SARL MATHIEU MARKETING DEVELOPMENT (2MDEV), 7b Rue Raymond Lavigne, 33150 Cenon, RCS BORDEAUX 520 365 800. Négoce de mobilier de bureau et de classeurs rotatifs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 février 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646665

SAS DECISIF CONSULTING, 47 Rue de l'Écureuil, 33320 le Taillan-Médoc, RCS BORDEAUX 532 802 097. Conseil en affaires et gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 8 février 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646671

SARL EMP FRANCE, les Océanides, Centre Commercial la Lande des Deux Castrés, 33260 la Teste-De-Buch, RCS BORDEAUX 799 855 978. Activité de bar à ongles, manucure, stylisme Ongulaire, soin entretien nettoyage des ongles, main et pied. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 octobre 2022, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646674

SAS CABINET DU PARC BORDELAIS, 5 Avenue du Général Leclerc, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 821 510 930. Agence immobilière, syndic de copropriété, transaction en matière immobilière et de fonds de commerce, gestion locative. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 2 mars 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646680

SARL LV BATIMENT GENERAL, 2 Boulevard Albert Marquet Apt 1, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 823 509 849. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 janvier 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646683

SARL LD PRESTIGE, Domaine de la Vigerie, Route de Branne, 33270 Floirac, RCS BORDEAUX 824 959 746. Organisation d'événements divers, animation, programmation musicale, location de matériels de décoration et de sonorisation, prestations de décoration sur mesure, prestations Dj's. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646686

SARL KLAOOS, 87 Quai de Queyries, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 837 683 184. Conception, création, production industrielle et commercialisation d'accessoires et d'équipements Outdoor. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646695

SARL JCFN, 4 a Rue du Général de Gaulle, 33290 Ludon-Médoc, RCS BORDEAUX 879 077 444. Pose de toutes Menuiseries fer aluminium Pvc bois, travaux d isolation, travaux de second oeuvre construction rénovation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 septembre 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646702

SARL PIQUET & CO, 24 Rue Jean Jacques Rousseau, 33340 Lesparre-Médoc, RCS BORDEAUX 899 366 652. Vente de prêt-à-porter et vente d'accessoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646715

SAS L'IMPREVU, 127 Avenue de Magudas, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 901 288 886. Restauration sur place et à emporter avec licence IV. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023, désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646719

SARL TAILLAN AMBULANCES, 28 Rue de l'Écureuil, 33320 le Taillan-Médoc, RCS BORDEAUX 477 497 689. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations

des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646637

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SAS HUMAN RESOURCES GROUP, 264 Boulevard Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 491 864 872. Activités de sièges sociaux, gestion, supervision, direction et planification des entreprises du groupe. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujé 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646640

SARL EXTERNAL WORKERS France, 264 Boulevard Godard, 33070 Bordeaux Cedex, RCS BORDEAUX 493 871 495. Prestation dans le conseil, la formation et le service, hors activité Réglementée. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646644

SARL VENTORIS CONSULTING, 264 Boulevard Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 494 550 874. La prestation dans le conseil, la formation et le service hors activités Réglementées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646647

SARL VENTORIS SERVICES, 264 Boulevard Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 494 517 543. La prestation dans le conseil, la formation et le service, hors activités Réglementées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance, mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646650

SARL VENTORIS SOLUTIONS, 264 Boulevard Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 494 550 189. La prestation dans le conseil, la formation et le service, hors activités réglementées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646653

SARL VENTORIS IT, 264 Boulevard Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 494 549 751. La prestation dans le conseil, la formation et le service hors activités réglementées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646656

SARL ETTP.FR, 264 Boulevard Godard, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 505 126 938. Autre mise à disposition de personnel. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646662

SARL TRANSVERSAL CONSULTING, 264 Boulevard Godard, 33070 Bordeaux Cedex, RCS BORDEAUX 494 549 835. Conseil pour les affaires et autres conseil de gestion. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646668

SAS DIPONGO, 128 Rue Bourbon, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 832 578 942. L'activité de développement et programmation d'applications mobiles, conception et commercialisation de jeux éducatifs et supports pédagogiques, de magazine édité par des tiers, toutes activités connexes ou annexes à l'objet social. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646689

SARL IBA INTERIM, 34 Avenue du Général de Gaulle, 33720 Virelade, RCS BORDEAUX 508 344 934. Interim. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 décembre 2021 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646705

SAS VENTORIS, 51 Quai Lawton, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 908 382 302. Gestion, prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou obligations convertibles ou non, de fusion, alliance ou autrement; de contrôler et d'animer ses filiales et participations, d'accomplir toutes prestations de services, études, conseils au profit des sociétés dépendant de son groupe. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646722

SAS Linksecur, 51 Quai Lawton, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 908 382 666. L'édition de logiciel ainsi que la gestion des titres de ses filiales ; l'administration, la mise en valeur, la gestion des participations et/ou d'intérêts détenus par la société ; la réalisation de toutes prestations de services et/ou d'assistance envers toutes sociétés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646725

SAS Yourtheboss 1, 51 Quai Lawton, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 908 421 753. Prise de participation dans toutes sociétés liées aux nouvelles formes d'emploi, notamment le portage Salarial, la mise à disposition du personnel, couveuse et la gestion des titres de ses filiales ; l'administration, mise en valeur, gestion des participations et/ou d'intérêts détenus ; la réalisation de toutes prestations de services et/ou d'assistance envers toutes sociétés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646728

SAS Joined up 1, 51 Quai Lawton, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 908 384 480. Prise de participation dans toutes sociétés liées à la sous-traitance et la réalisation de prestations intellectuelles, le recrutement, Sourcing et mise en relation de candidats ainsi que la gestion des titres de ses filiales ; administration mise en valeur, gestion des participations et/ou d'intérêts détenus ; réalisation de toutes prestations de services et/

ou d'assistance envers toutes sociétés. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 désignant administrateur SELARL AJILINK VIGREUX 30 cours de l'Intendance 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : assistance ; mandataire judiciaire SCP SILVESTRI-BAUJET 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux et SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302539646731

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION

(Jugement du 12 avril 2023)

SA O SORBET D'AMOUR, 250 Avenue du Parc des Expositions, 33260 la Teste-De-Buch, RCS BORDEAUX 333 243 475. Fabrication de glaces, de sorbets et de gaufres. La conception la maintenance le dépannage de tout matériel machine et ou équipement industriel et plus particulièrement dans le domaine frigorifique, restauration de type rapide vente de glaces et gaufres. Jugement arrêtant le plan de cession.

13302539646633

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 12 avril 2023)

SAS MARIA, 124 Rue Fondaudège, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 818 936 023. Repassage, blanchisserie, pressing. Jugement modifiant le plan de redressement.

13302539646678

DÉPÔT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION

(Dépôt du 14 avril 2023)

BOTTERO David, 9 Rue du Stade, Res du Stade, 17130 Montendre, RM 510 414 774. Taxi. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal devant lequel s'est déroulé la procédure. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Bordeaux. La publicité a été faite dans le journal d'annonces légales Les Echos Judiciaires Girondins le 21 avril 2023.

13302539966209

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SAS TACOS ONE, Avenue Carnot 4 Pavillons, Centre Commercial Rive Droite, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 835 323 619. Restauration rapide, restauration sur place (sans vente de boisson alcoolisée), vente à emporter, livraison. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302539646692

SARL B.P.F.S., 17-19 Avenue de Bordeaux, Drayton Square, 33340 Lesparre-Médoc, RCS BORDEAUX 851 118 646. Activité de conducteur d'engins, réalisation de tous travaux publics pour les particuliers, réalisation de travaux agricoles et Viticoles et de terrassement, entretien parcs et jardins et élagage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302539646699

SAS OXIMUM DEVELOPPEMENT PARTICIPATION, 1 Avenue du Périgord, 33370 POMPIGNAC, RCS BORDEAUX 879 660 405. Acquisition, administration, profession de marchand de biens, promotion immobilière. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302539646708

SAS GR UCS FINANCIAL & BUSINESS, 4 Rue Joachim du Bellay, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 899 180 525. Activités spécialisées, Intégrations, scientifiques et techniques diverses. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302539646712

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 avril 2023)

SAS aeraccess services, 24 Chemin de l'Ermitage, 91450 Soisy-Sur-Seine, RCS EVRY 914 065 081. Prestation aérienne, maritime, terrestre, capture de données, activité photographique et topographique par drone, étude technique par drone. Jugement du tribunal de commerce de Evry prononce en date du 3 avril 2023, la liquidation judiciaire sous le numéro 2023J00172, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022, désigne liquidateur SELAFA Mja, prise en la personne de Me Benjamin Laurent, Mandataire Judiciaire Associé 5-7 Rue François Truffaut 91000 Evry-Courcouronnes, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : non concernée.

13302539700065

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 27 mars 2023)

SARL WEBDEALAUTO.COM, 170 Rue de la Voyette, 59273 Fretin, RCS LILLE METROPOLE 495 314 742. Commerce de détail d'équipement automobile. Le Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE a prononcé en date du 27/03/2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023/304 date de cessation des paiements le 28/02/2023, administrateur : SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent 119 rue Jacquemars Giséle 59000 Lille, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP BTSG prise en la personne de Maître Antoine BARTI 445 boulevard Gambetta Tour Mercure 6^{ème} étage 59200 TOURCOING, et a ouvert une période d'observation expirant le 27/09/2023, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

13302539652339

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVGARDE

(Jugement du 05 avril 2023)

SARL SOCIETE DE DISTRIBUTION CENTRALE, 8 Rue de Buxerolles, Zone Industrielle Nord Jaune, 87100 Limoges, RCS LIMOGES 300 425 907. Vente au détail de la chaussure. Jugement du Tribunal de Commerce de LIMOGES en date du 05-04-2023, ouvrant une procédure de sauvegarde, désignant en qualité d'Administrateur Judiciaire, La SELARL VINCENT GLADEL et Associés, prise en la personne de Maître Virginie DESFORGES 3 Allée Saint-Alexis 87000 Limoges, avec pour mission : DE SURVEILLER, en qualité de Mandataire Judiciaire, SELARL URBAIN ASSOCIES, Prise en la personne de Maître Paul URBAIN 2 Place Winston Churchill 87000 Limoges.

13302539705103

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LYON

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 14 avril 2023)

SARL MB Corporation, 6 Place Gailleton, 69002 Lyon 2^e Arrondissement, RCS LYON 837 898 485. Vente de plante et objet de décoration. Jugement du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 30/03/2023 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302539652793

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MARSEILLEOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 30 mars 2023)

SAS KAPORAL STORES, 20 Boulevard Ampère, 13014 Marseille 14^e Arrondissement, RCS MARSEILLE 499 454 874. Vente de textile, prêt à porter, accessoires homme femme. Jugement du tribunal de commerce de Marseille, prononce en date du 30 mars 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00297, date de cessation des paiements le 10 mars 2023 désigne Administrateur Sel Abitbol, Administrateur Judiciaire, prise en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 Avenue Hoche 75008 Paris et la SELARL GILLIBERT & ASSOCIES mission conduite par Me Vincent GILLIBERT 11 Rue Venture 13001 Marseille avec pour mission : assister le débiteur pour tous les actes de gestion, Mandataire judiciaire SAS Les Mandataires, Mission Conduite Par Me Hamida Radhouani 50 Rue Sylvabelle 13006 Marseille et Me Simon LAURE 16 Bd Notre Dame Le Grand Sud 13006 Marseille, et ouvre une période d'observation expirant le 30 septembre 2023 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : Non concernée.

13302539698072

SAS KAPORAL COLLECTIONS, 20 Boulevard Ampère, 13014 Marseille 14^e Arrondissement, RCS MARSEILLE 378 644 603. Showroom pour présentation de collections textiles aux professionnels et bureaux. Jugement du tribunal de commerce de Marseille, prononce en date du 30 mars 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00298, date de cessation des paiements le 10 mars 2023 désigne Administrateur Sel Abitbol, Administrateur Judiciaire, prise en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 Avenue Hoche 75008 Paris et la SELARL GILLIBERT & ASSOCIES mission conduite par Me Vincent GILLIBERT 11 Rue Venture 13001 Marseille avec pour mission : assister le débiteur pour tous les actes de gestion, Mandataire judiciaire SAS Les Mandataires, Mission Conduite Par Me Hamida Radhouani 50 Rue Sylvabelle 13006 Marseille et Me Simon LAURE 16 Bd Notre Dame Le Grand Sud 13006 Marseille, et ouvre une période d'observation expirant le 30 septembre 2023 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvabilité : Non concernée.

13302539697837

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERREOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 30 mars 2023)

SAS NEW COURT (.), 9 Boulevard du Général de Gaulle, 92120 Montrouge, RCS NANTERRE 888 796 430. Restaura-

tion. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre, prononce en date du 30 mars 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00296, date de cessation des paiements le 28 février 2023 désigne Administrateur Scp Abitbol & Rousselet Mission Conduite Par Me Frédéric Abitbol 38 Avenue Hoche 75008 Paris et la Selarl El Baze Charpentier Mission Conduite Par Me Jonathan El Baze 41 RUE DU FOUR 75006 PARIS avec pour mission : assistance, Mandataire judiciaire Me Legras De Grandcourt Patrick 31 AVENUE FONTAINE DE ROLLE 92000 Nanterre et la Scp B.T.S.G. Mission Conduite Par Me Marc Senechal 15 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 92200 NEUILLY SUR SEINE, et ouvre une période d'observation expirant le 2 octobre 2023. Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302539698300

AUTRE JUGEMENT PRONONÇANT

(Jugement du 24 mars 2023)

SA ORPEA, 12 Rue Jean Jaurès, 92813 Puteaux Cedex, RCS NANTERRE 401 251 566. Maison de retraite. Le tribunal de commerce de Nanterre a prononcé en date du 24 mars 2023 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée, sous le numéro 2023J00281, Administrateur SELARL FHB, prise en la personne de Maitre Hélène BOURBOULOUX, 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR SEINE et la SELARL AJRS, prise en la personne de Maitre Thibaut MARTINAT, 3 AVENUE DE MADRID 92200 NEUILLY SUR SEINE avec pour mission de : surveiller, Mandataire judiciaire SCP BTSG, prise en la personne de Maitre Marc SENECHAL, 15, RUE DE L'HOTEL DE VILLE 92200 NEUILLY SUR SEINE et la SELARL C. BASSE, mission conduite par Maitre Christophe BASSE 171 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE. Les déclarations de créances sont à déposer au Mandataire Judiciaire dans les deux mois de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture.

13302539652065

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NÎMESOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

SAS NEPTUNE, 226 Louis Lépine Pôle d'Activité, 30600 Vauvert, RCS NÎMES 807 641 428. Articles de maroquinerie, bagagerie, petite maroquinerie et accessoires. Jugement du Tribunal de Commerce de Nîmes en date du 05/04/2023 ouvrant la procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL BRMJ en la personne de Me ROUSSEL Bernard 850 rue Etienne Lenoir Km Delta 30000 Nîmes. Administrateur judiciaire : SELARL DE SAINT RAPT & BERTHOLET représentée par Maitre Bruno BERTHOLET 150 rue Louis Landi 30900 Nîmes mission : assister le débiteur pour certains actes de gestion. Date de cessation des paiements : 01/03/2023.

13302539700301

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PARISOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 31 mars 2023)

SAS VAP BORDEAUX LAC, Avenue des 40 Journaux, Centre Commercial Bordeaux Lac, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 834 382 012. Restauration rapide sur place et à emporter. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé,

en date du 31/03/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202300974, date de cessation des paiements le 20/03/2023, et a désigné : juge commissaire Mme Béatrix Peret juge commissaire suppléant M. Jean Louis Gruter liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc.

13302539684366

SAS VAP BORDEAUX S.J. Halle Boca, Quai Paludate, Zac Saint-Jean Belcier, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 828 627 448. Restauration rapide sur place et à emporter. Le Tribunal de Commerce de PARIS, a prononcé, en date du 31/03/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202300972, date de cessation des paiements le 31/10/2022, et a désigné : juge commissaire Mme Béatrix Peret juge commissaire suppléant M. Jean Louis Gruter liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc.

13302539684958

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE

(Jugement du 24 mars 2023)

SAS SYMBIOSE, 6 Rue Franklin Roosevelt, 75008 Paris 8^e Arrondissement, RCS PARIS 879 449 577. Commerce de prêt-à-porter et accessoires. Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 24/03/2023 a prononcé la liquidation judiciaire sous le numéro P202202586 désigne liquidateur SELARL AXYPE en la personne de Me Jean-Charles Demoriet 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris, maintient Mme Elisabeth Duval, juge commissaire, met fin à la mission de l'administrateur SELARL AJRS en la personne de Me Philippe Jeannerot.

13302539650712

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOULOUSEOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 11 avril 2023)

SARL SENTINO, 3 Rue Robert Schuman, Résidence Chènes Verts Esc a App, 31800 Saint-Gaudens, RCS TOULOUSE 524 862 950. Vente d'équipement de la personne (vêtements, chaussures et accessoires). Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 11/04/2023 ouvrant une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELAS EGIDE prise en la personne de Me Yann BRANCO-FERNANDES 4 Place du Pilat 31800 Saint-Gaudens, Administrateur judiciaire : SELARL AJ-LINK VIGREUX prise en la personne de Me Sébastien VIGREUX 1 Rue Montardy 31000 Toulouse, mission : Assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 23/03/2023.

13302539707828

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONT-DE-MARSANJUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE
CESSION

(Jugement du 07 avril 2023)

SAS LA NOUVELLE MIROITERIE LANDAISE, 1084 Rue Ferme du Carboué, Zone Industrielle du Conte, 40000 Mont-De-Marsan, RCS MONT DE MARSAN 824 600 738. Négoce, fabrication, trans-

formation, installation, verre, miroiterie de tous produits verriers. Jugement du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan en date du 07 Avril 2023 arrêtant le plan de cession.

13302539706383

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTES

SARL BLEU OUEST RCS NANTES 430 463 174 Aéroport Nantes Atlantique - 44340 BOUGUENAIS Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1^{er} du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce de NANTES en date du 30/03/2023.

L23EJ17374

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
VIENNE

SARL LE COMPTOIR DE FAMILLE RCS VIENNE 402 282 305 ZA LE CHAPELIER 38110 SAINT JEAN DE SOUDAIN Jugement du Tribunal de Commerce de VIENNE en date du 23/03/2023. Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif.

L23EJ17286

TRIBUNAL DE COMMERCE DE
ÉVREUX

SARL ATA VENTILATION RCS EVREUX 412 937 393 12 ZA de Grenelles 27780 GARENNES SUR EURE Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1^{er} du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce de EVREUX en date du 23/03/2023.

L23EJ17287

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BORDEAUX

Par jugement en date du 14 Avril 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

S.C.E.A. CHÂTEAU DE BIRAZEL Activité : vente, apport, prise à bail, exploitation de tous biens agricoles 1 et 2 Lieu -dit au Château 33190 SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE RCS de BORDEAUX : 830 491197

Fixe provisoirement au 1^{er} octobre 2022 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL EKIP', BP 20709 - 2 rue de Caudéran - 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Maître MANDON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me MANDON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MANDON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com>

L23EJ17294

Par jugement en date du 14 Avril 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Association AMBASSADE DES SERVICES ACTION CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INITIATIVE ECONOMIQUE ET SOCIALE ET LOCALE (ACDI) Activité : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire 253 cours de l'Argonne 33000 BORDEAUX SIRET: 53419685200014

Fixe provisoirement au 28 Mars 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clemenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et désigne Maître MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à six mois le délai dans lequel Me MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com> L23EJ17296

Par jugement en date du 14 Avril 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

E.A.R.L. LES JARDINS DU BIONHEUR Activité : agricole 8 chemin du petit Babeau 33760 TARGON RCS de BORDEAUX : 818 030 769

Fixe provisoirement au 14 octobre 2022 la date de cessation de paiements.

Nomme Maître Jacques DE LATUDE, 14 rue Boudet - 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur. Fixe à six mois le délai dans lequel Me Jacques DE LATUDE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me Jacques DE LATUDE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com> L23EJ17299

Par jugement en date du 14 Avril 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU CHATEAU LA RAME Activité : Viticulture Château La Rame 33410 SAINTE CROIX DU MONT RCS de BORDEAUX : 413 885 039

Fixe provisoirement au 28 Février 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue du Chai des Farines - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Maître BAUJET pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me BAUJET devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me BAUJET dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com> L23EJ17301

Par jugement en date du 19 Avril 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Association ADA AIDE A DOMICILE ADAPTEE ZA LABAURY-BAUDAN LOCAL H 25 Rue Gay Lussac 33127 SAINT JEAN D'ILLAC Activité : Aide à domicile SIRET : 793 430 232 00033

Fixe provisoirement au 05 Avril 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL PHILAE PRISE EN LA PERSONNE DE Me LUCAS-DABADIE, demeurant 123 avenue Thiers - 33100 BORDEAUX, en qualité de liquidateur pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel la SELARL PHILAE PRISE EN LA PERSONNE DE Me LUCAS-DABADIE devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code de commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL PHILAE PRISE EN LA PERSONNE DE Me LUCAS-DABADIE dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.creditors-services.com> L23EJ17962

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

REDRESSEMENTS/LIQUIDATIONS



BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

SELARL FIRMA - MANDATAIRE JUDICIAIRE,
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU
33000 BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES (33210)
LIEUDIT BRUHON

UNE MAISON D'HABITATION AVEC JARDIN ET PISCINE

Vous pouvez adresser toute demande de renseignements, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail :

immeuble@firma-aquitaine.com

Informations complémentaires disponibles sur le site :

<https://www.mj-so.com>



REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' - MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉRAN, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX



À CEDER
FONDS DE COMMERCE
D'ACTIVITÉ DE
RESTAURATION RAPIDE SUR
PLACE ET A EMPORTER
A BORDEAUX (33000)
96-98-100 Cours Alsace
Lorraine

Les offres devront impérativement être déposée auprès de M. Le Juge-Commissaire près le Tribunal de Commerce de Bordeaux, 17 Place de la Bourse à Bordeaux (33000) lors de son audience qui se tiendra

le 10-05-2023 à 9h

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43586

Coordonnées de la personne en charge du dossier : laurie.ladeuix@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM



SE CHARGENT DE VOS
APPELS D'OFFRES &
AVIS D'ENQUÊTE

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

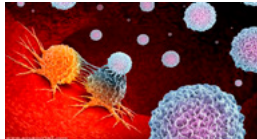


SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉРАН, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX

**À CEDER BREVET SCIENTIFIQUE
AINSI QUE LA MARQUE
«NANOTRACKS DIAGNOSTICS»**

Société spécialisée dans la recherche,
le développement, la fabrication et
la commercialisation de dispositifs
diagnostics dans le domaine médical
A MARTILLAC (33650)

1 Allée Jean Rostand Site Montesquieu



Les offres devront impérativement être déposées auprès de M. Le Juge-Commissaire près le Tribunal de Commerce de Bordeaux, 17 Place de la Bourse à Bordeaux (33000) lors de son audience qui se tiendra

le 26-04-2023 à 9h

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43489

Coordonnées de la personne en charge du dossier : laurie.ladeuix@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉРАН, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX

**À CEDER
FONDS DE COMMERCE
DE RESTAURATION
A VILLENAVE D'ORNON
(33140)**

20 Route de Léognan
1 et 3 Jean Bonnardel



Les offres devront impérativement être déposées auprès de M. Le Juge-Commissaire près le Tribunal de Commerce de Bordeaux, 17 Place de la Bourse à Bordeaux (33000) lors de son audience qui se tiendra

le 10-05-2023 à 9h

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 43522

Coordonnées de la personne en charge du dossier : laurie.ladeuix@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS



SELARL EKIP' – MANDATAIRES JUDICIAIRES
2 RUE DE CAUDÉРАН, BP 20709
33007 BORDEAUX CEDEX



**À VENDRE
MOBILIER MAGASIN DE
VETEMENTS ET STOCK DE
MAROQUINERIE, ARTICLES
DE VOYAGES
A SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC
(33240)**

Les offres devront impérativement être adressées auprès de la SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON, 6 ET 7 Boulevard Aristide Briand 33506 Libourne **avant le 09-05-2023 à 12h**

Les pièces du dossier ne seront accessibles qu'après communication par courriel de l'attestation de confidentialité dûment paraphée et librement téléchargeable sur le site : www.ekip.eu Onglet : «cession d'actif»

Référence : 423214

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

francois-xavier.buteux@ekip.eu

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

**SE CHARGENT
DE VOTRE
PUBLICITÉ** LA PARUTION
DANS NOTRE JOURNAL
TOUS LES VENDREDIS



**POUR VOTRE
COMMUNICATION PUBLICITAIRE**

Tél. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

LE BARÈME « MACRON » S'IMPOSE AU JUGE

La Cour de cassation confirme l'application obligatoire du barème « Macron » plafonnant les indemnités pour licenciement abusif, en dépit de l'avis du Comité européen des droits sociaux.

A lors que plusieurs cours d'appel continuent de contester l'application du barème des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (dit barème « Macron »), la Cour de cassation réaffirme son application obligatoire sans que le juge puisse s'en écarter pour tenir compte de la situation particulière du salarié licencié.

Le barème « Macron » encadre le montant des indemnités pour licenciement abusif entre un minimum et un maximum, exprimés en mois de salaire et tenant compte de l'ancienneté du salarié et de l'effectif de l'entreprise (Code du travail, article L 1235-3).

Selon les points de vue, la disposition est destinée à sécuriser l'employeur face au risque de contestation d'un licenciement, ou à réduire le coût d'un licenciement abusif.

En l'espèce, une salariée, assistante polyvalente dans une entreprise exerçant l'activité de gestion locative, avait été licenciée en raison d'une réorganisation visant à la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise. Estimant le licenciement injustifié, la salariée avait saisi le conseil de prud'hommes pour contester le montant de son indemnité.

La salariée faisait valoir qu'elle n'avait pas retrouvé d'emploi, n'avait pas bénéficié de formation de la part de son employeur rendant plus difficile de retrouver un emploi. Son indemnité Pôle emploi allait bientôt s'arrêter alors qu'elle avait sa fille étudiante à sa charge. La cour d'appel avait pris en compte la situation de la salariée pour fixer le montant de l'indemnité à onze mois de salaire, soit 26 562 euros, soit au-delà du barème prévu par le Code du travail.

La Cour de cassation a en revanche donné raison à l'employeur. Pour un salarié ayant moins de six ans d'ancienneté dans une entreprise d'au moins 11 salariés, le barème « Macron » fixe le montant de l'indemnité entre trois mois de salaire (soit 7 065 euros) et six mois de salaire (soit 14 130 euros).

Le juge ne peut pas s'en écarter pour tenir compte de la situation concrète et personnelle du salarié.

Cette solution va à l'encontre des avis du Comité européen des droits sociaux (CEDS 23 mars 2022, n° 171/2018, et CEDS 5 juillet 2022, n° 175/2019). Le CEDS estime que le barème enfreint l'article 24.b de la Charte sociale européenne garantissant le droit à une indemnisation adéquate. Les montants sont jugés insuffisants pour permettre la réparation du préjudice ou dissuader l'employeur, et la marge entre le minimum et le maximum est trop limitée.

Pour la Cour de cassation, la Charte sociale européenne n'a pas d'effet direct dans les litiges entre particuliers. La Charte s'impose aux États et c'est à eux qu'il appartient de modifier la législation pour s'y conformer.

Référence
Cass. soc. 1^{er} février 2023 n° 21-21.011

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	FÉVRIER 2022	FÉVRIER 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	108,94	115,78	+ 6,3 %
INDICE HORS TABAC	108,14	115,06	+ 6,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84		+ 3,6 %
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 ^e TRIMESTRE 2022	13,26		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,27 €	1 709,28 €		

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 533,63	8,8%	16,4%	14,3%	7 533,63	6 594,57	France
SBF 120	5 741,07	8,3%	15,4%	12,3%	5 741,07	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 393,95	8,1%	15,8%	14,2%	4 393,95	3 856,09	Europe
S&P 500	4 149,72	6,0%	8,1%	-5,5%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 069,18	4,4%	19,5%	-6,0%	13 181,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 909,44	7,8%	6,1%	3,8%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 882,67	7,5%	14,1%	12,1%	15 882,67	14 069,26	Allemagne
SMI	11 358,98	7,0%	5,9%	-8,9%	11 435,99	10 516,40	Suisse
NIKKEI	28 658,83	4,8%	9,8%	6,9%	28 658,83	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 393,33	4,4%	9,8%	6,2%	3 393,33	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AE LIS FARMA	14,10	-0,1%	4,1%	7,6%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-45,1%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	-11,3%	-23,8%	44,2%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,31	16,0%	103,0%	69,9%	2,32	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	-1,5%	11,1%	-16,7%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	480,00	1,7%	1,3%	6,2%	490,00	458,00	6,9%
EAUX DE ROYAN	82,00	0,6%	-0,6%	-12,8%	83,00	76,50	7,8%
EUROPLASMA	0,58	-63,2%	-17,1%	-99,8%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	1,01	-23,6%	-33,8%	-62,8%	1,66	0,96	-
GASCOGNE	4,08	-3,3%	-8,7%	19,3%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	5,72	-14,0%	18,2%	-39,7%	7,12	4,95	1,0%
GPE PAROT (AUTO)	2,06	8,1%	-3,7%	-9,6%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,00	-23,7%	-28,2%	-53,5%	22,70	15,00	-
HUNYVERS	13,00	-0,4%	9,7%	9,0%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,75	-5,3%	-14,2%	-17,5%	13,95	8,40	-
I2S	6,45	1,6%	5,7%	11,2%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,30	-13,4%	28,9%	-49,1%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,20	18,2%	20,2%	-22,7%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,27	13,5%	47,4%	-4,6%	3,13	1,47	-
LECTRA	34,95	1,6%	-0,7%	-14,3%	40,70	33,55	1,4%
LEGRAND	83,76	-1,2%	11,9%	2,3%	89,52	75,22	2,3%
MULTIMICROCLOUD	0,35	0,0%	-12,5%	-50,7%	0,44	0,35	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	-0,8%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,70	-2,0%	5,0%	6,1%	15,50	12,85	2,0%
POUJOLAT	24,30	-2,0%	-12,6%	18,5%	32,60	22,90	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,13	4,6%	25,2%	-9,2%	4,26	3,40	-
VALBIOTIS	3,68	-7,3%	2,2%	-47,1%	4,44	3,59	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

► SALON DÉDIÉ À L'ART
CONTEMPORAIN & AU DESIGN

BAD⁺
ART
FAIR

HANGAR 14 - BORDEAUX

DU 4 AU 7 MAI

BORDEAUX + ART + DESIGN



ALIENOR
CAPITAL